

# DONZENAC

*Bulletin Municipal 2010*

*Bien dans ma Commune,  
Bien dans ma Vie.*



*jumelée avec*



Wolframs-  
Eschenbach



et Riche



* Le mot du Maire de Donzenac.....	1	* Incivilités, toujours.....	53
* Le mot d'amitié de Riche.....	2	* Tarifs 2011.....	54
* Le mot d'amitié de Wolframs- Eschenbach.....	3	* Projets 2011.....	55
* Réunions du Conseil Municipal.....	4-18	* Exposition photos 2011 : « Donzenac : Hier et Aujourd'hui ».....	56
* Taux des impôts locaux, Ratios 2010.....	19	* Associations.....	57
* Budget 2010 Fonctionnement.....	20-21	* Comité de Jumelage.....	58
* Budget 2010 Investissement.....	22-23	* Comité des Fêtes.....	59
* Réunions de proximité.....	24	* Paroisse Saint-Martin.....	60
* Urbanisme.....	25	* Bibliothèque.....	61
* Réalisations 2010.....	26-27	* Les Amis Travassacois.....	62
* Borne tactile interactive.....	28	* Club des Aînés « Le Cantou ».....	63
* Vers l'école de demain !.....	29	* Village d'Espeyrut.....	64
* Réduction des déchets.....	30	* PLSB Organization.....	65
* Agenda 21.....	31	* Vivre à la Rochette.....	66
* Etat civil : décès.....	32	* Familles Rurales.....	67
* Etat civil : mariages.....	33	* Avenir de Donzenac.....	68
* Etat civil : naissances.....	34	* Ecole de Musique.....	69
* Direction musicale Avenir de Donzenac.....	35	* Anciens Résistants.....	70
* Paroisse.....	36	* F.N.A.C.A.....	70
* Bibliothèque-Médiathèque.....	37	* Protection des Saulières.....	71
* Entreprises et Services.....	38	* Tennis Club.....	72
* Vœux - Bienvenue - Félicitations.....	39	* Union Sportive de Donzenac.....	73
* Gendarmerie.....	40	* Donzenac Sport Nature.....	74
* Centre de Secours.....	41	* Judo Club.....	75
* Fleurissement.....	42	* Yoseikan Budo.....	76
* Notre école.....	43-45	* Le Cochonnet Gamadou.....	77
* Assistantes maternelles.....	46-47	* La Boule d'Or.....	78
* Maison de retraite.....	48-49	* Société Communale de Chasse.....	79
* La Poste de Donzenac.....	49	* Donzenac Oxygène.....	80
* 2010 à Donzenac.....	50-51	* Santé-Vitalité.....	80
* Information Télévision numérique.....	51	* Informations Pratiques.....	81
* Information Frelons asiatiques.....	51		
* Information GDF-SUEZ.....	51		
* Questions à M. le Maire.....	52		



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Le mot du Maire*



### *2010 : l'année des anniversaires ou l'éloge de la continuité.*

Au moment où s'esquisse le bilan de l'année 2010 qui vient de s'écouler, un trait se dégage : le grand nombre des anniversaires qui ont marqué cette année.

Je mentionnerais tout d'abord les **10 ans de notre jumelage avec Wolframs-Eschenbach** qui contribue, à notre échelle, à l'amitié franco-allemande et à ce rapprochement entre les peuples qui est la raison d'être de la construction européenne. Cet anniversaire a été l'occasion de réunir les maires actuels et anciens de nos communes jumelles, MM. Mickael Dörr et Anton Seitz pour Wolframs Eschenbach et MM. Robert Foret et André Poinsignon pour Riche, afin de planter ensemble « l'arbre de l'Amitié », symbole de notre volonté de partager un avenir plus serein.

Cet anniversaire important ne nous a pas empêchés **d'approfondir notre jumelage avec Riche**, où une délégation de Donzenacoises et Donzenacois, ainsi que la classe de CM2, se sont déplacées en Lorraine pour inaugurer la « rue de Donzenac ». L'accueil fut très chaleureux.

Je voudrais rappeler ensuite deux anniversaires concernant nos associations :

- ✚ L'Avenir de Donzenac a fêté son 130<sup>e</sup> anniversaire ;
- ✚ Le Club des Aînés a atteint 35 ans, l'âge de la maturité.

Voilà deux beaux exemples de vitalité du tissu associatif diversifié que notre commune a la chance de posséder. Au-delà de l'animation de la vie communale, nos associations sont un facteur essentiel de la cohésion sociale et contribuent à l'affirmation d'une identité forte, ainsi qu'au renforcement du lien social.

2010 a été également le **70<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin 1940**. Un diplôme d'honneur a été remis à l'ensemble des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, quelles qu'aient été les unités où ils ont combattu. C'est ainsi que MM. M. Buge, R. Cabet, A. Chassaing, P. Dugast, L. Faideau, R. Labrousse, P. Monchamp, J. Pouch et R. Sarnette ont reçu le diplôme. Un hommage particulier a également été rendu aux porte-drapeaux communaux qui symbolisent le dévouement aux valeurs du patriotisme et du civisme, tout aussi nécessaires aujourd'hui qu'autrefois.

**Cette succession d'anniversaires contient, me semble-t-il, une leçon.** Les sociétés contemporaines sont assujetties à l'événementiel, à l'éphémère, à la mode dans la sphère médiatique où un centre d'intérêt chasse l'autre. Pourtant, comme l'a dit Sénèque : « le temps détruit ce que l'on fait sans lui ». **Rien de pertinent ne se fait sans la durée** : c'est dans la poursuite patiente, le plus souvent peu spectaculaire, d'un même objectif que l'on obtient des résultats qui comptent.

Alors que le monde occidental commence, au milieu de bien des difficultés, à surmonter la crise économique la plus grave depuis 1929, alors que la réorientation de notre mode de développement vers la durabilité et la préservation de notre environnement prend forme, il faut rappeler que c'est en agissant dans la continuité au service de valeurs permanentes que l'on a les meilleures chances d'être efficaces.

*Bien cordialement à vous.*

*Yv. Laporte*



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Mot d'amitié  
de Riche*



*Département de la Moselle*

*Arrondissement de Château-Salins*

**Commune de RICHE**

**Chers amis Donzenacois,  
Mon cher Yves,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux,**

*Nous arrivons au terme de l'année 2010 et le moment est venu d'échanger les vœux pour l'année à venir ; c'est toujours un immense plaisir que de le faire envers nos amis Corréziens.*

*C'est aussi le moment de démontrer que même loin des yeux, vous n'êtes pas loin de notre cœur.*

*Pour la nouvelle municipalité que nous sommes, cette année a été la confirmation de notre volonté à suivre les traces de nos prédécesseurs, et c'est avec une grande émotion que le Village de RICHE a inauguré « La Rue de DONZENAC », rue principale du village.*

*Ce fut aussi pour moi, pour mon entourage et pour les habitants du village, une grande joie que de vous accueillir à cette occasion, et de pouvoir vous faire découvrir encore un peu de terre Lorraine.*

*Votre visite, l'enthousiasme et la joie des 16 enfants du primaire de DONZENAC auront écrit une page de plus dans le livre de nos liens.*

*Gageons que l'année qui s'annonce n'en sera pas moins forte en événements communs et nous allons, à notre tour, vous rendre une petite visite.*

*Dans l'attente de cette rencontre dans votre belle cité et au seuil de cette année nouvelle, je vous adresse très sincèrement, à tous nos amis Donzenacois, à toi Yves, à tes Adjointes et Conseillers municipaux, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de RICHE, au nom de l'ensemble de ses Administrés et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.*

**Bonne année 2011 à Toutes et à Tous.**

**Robert FORÊT,**  
Maire de Riche



Chers Amis de Donzenac,

2010, une année riche en événements, prend fin pour nos deux communes.

Le point culminant fut certainement la célébration anniversaire des 10 ans de notre jumelage, que nous avons fêté fin mai, chez vous, dans une ambiance chaleureuse et un cadre solennel.

A cette occasion, je désire vous remercier très cordialement pour votre grande hospitalité, la parfaite organisation des festivités et surtout pour les belles heures que nous avons passées en commun.

J'ai eu l'impression que, à côté de beaucoup d'amitiés croissantes, de nouvelles rencontres intensives ont eu lieu.

Je me réjouis par avance de la deuxième célébration anniversaire à Wolframs-Eschenbach, et je désire cordialement, au nom du comité de jumelage de Wolframs-Eschenbach, inviter tous les concitoyens de Donzenac lors du premier week-end de juin 2011.



Cette année 2010 fut pour Wolframs-Eschenbach une année de construction.

En plus de la finition et de l'inauguration de notre « terrain de jeux des chevaliers », dans l'enceinte des murs de la ville, nous avons effectué de vastes travaux pour la réfection des réseaux.

La plus grande mesure fut cependant la rénovation de notre rue principale que nous avons commencée fin avril ; les travaux ont été achevés fin octobre.

Après avoir subi la lourde crise économique de ces deux dernières années, notre économie locale repart peu à peu, doucement mais sûrement et c'est avec plaisir que nous observons cette reprise positive qui devrait perdurer dans l'année à venir.

L'année 2011 s'annonce sous de bons auspices et c'est avec beaucoup d'optimisme que nous attendons les dix prochaines années de notre jumelage.

*Chers Amis de Donzenac,*

*Les concitoyens de Wolframs-Eschenbach et particulièrement les membres du comité de jumelage,  
vous souhaitent un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2011.*

*Michael Dörr*

1. Bürgermeister

Maire de Wolframs-Eschenbach

Séance du 04 décembre 2009

Absent excusé : M. J-L. Semblat  
Secrétaire de séance : Mme M. Fontaine

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 vote contre (Mme M. Reliat), approuve le compte-rendu de la réunion du 06 novembre 2009.

**PASS foncier - Attribution d'une subvention communale**

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du PASS Foncier, la commune s'est engagée à attribuer une aide aux ménages respectant les critères d'éligibilité de ce dispositif, dans la limite de 6 dossiers sur l'ensemble du territoire communal. Cette subvention est calculée en fonction de la composition du ménage.

Sollicité par le Crédit Foncier, il présente le dossier déposé par Mlle S. Dumas et M. N. Blas (projet de construction au lieu-dit « Champagnac ») qui respecte les critères susvisés et les capacités de remboursement préconisées par la Banque de France. Sans ce dispositif, ce jeune ménage n'aurait pas la possibilité d'accéder à la propriété. Le montant de la subvention à lui allouer est de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme M. Reliat), décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à Mlle S. Dumas et M. N. Blas dans le cadre de leur projet PASS foncier, sous réserve de l'admission de leur dossier par les organismes financeurs (Crédit foncier, CIL), le versement de cette aide s'effectuant auprès du notaire en charge de l'opération.

**Recensement 2010**

M. le Maire informe le Conseil du recensement de la population de Donzenac du 21 janvier au 20 février 2010. A cette fin, la commune s'est vu attribuer une dotation forfaitaire d'un montant de 5 319 €. Sur les conseils du superviseur de l'INSEE, le territoire communal a été divisé en 6 districts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au recrutement de 6 agents recenseurs et approuve le principe de la fixation de leur rémunération au prorata du nombre de bulletins individuels collectés.

**Approbation du règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du SPANC.

**Erreur cadastrale - Parcelle ZE 105**

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'une erreur cadastrale constatée par Mme et M. Desbarges, concernant leur propriété sise section ZE n° 105, au lieu-dit « Theil ».

Le délai légal de rectification sans frais étant révolu (2 ans après la rénovation), il incombe au réclamant de faire effectuer, à sa diligence et à sa charge (document d'arpentage, frais notariaux), la modification du plan cadastral.

**Budget communal**

**Indemnités au Comptable du Trésor :**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder au Receveur Municipal, pour son concours dans l'élaboration et l'exécution des budgets, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires.

**Créances irrécouvrables :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les demandes d'admissions de créances en non-valeurs formulées par M. le Trésorier.

**Décision modificative n° 5 :**

Sur présentation de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires suivants :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Cpte	Opérations	Montants	Cpte	Opération	Montants
2313	416 - Aménagement parking du Salavert	- 1 310,00 €	21538	472 - Travaux d'éclairage public	210,00 €
			2181	471 - Défibriateurs	400,00 €
			2313	468 - Travaux supplémentaires de la Mairie	700,00 €
<b>Total</b>		<b>- 1 310,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 310,00 €</b>

**Autorisation d'engager les dépenses d'investissement :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2010, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette.

**Personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la saisine du Comité Technique Paritaire pour avis sur l'institution du travail à temps partiel ;
- l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - année 2008 -**

M. B. Lacoste présente à l'Assemblée le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Yssandonnais. Il l'informe de l'augmentation du montant de la facture d'eau à compter de 2009 d'environ 2 %.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre ledit rapport au visa du représentant de l'Etat et d'en transmettre ampliation au Syndicat susvisé.

**Questions diverses**

***Participation pour le Pays d'Art et d'Histoire***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation de 173 € pour l'insertion de 4 pages consacrées aux communes membres du Pays d'Art et d'Histoire dans le guide « Encyclopédie de Voyage », calculée au prorata du nombre d'habitants.

***Subvention JMF 19***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 400 € à l'association JMF 19 qui organise 2 concerts en 2009/2010 pour les enfants de l'Ecole.

***Désignation du correspondant sécurité routière***

Sollicité par la DDEA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. M. Perrier, pour représenter la commune en qualité de correspondant sécurité routière.

***Projet de délégation de service public - Village de vacances « La Rivière »***

M. le Maire fait part au Conseil de l'avis positif émis par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze sur le projet de délégation de service public du village de vacances « La Rivière ».

***Politique de proximité***

M. J. Fantou fait le point sur les travaux d'assainissement du village de « Grand Roche ».

***Réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales***

M. F. Sicard informe l'Assemblée de la teneur et de l'avancement des textes en cours de discussion au Sénat sur les réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales. Ces importantes réformes vont entraîner des répercussions sur les recettes des communes, ainsi que sur l'organisation et la répartition des compétences exercées par les différentes collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes). Chaque conseiller a donné son avis et son sentiment sur ces textes et leurs conséquences. De ces discussions ressort que les opinions sont très diverses. Une délibération exprimant la synthèse de ces avis sera adoptée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Séance du 08 janvier 2010**

Secrétaire de séance : M. T. Laroze

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2009.

**Approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire présente au Conseil les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur par lesquels celui-ci constate la régularité de la procédure et recommande la prise en compte de 3 demandes formulées au cours de l'enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de révision simplifiée du PLU en y apportant toutefois les modifications préconisées par le Commissaire Enquêteur.

**Réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales**

M. F. Sicard recueille les observations sur le projet de délibération relative aux réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales qui a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux. La délibération proposée reflète fidèlement les débats qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée et retranscrit, de manière constructive, la diversité des avis émis.

En effet, le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de ces réformes, souhaite toutefois exprimer certains points de désaccord ou certaines inquiétudes tels que le risque accentué de politisation des élections municipales avec le changement de scrutin annoncé éloignant l'élu de l'électeur ou le renforcement des intercommunalités au détriment des communes. En outre, il tient à rappeler que la compensation de la suppression de la taxe professionnelle devra garantir l'autonomie financière des collectivités territoriales, concept essentiel de la décentralisation inscrit dans la constitution.

Après discussions, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité moins un vote contre, - Mme M. Reliat qui est opposée à ces réformes dans leur globalité et à la prise de position nuancée du Conseil Municipal -.

**PASS foncier - Attribution d'une subvention communale**

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du PASS Foncier, la commune s'est engagée à attribuer une aide aux ménages respectant les critères d'éligibilité de ce dispositif, dans la limite de 6 dossiers par an, sur l'ensemble du territoire communal. Cette subvention est calculée en fonction de la composition du ménage.

Sollicité par les « Maisons Aliénor », il présente le dossier déposé par Mlle K. Mayzonnade (projet de construction au lieu-dit « Le Martel ») qui respecte les critères susvisés et les capacités de remboursement préconisées par la Banque de France. Grâce à ce dispositif, cette personne a la possibilité d'accéder à la propriété. Le montant de la subvention à lui allouer est de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme M. Reliat), décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à Mlle K. Mayzonnade dans le cadre de son projet PASS foncier, sous réserve de l'admission de son dossier par le CIL, le versement de cette aide s'effectuant auprès du notaire en charge de l'opération.

#### **Politique de proximité**

M. J. Fantou fait le point sur les travaux d'assainissement au lieu-dit « Grand Roche ».

M. le Maire présente les travaux d'agrandissement du garage municipal et les nouveaux abris du stade de football.

#### **Lancement d'une consultation pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque - point public multimédia**

Après avoir fait le point sur l'état d'avancement des demandes de subventions, M. le Maire informe le Conseil du lancement d'une consultation, courant janvier, en vue d'attribuer les travaux d'aménagement de la bibliothèque et du point public multimédia (marché à procédure adaptée).

#### **Lancement d'une consultation pour les travaux de couverture d'un court de tennis**

Les subventions ayant été accordées par les divers partenaires, M. le Maire informe le Conseil du lancement d'une consultation, courant janvier, en vue d'attribuer les travaux de couverture d'un court de tennis (marché à procédure adaptée).

#### **Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession de Mme et M. Paul Laroze pour un montant de 103,67 €.

#### **Cession de terrain à titre gratuit par l'Etat**

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession à titre gratuit par l'Etat de la parcelle sise « Au Jay » et cadastrée section ZK n° 91p (1a03).

#### **Signature d'une convention avec la fourrière animale de la Ville de Brive**

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une nouvelle convention avec la fourrière animale de la Ville de Brive pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

#### **Demandes de subventions pour la construction de vestiaires pour le football et la piscine**

M. le Maire présente au Conseil le projet de construction de vestiaires sportifs (football-piscine) pour un montant estimatif de 350 000 € HT. Il l'informe que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (CNDS), le Conseil Régional, le Conseil Général et le District de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme sa décision de construire des vestiaires sportifs (football-piscine) et décide de solliciter les subventions susvisées.

#### **Aménagement d'un parking à l'Ecole**

M. le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'un parking à l'Ecole qui permettra de remédier aux difficultés de stationnement constatées aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Il précise également que ce plateau pourra être utilisé par les enseignants, lorsque le temps le permettra, pour les activités sportives des enfants et ainsi réduire le coût du transport au gymnase.

#### **Questions diverses**

##### *Subventions*

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues par la Commune.

##### *Recensement de la population*

Présentation est faite des opérations de recensement qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2010.

##### *Plan Neige*

M. le Maire informe le Conseil du renforcement du Plan Neige avec la mise à disposition de sacs de sel aux endroits dangereux de la commune. Si le traitement des voies communales incombe à la Municipalité, afin de les rendre accessibles dans les meilleurs délais, les trottoirs ou, à défaut, un espace de 1,50 m devant les propriétés jouxtant le domaine public doivent être déneigés par les propriétaires ou les occupants. Dans le même esprit, il appartient à chacun d'équiper son véhicule avec du matériel adéquat (pneus neige, chaînes...). Enfin, dans ces moments difficiles, M. le Maire rappelle que la solidarité, la compréhension et la patience doivent être, à Donzenac, réelles et naturelles car les services municipaux ont des moyens limités et ne peuvent intervenir partout, au même moment.

##### *Prise en charge du coût de l'accueil des personnes bloquées par la neige le jeudi 17 décembre 2009 par l'EHPAD A. Migot*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge du coût de l'accueil des personnes bloquées par la neige le jeudi 17 décembre 2009 par l'EHPAD A. Migot pour un montant de 160 €.

#### **Séance du 05 février 2010**

Secrétaire de séance : Mme M. Reliat

Absents excusés : Mme S. Chevalier - M. F. Sicard

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 08 janvier 2010.

#### Attribution d'une subvention aux sinistrés d'Haïti

Conscient de l'importance de la solidarité dans les périodes les plus sombres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1 000 euros aux sinistrés d'Haïti, par l'intermédiaire de l'association « Carrefour des Communes ».

#### Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2009

##### • Commune :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 1 549 134,72 € pour 1 973 268,84 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 424 134,12 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 616 997,56 € pour 612 032,11 € de recettes, soit un résultat de -4 965,45 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2009 s'élèvent à 728 079,21 €, pour 659 496,11 €, soit un résultat de -68 583,10 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 509 074,51 €.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 établi par M. R. Chastang, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 482 516,74 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 26 557,77 €

##### • Assainissement :

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 138 315,09 €, pour 123 419,58 € de recettes, soit un résultat de -14 895,51 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 199 302,42 € pour 118 290,88 € de recettes, soit un résultat déficitaire de -81 011,54 €.

Par suite des reports antérieurs, il est dégagé un excédent de 120 734,19 €.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 établi par M. R. Chastang, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent disponible :

- en excédent d'exploitation à reporter : pour 17 919,91 €
- en excédent d'investissement à reporter : pour 102 814,28 €

##### • Camping :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 75 987,29 €, pour 85 304,67 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 9 317,38 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2009 s'élèvent à 50 012,84 € pour 45 363,45 € de recettes, soit un résultat déficitaire de -4 649,39 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est dégagé un excédent de 15 039,12 €.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2009 établi par M. R. Chastang, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent disponible :

- en excédent de fonctionnement à reporter : pour 13 327,41 €
- en excédent d'investissement à reporter : pour 1 711,71 €.

#### PASS foncier - Attribution d'une subvention communale

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du PASS Foncier, la commune s'est engagée à attribuer une aide aux ménages respectant les critères d'éligibilité de ce dispositif, dans la limite de 6 dossiers sur l'ensemble du territoire communal. Cette subvention est calculée en fonction de la composition du ménage.

Sollicité par les « Maisons traditionnelles MIKIT », il présente le dossier déposé par Mme et M. Moulin qui respecte les critères susvisés et les capacités de remboursement préconisées par la Banque de France. Grâce à ce dispositif, ce couple avec 2 enfants a la possibilité d'accéder à la propriété. Le montant de la subvention à lui allouer est de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à Mme et M. Moulin dans le cadre de leur projet PASS foncier, sous réserve de l'admission de leur dossier par le CIL, le versement de cette aide s'effectuant auprès du notaire en charge de l'opération.

#### Consultations à intervenir

##### Village de vacances « La Rivière »

M. le Maire informe le Conseil qu'aucune offre n'a été reçue pour l'acquisition du village de vacances « La Rivière ». Dès lors, l'Assemblée sera invitée à se prononcer sur le principe d'une délégation de service public lors de la séance du 26 mars 2010. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, un dossier sera transmis à chaque conseiller début mars.

***Groupement de commandes Commune/CC3A - Fourniture des repas de l'Ecole et des ALHS***

M. le Maire rappelle au Conseil que le contrat de fourniture des repas de l'Ecole et des ALHS, conclu par le groupement de commande Commune/CC3A, arrive à échéance le 30 juin 2010. L'Assemblée devra donc se prononcer sur le lancement d'une nouvelle consultation lors de sa prochaine séance. A cette fin, un dossier de présentation sera adressé aux conseillers en même temps que le dossier de DSP.

**Personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la mise à jour de tableau des emplois à effet au 1<sup>er</sup> avril 2010 (suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, création d'un poste de Rédacteur à temps complet) ;
- de modifier le régime indemnitaire en conséquence.

**Plan Communal de Secours**

M. le Maire rappelle que l'épisode neigeux des 18, 19 et 20 décembre dernier a entraîné la mise en place du plan communal de secours : la maison de retraite a accueilli une vingtaine de personnes bloquées sur la commune. Comme convenu dans la convention initiale, l'EHPAD « L'Abri du Temps » a répercuté le coût de la prise en charge de ces personnes à la Commune.

A l'avenir, M. le Maire propose la création d'une régie en vue de la refacturation, aux bénéficiaires, des frais occasionnés par leur accueil à l'EHPAD en situation de crise, la commune gardant à sa charge les coûts liés aux services de secours.

Compte tenu des détails de la compensation financière fixés par le Conseil d'Administration de l'EHPAD (délibération du 13 janvier 2010), M. le Maire propose d'instituer les tarifs suivants :

- repas du soir : 10 €,
- nuitée + petit déjeuner : forfait de 15 € par personne,
- services de secours : gratuit.

Enfin, M. le Maire rappelle que la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et, plus particulièrement, l'accueil de personnes sinistrées à l'EHPAD, sont liés à la survenance d'une situation de crise identifiée comme telle par les services préfectoraux qui déclenchent la mise en place de ce dispositif. En aucun cas, il ne s'agit de prendre en charge des personnes à la moindre difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une régie pour la refacturation aux bénéficiaires des frais d'accueil d'urgence à l'EHPAD en cas de mise en œuvre du plan de secours et approuve les tarifs susvisés.

**Politique de proximité**

MM. J-F Chevreuil et M. Chantalat font le point sur la réunion de la commission des travaux qui s'est tenue au camping le samedi 30 janvier 2010 (projet d'implantation d'un abri de stockage pour le matériel).

M. T. Lajoinie fait le point sur la réunion publique du mercredi 03 février 2010 relative au plan d'aménagement du village de « La Rochette » (projet d'aménagement du carrefour route de La Rochette - route des Mandaroux).

Mme S. Madrias fait le point sur la réunion de présentation aux parents d'élèves du projet de parking entre l'école primaire et l'école maternelle, qui s'est déroulée le jeudi 04 février 2010. M. le Maire regrette le manque de participation des parents qui n'ont montré aucun intérêt vis-à-vis d'une problématique importante pour la sécurité de tous. Par conséquent, ce projet est ajourné.

**Questions diverses**

***Consultations***

M. le Maire informe l'Assemblée que l'avis d'appel public à concurrence concernant les travaux de la bibliothèque et de l'espace public numérique est paru et que celui concernant la couverture d'un court de tennis devrait paraître dans les prochains jours.

***Vote du budget le 26 mars 2010 et réunion de la commission des finances le 15 mars 2010***

M. le Maire informe le Conseil que le budget et les budgets annexes seront soumis au vote de l'Assemblée le 26 mars prochain, après examen en commission des finances le 15 mars.

***Subventions***

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues :

- du Département : 90 000 € pour la bibliothèque et 6 210 € pour l'espace public numérique,
- de l'Etat : 14 578 € pour l'espace public numérique.

***Hôpital de Brive - Clinique Saint Germain***

Suite à diverses sollicitations, M. le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la problématique posée par le projet de construction d'un bâtiment pour la Clinique Saint Germain dans l'enceinte de l'Hôpital de Brive. Il précise que les courriers reçus du Directeur de l'hôpital et du Président de la Coordination de Défense de l'Hôpital seront transmis à chaque conseiller.

**Séance du 26 mars 2010**

Secrétaire de séance : M. B. Lacoste

Absents excusés : Mme M. Fontaine - MM. J.F. Bugeat - M. Perrier

En ouverture de séance, M. le Maire félicite Mme M. Reliat pour son élection au Conseil Régional.

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 05 février 2010.



### Budgets primitifs 2010

M. F. Sicard, conseiller municipal délégué au budget, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, de l'assainissement, du camping et du SPANC, ces quatre budgets n'ayant appelé aucune observation de la part de la commission des finances réunie le 24 mars 2010.

Ces budgets font preuve d'une grande rigueur et se caractérisent par trois éléments majeurs :

- le **maintien des taux d'imposition 2009**, dans le souci de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des ménages,
- la **diminution des dotations et concours divers** (DGF, dotation nationale de péréquation, compensations des exonérations),
- la **poursuite de la maîtrise des dépenses courantes permettant un effort d'investissement important pour la relance économique.**

#### Commune :

Le budget primitif communal de l'exercice 2010, d'un montant global de 3 528 202,81 € (+ 12,53 % par rapport au budget 2009 dû à l'effort d'investissement), se décompose comme suit :

- **La section "Fonctionnement"**, gestion courante des services, s'équilibre à la somme de 1 925 849,31 € (- 1,55 % par rapport à 2009).

*Les recettes de fonctionnement proviennent pour :*

- 54,72 % des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières, etc.) ; le Conseil n'a pas augmenté les taux de ces taxes locales tandis que le législateur en a augmenté les bases,
- 30,24 % des dotations et concours versés par l'Etat,
- 13,55 % d'autres produits divers dont la participation des usagers aux différents services publics (restaurant scolaire, locations, etc.),
- 1,38 % de l'excédent antérieur reporté,
- 0,11 % des produits exceptionnels.

*Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour :*

- 32,80 % aux charges à caractère général (produits, fournitures, fluides, énergies, etc.),
- 33,66 % aux charges de personnel,
- 19,67 % à l'autofinancement des investissements (+ 5,4 % par rapport à 2009),
- 7,64 % aux charges de gestion et charges exceptionnelles (diverses subventions et participations),
- 5,45 % aux remboursements des intérêts des emprunts,
- 0,78 % aux provisions.

- **La section "Investissement"**, constituée des produits et des dépenses nécessaires à l'équipement de la commune et qui, d'une manière générale, fait évoluer son patrimoine, s'élève pour les dépenses à 1 602 353,50 € (+ 35,91 % par rapport à 2009).

*Les recettes d'investissement proviennent pour :*

- 2,96 % de "restes à réaliser" de l'exercice 2009,
- 30,11 % affectation du résultat de fonctionnement 2009,
- 23,65 % de l'autofinancement,
- 23,58 % des subventions,
- 6,24 % du prêt relais TVA,
- 6,24 % de l'emprunt,
- 4,06 % divers dont cessions de terrains,
- 3,16 % de la récupération de FCTVA de l'exercice 2008.

*Les dépenses d'investissement sont consacrées pour :*

- 6,93 % aux "restes à réaliser" de l'exercice 2009,
- 26,14 % au déficit antérieur reporté de la section d'investissement,
- 55,09 % aux nouveaux projets d'équipement, parmi lesquels :
  - . l'aménagement d'une bibliothèque et d'un point public multimédia,
  - . l'aménagement d'un tennis couvert,
  - . l'achat de terrains au groupe scolaire,
  - . les travaux du garage municipal,
  - . les travaux de voirie (Le Martel, Chemin du Clou, Travassac),
  - . l'enfouissement des réseaux avenue Roger Ténèze et au village d'Espeyrut,
  - . l'achat de matériel et de mobilier urbain,
  - . l'acquisition d'une borne tactile pour la Mairie,
  - . les travaux de sécurisation de la vitrine du Trésor de l'Eglise Saint Martin,
  - . le mobilier de la nouvelle classe à l'Ecole,
  - . divers travaux d'éclairage public,
  - . le plan d'aménagement du village de La Rochette.
- 11,51 % au remboursement du capital des emprunts,
- 0,32 % aux dépenses imprévues.

Enfin, certaines opérations sont envisagées mais restent conditionnées à l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'Etat et du Département :

- . le projet « école numérique » (tableau blanc tactile et classe informatique mobile),
  - . la clôture de l'opération « économies d'énergie » avec le changement des menuiseries de la façade est de l'Ecole,
  - . les travaux de voirie (viabilisation de 3 voies au « Bouchailloux »).
- **Subventions** : Le montant global des subventions allouées aux associations communales est de 26 089,00 €.

**Assainissement** :

Le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2010, d'un montant global de 353 450,05 €, se décompose comme suit :

- la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 128 587,96 €,
- la section "investissement" s'équilibre à la somme de 224 862,09 €.

M. le Maire précise que les opérations inscrites à cet exercice concernent la fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement du village de Grand Roche et le lancement de ceux de Mazières.

**Camping** :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2010, d'un montant global de 149 113,37 €, se décompose comme suit :

- la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 93 470,39 €,
- la section "investissement" s'équilibre à la somme de 55 642,98 €.

**Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** :

Le montant global du budget primitif « SPANC » de l'exercice 2010 s'élève à 30 000,00 € inscrit en section "exploitation" pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention (Mme M. Reliat) approuve les budgets primitifs de l'exercice 2010 concernant la commune, l'assainissement, le camping et le SPANC.**

**Personnel**

***Régime indemnitaire du personnel communal***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouvelles conditions d'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2010.

***Recrutement de personnels saisonniers***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agents saisonniers pour assurer la surveillance, l'entretien, l'accueil et la vente des tickets d'entrée à la piscine municipale d'une part, ainsi que l'accueil et l'entretien des chalets du village de vacances d'autre part.

**PASS foncier**

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du PASS Foncier, la commune s'est engagée à attribuer une aide aux ménages respectant les critères d'éligibilité de ce dispositif, dans la limite de 6 dossiers sur l'ensemble du territoire communal. Cette subvention est calculée en fonction de la composition du ménage.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes : 4 000 € à Mme et M. Beton (3 enfants) ; 3 000 € à Mlle Pierre et M. Baudoin (sans enfant) ; 3 000 € à Mlle Lambourdière et M. Huguenot (sans enfant).

Le nombre de dossiers inscrits au dispositif par le Conseil étant atteint, il convient donc de lancer une nouvelle réflexion sur les conditions d'octroi de ces subventions pour l'année 2010.

**Zone d'Activités Ussac-Donzenac**

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une zone d'activités sur les communes d'Ussac et de Donzenac. Il l'informe de l'avancée des études et lui indique que, à la demande du SYMA A20, il convient de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de cette opération d'ensemble conçue selon une approche environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de cette procédure.

**Office Public de l'Habitat de Brive**

Sollicité par l'OPH de Brive, M. le Maire présente au Conseil le réaménagement de 2 prêts préalablement garantis par la commune (contrat de compactage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie aux prêts réaménagés contractés par l'OPH de Brive et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

**Vente d'un terrain sis à « Genouillac »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au plus offrant de la parcelle cadastrée section ZE n° 1 sise au lieu-dit « Genouillac » et dit que les offres devront parvenir en Mairie, sous pli cacheté, avant le 15 avril 2010.

**Vente d'un terrain sis au « Pont de l'Hôpital »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention (M. T. Lajoinie), décide la vente au plus offrant des parcelles cadastrées section AZ n° 32, 446 et 448 sises au lieu-dit « Le Pont de l'Hôpital » et dit que les offres devront parvenir en Mairie, sous pli cacheté, avant le 15 avril 2010.

#### **Vente d'un terrain sis « Le Gaucher »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au plus offrant des parcelles cadastrées section AD n° 445p, 448p et 453p sises au lieu-dit « Le Gaucher » pour une superficie de 3 200 m<sup>2</sup> et dit que les offres devront parvenir en Mairie, sous pli cacheté, avant le 15 avril 2010.

#### **Prolongation de la délégation de commercialisation des chalets pour une durée d'un an**

M. le Maire rappelle que les délégations de services publics du village de vacances arrivent à échéance le 30 septembre 2010. Parallèlement, la commune envisage la construction de nouveaux vestiaires au Parc des Sports. Ce projet comportant plusieurs contraintes (reprise de 6 emplacements, passage des engins,...), source de nuisances pour le futur gestionnaire, il propose de reprendre en régie directe le camping pour 1 an et de prolonger corrélativement la commercialisation des chalets confiée à la société REVEA (article L 1411-2 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'arrêt de la procédure de délégation de service public du village de vacances, la reprise en régie directe pour 1 an du camping à l'extinction de l'actuel contrat et la prolongation corrélatrice du contrat de commercialisation des chalets.

#### **Marché de fourniture des repas**

M. le Maire rappelle que les marchés de fourniture des repas au restaurant scolaire et aux ALSH de la Communauté de communes des 3A (Donzenac et Saint Bonnet l'Enfantier) arrivant à échéance le 30 juin 2010, il convient de créer un nouveau groupement de commande et de lancer une consultation pour la fourniture de ces repas du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune au groupement ; accepte d'en être le coordonnateur ; désigne M. le Maire en qualité de représentant à la commission d'appel d'offres du groupement (président de droit) et Mme M. Reliat en qualité de suppléant ; décide de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante.

#### **Plan d'Aménagement de « La Rochette »**

M. le Maire rappelle le dossier réalisé par le bureau d'études Jace pour le plan d'aménagement du village de « La Rochette » et propose de conventionner avec le Département afin de réaliser la restructuration du carrefour central et l'aménagement d'une salle de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la candidature de Donzenac à la procédure d'aménagement de bourg mise en place par le Conseil Général et autorise le Maire à négocier, ainsi qu'à signer la convention à intervenir.

#### **Syndicat d'Etude du Bassin de Brive (SEBB)**

M. le Maire rappelle que le SEBB est chargé d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document prospectif majeur déterminant à 10 ans les orientations du développement du bassin de Brive. Il fait le point sur les différentes commissions thématiques et précise que des représentants des Conseils Municipaux peuvent y participer. Il invite donc les conseillers à réfléchir aux commissions auxquelles ils souhaiteraient assister.

#### **Questions diverses**

##### ***Politique de proximité***

M. Joël Fantou fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

##### ***Lettre de Mme Hubeau***

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de Mme Hubeau, parent d'élèves, relative au temps des repas au restaurant scolaire.

##### ***Remerciements***

M. le Maire fait part de la lettre de remerciements de l'association Carrefour des Communes pour le don de 1 000 € au profit de la reconstruction d'Haïti.

##### ***Subvention***

M. le Maire informe l'Assemblée de l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 45 000 € pour la construction de nouveaux vestiaires pour le football et la piscine au Parc des Sports.

#### **Séance du 30 avril 2010**

Secrétaire de séance : M. J-L. Semblat

Absents : Mme S. Madrias - MM. M. Chantalat - T. Lajoinie - P. Perrier

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2010.

#### **Jury d'assises**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2010, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort de 6 électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2011. Sont donc désignés par le sort : Demichel Marie Claire, épouse Lacombe ; Chatras Martine ; Guillaumie Jean-Marc ; Doussaud Philippe ; Faucher Carine Sylvie, épouse Thouvenin ; Chalaud Daniel.

**Participation aux frais de scolarisation dans les écoles de Brive-la-Gaillarde  
Années scolaires 2006/2007 - 2007/2008**

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Ville de Brive sollicite la Commune afin qu'elle s'acquitte de sa participation aux frais de scolarisation 2006/2007 et 2007/2008 en vue de combler les 3 années de retard dans la facturation. Toutefois, pour ne pas surcharger le budget, le paiement des sommes dues sera étalé jusqu'en novembre 2012. Ainsi, à compter de 2013, la participation relative à l'année scolaire précédente sera mise en paiement au cours du mois de novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation d'un montant de 1 684,09 €, correspondant aux frais de scolarisation des enfants de Donzenac dans les écoles de la Ville de Brive, pour les années scolaires 2006/2007 et 2007/2008.

**Convention de mise à disposition de la piscine municipale durant la période estivale**

M. le Maire propose de renouveler le contrat de mise à disposition de la piscine au Maître Nageur Sauveteur, pour la période allant du 31 mai au 31 août 2010, afin de lui permettre de donner des cours en dehors des heures d'ouverture aux scolaires ou au public et ainsi favoriser l'accès de cet équipement sportif au plus grand nombre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de cette convention.

**Vente des parcelles cadastrées section AZ n° 32 - 446 - 448 sises au « Pont de l'Hôpital »**

Compte tenu des enjeux commerciaux qui sont apparus sur ces terrains depuis leur mise en vente, M. le Maire propose de restituer les deux plis qui ont été déposés en Mairie à leurs auteurs et de leur demander de formuler une nouvelle offre accompagnée du projet de construction envisagé avant le 15 juin 2010 afin d'aider le Conseil Municipal dans son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**Attribution de la vente de la parcelle cadastrée section ZE n° 1 sise à « Genouillac »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la vente de la parcelle à la société Alienor pour un montant de 80 000 €.

**Vente des parcelles cadastrées section AD n° 445p - 448p - 453p sises « Le Gaucher »**

Suite à l'ouverture des plis, les 2 offres reçues en Mairie étant d'un montant identique, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'en informer leurs auteurs qui devront faire une nouvelle proposition avant le 15 juin 2010.

**Attribution de la vente de la parcelle cadastrée section AZ n° 462p sise « La Rivière »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la vente de la parcelle à Mme et M. Faucher pour un montant de 25 000 €.

**PASS foncier**

Le nombre de dossiers PASS foncier pour l'année 2009 étant atteint, M. le Maire propose de valider les 6 nouveaux dossiers inscrits au budget 2010 et de conditionner l'octroi de ces subventions à la réalisation d'un projet sur un terrain vendu par la commune.

Par ailleurs, il présente la demande d'aide formulée par Mme et M. Faucher pour un projet PASS foncier sur la parcelle cadastrée section AZ n° 462p susvisée. Il rappelle que cette subvention est calculée en fonction de la composition du ménage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les 6 nouveaux dossiers inscrits au budget 2010 ; conditionne l'octroi de ces subventions à la réalisation d'un projet sur un terrain vendu par la commune ; et décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Mme et M. Faucher dans le cadre de leur projet PASS foncier, sous réserve de l'admission de leur dossier par le CIL, le versement de cette aide s'effectuant auprès du notaire en charge de l'opération.

**Prolongation de la location exceptionnelle d'un garage de la place Wolframs-Eschenbach**

A la demande du locataire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la location exceptionnelle du garage n° 4, sis place Wolframs-Eschenbach, pour une durée de 3 mois, sous réserve de la vente du bâtiment par la Commune et fixe le tarif mensuel de cette location à 30 €.

**Loi Scellier**

Sollicité par diverses personnes souhaitant réaliser des travaux à Donzenac sur des immeubles bâtis inoccupés en vue d'une mise en location, M. le Maire présente au Conseil les dispositions de la loi Scellier. Par des dispositifs d'incitation fiscale, cette loi encourage et soutient l'investissement immobilier locatif au bénéfice des propriétaires mais aussi des futurs locataires (plafonds de revenus et/ou de loyers). Toutefois, notre commune ne figure pas dans le périmètre de cette loi alors même que son éligibilité à ces dispositifs revêt un intérêt particulier eu égard à la qualité architecturale du bâti à rénover, en particulier dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, appelle de son vœu l'éligibilité de la commune de Donzenac au périmètre de la loi Scellier.

**Règlement du concours des jardins et maisons fleuries**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement du concours des jardins et maisons fleuries 2010 élaboré par l'Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois.

**SEMABL - Lotissement « Le Martel »**

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- la modification de l'article 3 de la convention de concession d'aménagement § 1,



- la modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur - article 19 de la convention de concession d'aménagement,
- le compte-rendu financier annuel à la collectivité relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2009.

#### **Personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications du tableau des emplois suite aux divers avancements de grade de plusieurs agents des services techniques,
- approuve les modifications corrélatives du régime indemnitaire applicable à ces agents,
- fixe à 100 % les taux de promotion pour les avancements de grade des cadres d'emplois suivants : agent de maîtrise, technicien supérieur et adjoint d'animation.

#### **Questions diverses**

##### ***Politique de proximité***

M. J. Fantou fait le point sur les travaux en cours sur la Commune.

##### ***Village de vacances « La Rivière » (camping + chalets)***

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de M. Mickaël Delcourt par laquelle il propose une négociation pour la location-vente du village de vacances « La Rivière ».

Il précise qu'une nouvelle estimation par le service des domaines est nécessaire du fait de la reprise de 8 emplacements pour les travaux de construction de vestiaires pour le football et la piscine au Parc des Sports et des Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la proposition de M. Delcourt, charge M. le Maire de solliciter une nouvelle estimation du village de vacances auprès du service des domaines et décide de poursuivre la réflexion jusqu'à sa prochaine séance.

##### ***SEBB - SCOT SUD CORREZE***

Après avoir présenté les travaux du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale SUD CORREZE et le diagnostic du territoire élaboré par le bureau d'études Citadia, M. le Maire fait le point sur la participation des conseillers municipaux aux réunions préparatoires des commissions thématiques du SCOT.

#### **Séance du 18 juin 2010**

Secrétaire de séance : M. J. Fantou

Absents excusés : MM. P. Lavaux - J-F. Bugeat - M. Chantalat

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne la parole à M. P. Delpeuch, Directeur du SIRTOM du Pays de Brive, qui présente le projet de mise en place d'une tarification incitative. Ce projet fait suite au Grenelle de l'Environnement qui supprime le système injuste de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et prescrit la mise en place de cette tarification dans les 5 ans.

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2010.

#### **Vente des parcelles cadastrées section AZ n° 32 - 446 - 448 sises au « Pont de l'Hôpital »**

M. le Maire informe le Conseil qu'un seul projet de construction a été reçu en Mairie dans les délais. Il procède à l'ouverture du pli et chaque conseiller municipal prend connaissance du projet présenté par la société Sites et Bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention (Mme M. Reliat), décide l'attribution de la vente des parcelles cadastrées section AZ n° 32, 446 et 448 à la société Sites et Bâtiments pour un prix de 20 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation du service des domaines, sous réserve que l'acte authentique de vente soit signé avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### **Vente des parcelles cadastrées section AD n° 445p - 448p - 453p sises « Le Gaucher »**

Deux nouvelles offres ayant été reçues en Mairie, M. le Maire procède à l'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de la vente des parcelles cadastrées section AD n° 445p, 448p et 453p à M. L. POUCH pour un montant de 10 180 €.

#### **Demande d'aliénation de la parcelle cadastrée section ZL n° 128p**

Sollicité par l'association CANI CLUB DONZENACOIS, M. le Maire présente à l'Assemblée leur demande d'aliénation de la parcelle cadastrée section ZL n° 128, sise au lieu-dit « La Peyrie ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en vente du bas de cette parcelle, le haut constituant un glacis permettant de préserver la vue depuis l'autoroute, et autorise M. le Maire à solliciter une estimation auprès du service des domaines.

#### **Régularisation de l'occupation d'une bande de terrain appartenant à la commune**

Sollicité par Mlle Lartigue et M. Bouzalmat, propriétaires de la parcelle cadastrée section AZ n° 343, sise au « Pont de l'Hôpital », M. le Maire présente à l'Assemblée leur demande de régularisation. En effet, après avoir acquis ce bien immobilier en 2008, ils ont constaté que leur terrain avait été clôturé au-delà des limites de propriété, empiétant ainsi sur le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve cette régularisation, autorise M. le Maire à entreprendre toutes diligences nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et dit que l'intégralité des frais occasionnés par cette régularisation sera prise en charge par les intéressés.

#### **Tarifs REVEA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire 2011 de location des chalets telle qu'elle est présentée par le délégataire Révéa.

#### **Questions diverses**

##### ***Plan de prévention des risques professionnels***

M. le Maire informe l'Assemblée du lancement de la procédure d'élaboration du plan de prévention des risques professionnels de la Commune.

##### ***Politique de proximité***

M. Joël Fantou fait le point sur les travaux en cours sur la Commune.

##### ***Subventions***

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention des subventions suivantes :

- Etat :
  - 5 622 € au titre des écoles numériques
- Conseil Général de la Corrèze :
  - 3 375 € au titre des écoles numériques ;
  - 16 574 € pour les travaux de renforcement de voies communales au « Bouchailloux » et rue du Clou ;
  - 385 € pour les cérémonies du 10<sup>e</sup> anniversaire du Jumelage de Wolframs-Eschenbach et de Donzenac ;
  - 135 000 € pour la couverture d'un court de tennis ;
  - 10 859 € pour l'extension du garage communal ;
  - 7 650 € pour l'acquisition des terrains sis aux « Cordeliers » (Ecole).

##### ***Refonte des listes électorales***

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à la refonte des listes électorales afin de répartir de manière plus équilibrée le nombre de votants par bureau et, en particulier, de renforcer le bureau de Travassac par l'intégration de certains lieux-dits comme « Le Pont de l'Hôpital », « Le Martel », « Champagnac », « Le Clou », « Embrugeat », « La Mirande », « Les Gadelles », « Les Saulières », « Les Horteaux », « Les Cars », « La Gissonnerie »,... Il invite les conseillers à y réfléchir. Un projet de refonte sera examiné lors de la prochaine séance.

##### ***Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal***

Sur le rapport de M. François Sicard, considérant le grand nombre de courriers régulièrement adressés à l'Assemblée pour l'inviter à prendre position sur différents sujets qui n'intéressent pas directement la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins un vote contre (Mme M. Reliat), décide de modifier son règlement intérieur comme suit :

##### ***Chapitre I, Article 6 bis :***

*« Les questions orales et écrites visées aux articles 5 et 6 ci-dessus ne sont recevables que si elles portent sur des sujets intéressant directement et spécifiquement la Commune.*

*Les courriers adressés au Conseil Municipal pour l'inviter à émettre un vœu sur une question sont mis à la disposition de ses membres. Ils ne peuvent être inscrits à l'ordre du jour en vue d'un débat que si la question abordée intéresse directement et spécifiquement la Commune. »*

##### ***Résultats des consultations***

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal en matière de marchés à procédure adaptée, M. le Maire rend compte des résultats des consultations suivantes :

- Couverture d'un court de tennis :
  - Lot 01 (maçonnerie - gros œuvre) : Ent. Martinie et Fils pour un montant de 41 028,84 € HT ;
  - Lot 02 (charpente et bardage bois, bardage et couverture métal) : Ent. Gatignol pour un montant de 131 030 € HT ;
  - Lot 03 (électricité) : entreprise Sobel pour un montant de 8 639,65 € HT.
- Fabrication et livraison des repas au restaurant scolaire et aux ALSH de la Communauté de Communes des 3A (groupement de commande) : SODEXO, la formule retenue comprenant la fourniture de viande limousine tous les 15 jours et l'introduction d'un aliment BIO une fois par mois, pour un montant HT par repas de 2,61 €.

#### **Séance du 03 septembre 2010**

Secrétaire de séance : M. J. Fantou

Absents excusés : Mme S. Madrias - MM. F. Sicard - M. Perrier

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2010.

#### **Modification du plan local d'urbanisme pour le passage à l'urbanisation de la zone Ussac-Donzenac**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 26 mars 2010, le Conseil a décidé le lancement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme en vue du passage à l'urbanisation de la zone Ussac-Donzenac.

Il présente à l'Assemblée le dossier de modification élaboré par le bureau d'études INGEROP, en coordination avec les communes d'Ussac, de Donzenac et le SYMA A20.

La zone étant actuellement classée AUI, il n'y a pas lieu de changer les plans, seule la réglementation applicable est modifiée.

Lecture faite du projet de règlement, M. le Maire présente les rectifications souhaitées par la commune d'Ussac et invite les conseillers à se prononcer sur le projet ainsi annoté.

Enfin, il informe le Conseil de la prochaine transmission de ce document aux personnes publiques associées. Leurs éventuels avis pourront ainsi être joints au dossier d'enquête publique qui se déroulera au mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de modification du règlement du plan local d'urbanisme, ainsi que des modifications souhaitées par la commune d'Ussac, et approuve le principe de sa mise à l'enquête publique.

Enfin, M. le Maire informe le Conseil de la nécessité d'étendre le droit de préemption urbain à la zone Ussac-Donzenac et de le déléguer au SYMA A20 qui a en charge l'aménagement de cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'extension du droit de préemption urbain à la zone Ussac-Donzenac et la délégation de l'exercice de ce droit, en ce qui concerne cette zone, au SYMA A20.

#### **Demande d'aliénation d'une bande de terrain**

M. le Maire fait part au Conseil de la demande d'aliénation de M. L. Bésanger concernant une bande de terrain sise au lieu-dit « Les Cordeliers », entre les parcelles cadastrées section AT n° 85 et 58.

S'agissant du domaine public communal, il informe l'Assemblée que pour être cédée, cette parcelle doit faire l'objet d'un déclassement après enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement de la bande de terrain considérée.

#### **Accès au Gaucher**

Suite à la cession des parcelles sises au lieu-dit « Le Gaucher » au profit de M. L. Pouch, ce dernier sollicite une servitude d'accès sur les parcelles AD n° 445 et 446, appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une évaluation de cette servitude auprès du service des domaines.

#### **Personnel**

##### ***Modification du régime indemnitaire des services techniques des écoles :***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de modifier le régime indemnitaire et de déterminer les conditions de versement de l'indemnité d'administration et de technicité pour le grade d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe stagiaire.

##### ***Modification du temps de travail du personnel du restaurant scolaire :***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- *à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 :*
  - Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet 5,75/35<sup>e</sup>,
  - Création d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet 6,81/35<sup>e</sup>.
- *à effet au 04 novembre 2010 :*
  - Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet 4,20/35<sup>e</sup>,
  - Création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet 5,25/35<sup>e</sup>.

#### **Questions diverses**

##### ***Demandes de locations de garages***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- La location de deux garages, sis place Wolframs-Eschenbach, au profit de M. Delcourt, pour une durée de 4 mois et un montant de 30 € par mois ;
- La location d'un garage, sis place Wolframs-Eschenbach, au profit de Mme Primm, pour une durée de 3 mois et un montant de 30 € par mois ;

##### ***SCOT - Trames bleues et vertes***

M. le Maire présente à l'Assemblée la cartographie des trames bleues et vertes élaborée dans le cadre du SCOT Sud Corrèze. Ces trames, reliées par des corridors écologiques, ont pour objectif de protéger la biodiversité et pourraient avoir des conséquences sur notre commune. Dès lors, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide la constitution d'une commission ad hoc et la tenue d'une réunion d'étude avant le 15 octobre 2010.

##### ***Politique de proximité***

M. le Maire fait le point sur l'organisation des réunions de proximité, à savoir :

- lundi 20 septembre 2010 à Espeyrut,
- lundi 27 septembre 2010 à Travassac.

##### ***Refonte des listes électorales***

M. le Maire rappelle que la nécessité de procéder à la refonte des listes électorales afin de répartir de manière plus équilibrée le nombre de votants par bureau et, en particulier, de renforcer le bureau de Travassac par l'intégration de certains lieux-dits comme « Le Pont de l'Hôpital », « Le Martel », « Champagnac », « Le Clou », « Embrugeat », « La Mirande », « Les Gadelles », « Les Saulières », « Les Horteaux » « Les Cars », « La Gissonnerie »... Après consultation des services compétents de la Préfecture, il précise que cette nouvelle répartition devra avoir lieu à l'occasion de la refonte générale programmée avant les

élections législatives et présidentielles de 2012, et invite les conseillers à diffuser cette information auprès de la population afin de recueillir ses observations.

**Rentrée scolaire 2010/2011**

M. le Maire fait part au Conseil de sa grande satisfaction eu égard aux effectifs croissants de l'Ecole et au bon déroulement de cette nouvelle rentrée scolaire.

**Séance du 08 octobre 2010**

Secrétaire de séance : M. Ph. Lavaux

Absents excusés : Mmes S. Madrias - S. Chevalier - MM. B. Lacoste - J-F. Bugeat

En ouverture de séance, M. le Maire accueille M. P. Allard, Président du SYMA A20, M. A. Rouaix, Directeur du Centre Technique Départemental de Brive, Mme L. Capy-Gounet, adjointe au Directeur du Développement économique du Conseil Général de la Corrèze, ainsi que deux représentants des bureaux d'études INGEROP et EGIS Route. M. Allard rappelle que le SYMA A20 est chargé de l'aménagement de la zone Ussac-Donzenac, 1<sup>ère</sup> zone d'activités environnementale en Corrèze comprenant notamment un important bassin d'orage et de dépollution (capacité centennale). La parole est ensuite laissée aux représentants d'INGEROP et d'EGIS Route afin qu'ils procèdent au rendu des études réalisées sur ce projet axé sur 3 critères principaux :

- une desserte de zone adaptée tant à la circulation légère qu'à la circulation lourde,
- un impact mineur vis-à-vis des existants (topographie, lien avec les voies environnantes, ...),
- une intégration paysagère privilégiant les espaces naturels (approche environnementale de l'urbanisme).

Enfin, M. Rouaix indique que l'achèvement des travaux de desserte de la zone étant prévu pour fin 2011, sa commercialisation devrait débuter en 2012 (environ 34 hectares viabilisables, dont 15 ha situés sur la commune de Donzenac).

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 03 septembre 2010.

**Concours des balcons et jardins fleuris 2010**

M. le Maire fait part à l'Assemblée du classement établi par le jury du concours des balcons et jardins fleuris. La cérémonie de remise des prix aura lieu le dimanche 31 octobre 2010, à 10 h, à l'occasion de la bourse aux plantes organisée par l'association Familles Rurales.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un prix de 40 € au vainqueur de chaque catégorie et, à titre d'encouragement, un prix de 30 € à tous les autres participants qui contribuent, chaque année, à l'embellissement de notre commune.

**Prise en charge des frais de mission des conseillers municipaux**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 23 mars 2008, l'Assemblée a décidé la prise en charge des frais de transport des conseillers municipaux. Il propose d'en faire de même pour les frais de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration engagés par les conseillers municipaux, autres que les adjoints, à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire communal pour prendre part aux réunions pour lesquelles ils ont été missionnés. Sont exclus les frais engagés à l'occasion des réunions organisées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont ils sont membres, ces frais étant susceptibles d'être remboursés par ces établissements. Enfin, l'indemnisation des conseillers intervient selon les conditions et modalités de règlement applicables aux agents des collectivités territoriales.

**Participation des communes pour l'utilisation de la piscine par les scolaires**

M. le Maire présente à l'Assemblée le détail des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale pour ouverture aux scolaires des communes de Donzenac, Estivaux, Perpezac le Noir, St Viance et Vigeois - saison 2010, soit un total de 6 122,77 € TTC. Il propose que ces dépenses soient réparties entre les communes utilisatrices, au prorata du nombre d'entrées de chaque école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des dépenses de fonctionnement de la piscine - saison 2010 - entre les communes utilisatrices, au prorata du nombre d'entrées de chaque école, et demande les participations financières corrélatives, soit :

- Estivaux : 301,56 € TTC (168 entrées),
- Perpezac le Noir : 301,56 € TTC (168 entrées),
- Saint Viance : 1 963,74 € TTC (1 094 entrées),
- Vigeois : 660,56 € TTC (368 entrées),

étant entendu que la commune de Donzenac garde à sa charge un montant de dépenses s'élevant à 2 895,35 €, correspondant à 1 613 entrées pour son école.

**Gestion des chalets du village de vacances « La Rivière » hors saison  
(du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mars 2011)**

**Tarifs**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location hors saison des chalets du village de vacances « La Rivière » comme suit :

Périodes	2/4 personnes	4/6 personnes	6/8 personnes
Du 1 <sup>er</sup> /10 au 31/12/2010	75 € / week-end 150 € / semaine 600 € / mois	77,50 € / week-end 155 € / semaine 620 € / mois	80 € / week-end 160 € / semaine 640 € / mois
Du 1 <sup>er</sup> /01 au 31/03/2011	80 € / week-end 160 € / semaine 640 € / mois	85 € / week-end 170 € / semaine 680 € / mois	90 € / week-end 180 € / semaine 720 € / mois

#### ***Refacturation des frais d'électricité***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la refacturation des frais réels d'électricité aux locataires des chalets du village de vacances « La Rivière ».

#### ***Questions diverses***

##### ***Refacturation des frais de fourrière animale***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide la refacturation au propriétaire des frais de fourrière en cas d'enlèvement d'un animal identifié.

##### ***Extension du périmètre du Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion de la commune de Voutezac au Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais.

##### ***Politique de proximité***

M. le Maire et M. J. Fantou font le point sur la politique de proximité, en particulier, sur la tenue des réunions de proximité des villages d'Espeyrut et de Travassac.

##### ***Subvention***

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention du Conseil Général de la Corrèze, d'un montant de 1 867 €, pour l'installation de la borne tactile interactive sous le porche de la Mairie.

##### ***Travaux 2011***

M. le Maire fait part au Conseil des projets de travaux 2011, à savoir : changement des menuiseries de la façade est de l'école, travaux d'assainissement collectif du village de Mazières, plan d'aménagement du village de La Rochette et éclairage public du village d'Espeyrut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux susvisés et autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

##### ***Elections cantonales***

M. le Maire informe le Conseil de la tenue des élections cantonales les 20 et 27 mars 2011.

#### **Séance du 05 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Mme S. Madrias

Absents excusés : MM. P. Lavaux - M. Chantalat - T. Lajoinie - Mme M. Reliat

##### ***Approbation du compte-rendu de la réunion précédente***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 08 octobre 2010.

##### ***Tarifs 2011***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des prestations et services communaux pour l'année 2011 (cf. liste en page 51).

##### ***Personnel***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'assurance de la CNP pour couvrir les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et de conclure, avec celle-ci, un contrat pour l'année 2011.

##### ***Indemnités des Comptables du Trésor***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs pour la Commune de Donzenac une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, ainsi que, le cas échéant, une indemnité de confection des documents budgétaires.

##### ***Désenclavement du terrain au Gaucher***

A la suite de la cession des parcelles sises au lieu-dit « Le Gaucher » au profit de M. L. Pouch, ce dernier a fait part au Conseil de son problème d'accès sur ses parcelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la vente d'une partie des terrains cadastrés AD n° 445 et 446, appartenant à la commune.

##### ***Vente du village de vacances « La Rivière »***

M. le Maire rend compte au Conseil des avancées de la mise en vente du village de vacances « La Rivière ». Un jeune couple semble vivement intéressé par la structure pour laquelle ils sont en train de monter un projet en partenariat avec les services de la Région, du Conseil Général, ainsi que de la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Une nouvelle évaluation a donc été sollicitée

auprès du service des domaines. Il serait souhaitable que la vente ait lieu avant le début de la prochaine saison. Toutefois, rien n'étant acquis, il convient de voter les tarifs 2011. M. le Maire propose donc une augmentation de 2 %.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte des avancées de la mise en vente du village de vacances et approuve l'augmentation de 2 % des tarifs du camping.

#### **Questions diverses**

##### ***Bail de la Communauté de Communes des 3A***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de conclure un nouveau bail (3 ans renouvelables) avec la Communauté de Communes des 3A (bureaux place de Riche).

##### ***Problème récurrent de stationnement dans le bourg***

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. F. Jalinat par laquelle il informe le Conseil de la survenance d'un incident inacceptable dans la partie historique du bourg : le SMUR est intervenu récemment sur une urgence (accident cardiaque, rue A. Ulry) dans des conditions extrêmement difficiles compte-tenu des nombreux véhicules en stationnement irrégulier, rue des Pénitents notamment.

Il est impératif, pour le bien de tous et chacun peut se sentir concerné, que les services d'incendie et de secours soient en mesure d'agir le plus rapidement possible. Cette remarque est également valable pour le ramassage des ordures ménagères, rendu difficile notamment rue de Fontanche.

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé en faveur d'une plus grande sévérité des contrôles (compte-rendu de la séance du 04 septembre 2009 publié dans la presse) et la population a été informée à plusieurs reprises de l'interdiction de stationner en dehors des endroits matérialisés (bulletins municipaux 2006, 2007, 2008 et 2009, notes informatives sur les pare-brises, ...).

C'est pourquoi, M. le Maire, garant de l'ordre public, de la salubrité et de la sécurité des personnes, fait part au Conseil de son intention de solliciter à nouveau la Gendarmerie afin qu'il soit fait une application stricte des prescriptions du code de la route en vertu desquelles a été adopté l'arrêté municipal interdisant le stationnement en dehors des emplacements matérialisés dans le bourg historique.

L'incident relaté aurait pu avoir de graves conséquences, susceptibles d'engager la responsabilité de la commune qui n'aurait pas eu d'autre choix que de se porter partie civile à l'encontre des contrevenants disposant par ailleurs d'une centaine de places de parking aménagées dans ou à proximité du bourg (place Wolframs-Eschenbach, place Martin Principaud, ...).

Après discussions, M. le Maire charge les conseillers de procéder à une distribution de notes informatives dans le bourg historique. Il indique également que les services techniques contrôleront le marquage des emplacements existants afin de les reprendre si cela est nécessaire et, après étude, effectueront le traçage de places supplémentaires toutes les fois où cela sera possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les mesures annoncées.

##### ***Dénomination de la future bibliothèque-médiathèque***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Claude Peyraud » à la future bibliothèque-médiathèque.

##### ***Bilan de la réunion du comité de pilotage de l'Agenda 21 du 25 octobre 2010***

M. J-L. Semblat fait le point sur la réunion du comité de pilotage de l'Agenda 21. Il présente les deux actions phares validées lors de cette réunion : la mise en place d'une aide communale pour l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales et le lancement de l'appel à projets « Une idée pour ma Commune ».

M. le Maire informe également le Conseil des résultats aléatoires des mesures de coupure de l'éclairage public et précise que, suite aux demandes formulées lors de la réunion publique de proximité, ces mesures ont été suspendues à Travassac compte tenu du caractère urbain du village.

##### ***Politique de proximité***

M. J. Fantou et M. le Maire font le point sur les travaux réalisés.

##### ***Subvention JMF***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention à la délégation donzenacoise des JMF pour l'organisation d'un concert le 29 novembre 2010.

##### ***Budgets - Décisions modificatives***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les ajustements budgétaires qui lui sont présentés (DM n° 7 au budget communal et DM n° 1 au budget camping).

**Les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés  
sur la borne tactile interactive, à l'entrée de la mairie,  
ou à l'adresse internet <http://www.info-donzenac.eu/> avec le moteur de recherche Google Chrome.**



**Taxe foncière sur les propriétés bâties**

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2009	Taux 2010	Evolution 10/09
du Conseil Municipal	Commune	18,51	18,51	- 0,10 %
	Syndicat d'électrification	0,192	0,173	
	<b>Total</b>	18,702	18,683	
de la CC3A	Communauté de communes	0,355	0,355	0 %
du Conseil Général	Département	13,07	13,07	0 %
du Conseil Régional	Région	4,1	4,1	0 %
Frais réels du service	Sirtom	11,81	11,55	- 2,2 %

**Taxe d'habitation**

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2009	Taux 2010	Evolution 10/09
du Conseil Municipal	Commune	10,11	10,11	-0,10 %
	Syndicat d'électrification	0,105	0,0945	
	<b>Total</b>	10,215	10,2045	
de la CC3A	Communauté de communes	0,216	0,216	0 %
du Conseil Général	Département	6,39	6,39	0 %

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2009	Taux 2010	Evolution 10/09
du Conseil Municipal	Commune	89,09	89,09	- 0,15 %
	Syndicat d'électrification	0,964	0,832	
	<b>Total</b>	90,054	89,922	
du Conseil Général	Département	51,63	51,63	0 %
de la CC3A	Communauté de communes	1,75	1,75	0 %
du Conseil Régional	Région	15,98	15,98	0 %

**Taxe professionnelle**

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2009	Taux 2010	Evolution 10/09
de la CC3A				Suppression à partir de 2010
du Conseil Général				
du Conseil Régional				

**Principaux ratios - les chiffres sont donnés en euros par habitant -**

	Compte administratif 2009	Budget primitif 2010	Ratios budgets primitifs 2010 des communes de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes à TPU
Recettes réelles de fonctionnement	826	786	805
Produits des impôts directs	269	276	304
Dépenses réelles de fonctionnement	630	640	721
Dépenses d'investissement brutes	179	411	655 (données 2008)
Encours de la dette	907	767	849 (données 2008)
Dotations globales de fonctionnement	203	197	179

**2010 : Stabilité des taux communaux et désendettement régulier de la Commune.**



Constitué de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, le budget réel de notre commune s'élève à : **3 528 202,81 €**.

La section « **Fonctionnement** », gestion courante des services, s'équilibre à la somme de **1 925 849,31 €**.

La section « **Investissement** », qui est constituée des produits et des dépenses nécessaires à l'équipement de la commune et qui, d'une manière générale, fait évoluer son patrimoine, s'élève pour les nouveaux travaux à **882 687,57 €**. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser de 2009, la section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 602 353,50 €**.

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010 : 1 925 849,31 €

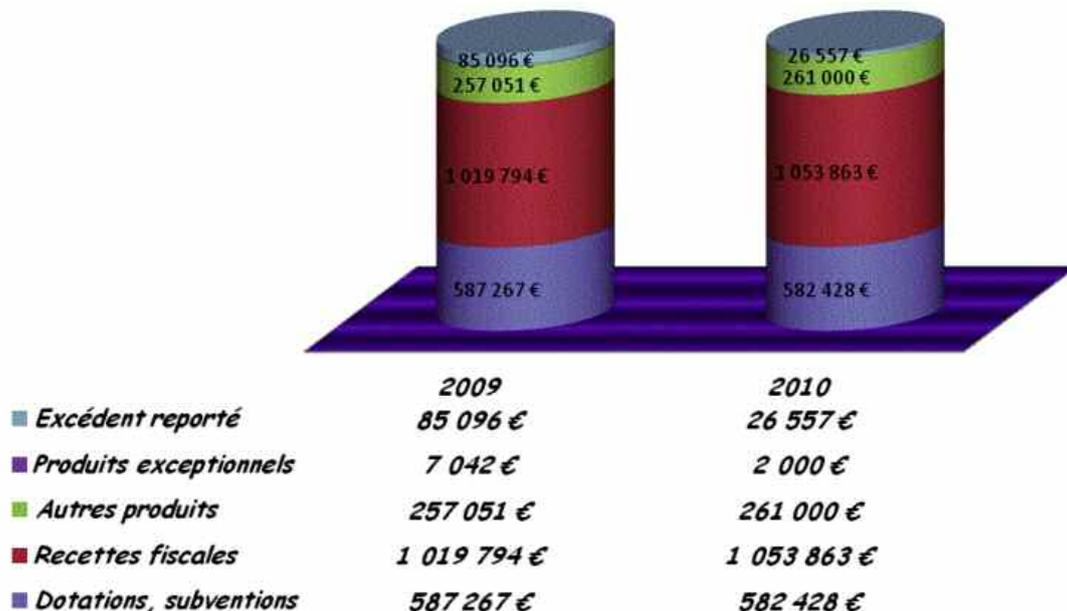
Il diminue de 1,55 % par rapport à 2009.

### Les recettes de fonctionnement :

✚ **54,72 % des recettes proviennent des impôts et taxes** (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et **30,24 % des dotations versées par l'Etat**.

✚ **Les autres recettes de la commune, soit 15,04 %**, se décomposent de la manière suivante :

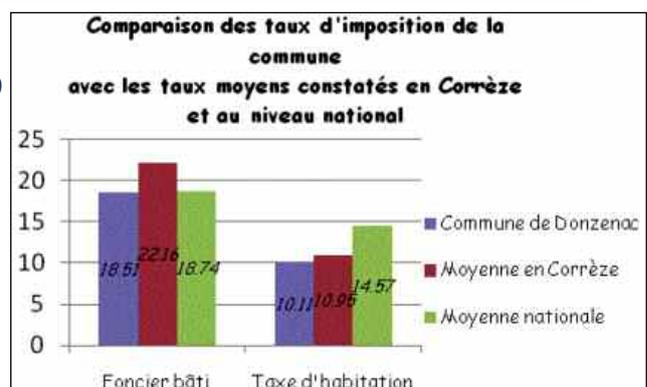
- ❖ *Excédent de fonctionnement antérieur reporté :*
- ❖ *Participation des usagers aux différents services publics (restaurant scolaire, locations, ...)* ;
- ❖ *Remboursements divers : salaires des employés en arrêt maladie, accidents du travail, ...*



**Les taux des taxes locales (TH, FB, FNB) n'augmentent pas en 2010.**

**Le taux de la TEOM diminue de 2,20 %.**

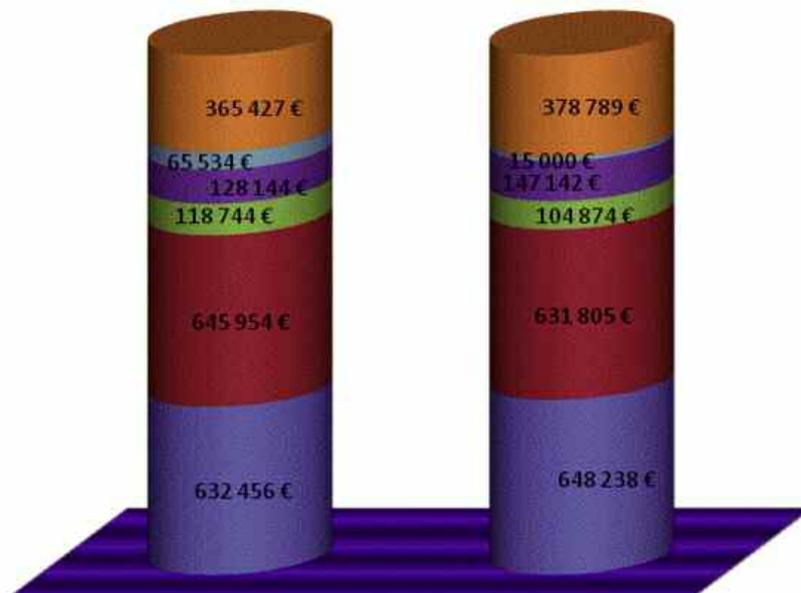
En moyenne, un foyer Donzenacois, redevable de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, a payé, en 2010, une cotisation pour la part communale de 774 €. Pour un bien de même valeur locative (4 000 €), la





### Les dépenses de fonctionnement :

- + 33,66 % des dépenses sont consacrés aux charges de personnel.
- + Les charges à caractère général regroupent tout ce qui est achats (denrées, produits d'entretien, fournitures scolaires, de voirie, de bureau, consommations d'eau, gaz, électricité, téléphone, frais d'affranchissement, ...). Elles représentent 32,81 % des dépenses totales de fonctionnement.
- + Les autres charges de gestion et charges exceptionnelles représentent 7,64 % des dépenses. Elles regroupent les sommes dues au Département au titre des contributions imposées pour le fonctionnement des services de l'action sociale, les participations communales aux différents syndicats intercommunaux, les subventions versées aux associations ainsi que les subventions « Pass Foncier ».
- + Les intérêts des emprunts représentent 5,45 %.
- + La part prélevée pour l'autofinancement des investissements s'élève à 19,67 % des dépenses.



	2009	2010
■ Auto financement	365 427 €	378 789 €
■ Provisions	65 534 €	15 000 €
■ Participations - Subventions	128 144 €	147 142 €
■ Intérêts des emprunts	118 744 €	104 874 €
■ Charges à caractère général	645 954 €	631 805 €
■ Charges de personnel	632 456 €	648 238 €

**Budget d'investissement 2010 : 1 602 353,50 €.**

Il augmente de 35,91 % par rapport à 2009.

**Les recettes d'investissement :**

Le tableau des recettes d'investissement donne la répartition des produits permettant la réalisation des projets retenus pour la présente année.

- ✚ L'autofinancement, soit les économies que la commune arrive à dégager sur ses dépenses de fonctionnement, sans augmenter les taux des impôts, représente environ un quart des recettes ;
- ✚ Les subventions 23,58 % ;
- ✚ L'affectation du résultat de fonctionnement 2009 est équivalent à 30,11 % des recettes ;
- ✚ Un prêt relais de TVA de 100 000 € et un emprunt de 100 000 € seront réalisés en 2010.

Répartition des recettes de la section d'investissement		
<i>RAR 2009</i>	<i>47 464,00 €</i>	<i>2,96 %</i>
<i>Autofinancement prévisionnel 2010</i>	<i>378 789,36 €</i>	<i>23,64 %</i>
<i>Subventions</i>	<i>377 880,40 €</i>	<i>23,58 %</i>
<i>FCTVA</i>	<i>50 623,00 €</i>	<i>3,16 %</i>
<i>Cession de terrains</i>	<i>62 500,00 €</i>	<i>3,90 %</i>
<i>Autres</i>	<i>2 580,00 €</i>	<i>0,16 %</i>
<i>Affectation résultat de fonctionnement (autofinancement 2009)</i>	<i>482 516,74 €</i>	<i>30,11 %</i>
<i>Prêt relais TVA</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>6,24 %</i>
<i>Emprunt</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>6,24 %</i>
<b><i>Total des recettes d'investissement</i></b>	<b><i>1 602 353,50 €</i></b>	

### **Les dépenses d'investissement :**

Elles comprennent entre autres les éléments suivants :

- ✚ Les restes à réaliser de 2009 ;
- ✚ L'aménagement d'une Bibliothèque-Médiathèque et d'un Espace Public Numérique ;
- ✚ La couverture d'un terrain de tennis ;
- ✚ L'aménagement de locaux techniques au garage municipal ;
- ✚ L'acquisition de terrains à proximité de l'école maternelle (terrains Delmond et Montely) ;
- ✚ PAV de la Rochette (acquisition terrain Chastanet et grange de M. Bourges) ;
- ✚ Des travaux d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux de télécommunications sur l'avenue Roger Ténèze et à Espeyrut ;
- ✚ L'acquisition d'une borne tactile pour la mairie ;
- ✚ Des travaux d'entretien de voirie et de goudronnage (à Travassac et chemin du Clou).
- ✚ Le remboursement du capital des emprunts représente **11,51 %** des dépenses.

#### Répartition des dépenses de la section d'investissement

<i>Restes à réaliser 2009</i>	<b>111 081,65 €</b>	<b>6,93 %</b>	
<i>Remboursement capital des emprunts</i>	<b>184 500,00 €</b>	<b>11,51 %</b>	
<i>Déficit antérieur reporté Section Investissement</i>	<b>418 899,09 €</b>	<b>26,14 %</b>	
<i>Dépenses imprévues</i>	<b>5 185,19 €</b>	<b>0,32 %</b>	
<b>Opérations d'investissement</b>			
<i>Aménagement Bibliothèque et Espace Public Numérique</i>	<b>310 960,00 €</b> (+ 11 960 € en RAR 09)	<b>35,23 %</b>	<b>55,09 %</b>
<i>Aménagement tennis couvert</i>	<b>304 980,00 €</b>	<b>34,55 %</b>	
<i>Achats de terrains Ecole Maternelle</i>	<b>60 000,00 €</b>	<b>6,80 %</b>	
<i>Aménagement de locaux techniques</i>	<b>44 238,28 €</b> (+ 7 704 € en RAR 09)	<b>5,01 %</b>	
<i>Travaux de voirie</i>	<b>39 388,69 €</b> (+ 52 707,88 en RAR 09)	<b>4,46 %</b>	
<i>Enfouissement réseaux FT et EP avenue Ténèze</i>	<b>38 690,60 €</b>	<b>4,38 %</b>	
<i>Enfouissement réseaux FT et EP Espeyrut</i>	<b>32 890,00 €</b>	<b>3,73 %</b>	
<i>Acquisition matériel et mobilier urbain</i>	<b>17 940,00 €</b>	<b>2,03 %</b>	
<i>Acquisition borne tactile pour la mairie</i>	<b>14 352,00 €</b>	<b>1,63 %</b>	
<i>Vitrine du Trésor de l'église</i>	<b>5 980,00 €</b>	<b>0,68 %</b>	
<i>Mobilier pour nouvelle classe école</i>	<b>5 980,00 €</b>	<b>0,68 %</b>	
<i>Travaux divers éclairage public</i>	<b>5 980,00 €</b>	<b>0,68 %</b>	
<i>PAV La Rochette</i> (achat terrain Chastanet et grange Bourges)	<b>1 308,00 €</b> (+ 17 292 € en RAR 09)	<b>0,15 %</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 602 353,50 €</b>		

Les réunions de proximité, instituées depuis 2008, ne sont ni un démembrement du Conseil Municipal, ni une tribune politique, *mais bien des rendez-vous importants entre les élus et les administrés, au plus près de vous, c'est-à-dire dans vos villages.*

Elles ont plusieurs objectifs :

- vous associer aux décisions qui vous concernent, au travers d'un dialogue direct qui permet aux Elus de prendre en compte vos attentes, vos avis, et vos propositions sur tous les sujets qui vous intéressent ;
- vous informer aussi des projets portés par la collectivité et répondre à vos interrogations ;
- enfin, ces réunions permettent de faire se rencontrer les habitants d'un même village et d'échanger.

*Cette démarche est prometteuse et s'articule autour de 4 axes à améliorer :  
le lien avec les habitants, la gestion sociale, le cadre de vie et la sécurité.*

**Trois réunions se sont tenues en 2010 :**



*La Rochette, le 03 février*

- Présentation des travaux envisagés dans le plan d'aménagement du village avec, pour priorité, l'aménagement du carrefour.



*Espeyrut, le 20 septembre*

- Présentation des travaux de dissimulation des réseaux ; choix des lanternes et potences de l'éclairage public.



*Travassac, le 27 septembre*

- Calendrier des derniers travaux du Plan d'Aménagement du Village : réfection du revêtement de la rue Haute.
- Problèmes de sécurité : vitesse excessive des véhicules traversant le village.

**En 2011, nous vous attendons toujours plus nombreux aux réunions de proximité des villages suivants :**

*Mazières - Theil,  
Rond,  
Le Martel - Grand Roche.*

Lors de sa séance du 03 décembre 2010, le Conseil municipal a voté l'instauration de la taxe locale d'équipement au taux de 2 % ; elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et s'appliquera à toutes les constructions ou extensions d'habitations.

### ACTES D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme déposés	Permis de construire déposés	Permis de démolir	Déclarations de travaux	Renseignements d'urbanisme	Total
2008	42	27	1	44	47	161
2009	38	34	0	41	43	156
<b>2010</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>91</b>	<b>222</b>

La diminution de 20% des actes d'urbanisme, constatée sur la plupart des communes du bassin de Brive, ne touche pas Donzenac. La très forte augmentation des renseignements d'urbanisme correspond aux ventes d'immeubles bâtis et non bâtis, démontrant l'attractivité de notre commune.

### CERTIFICATS D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme négatifs instruits	Certificats d'urbanisme positifs instruits	Total
2008	12	28	40
2009	7	23	30
<b>2010</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>28</b>

Stabilité des demandes de certificats d'urbanisme donc de la pression foncière qui s'exerce compte tenu de la qualité de nos équipements publics et d'une situation géographique exceptionnelle au regard des autoroutes.

### AUTORISATIONS : REPARTITION PAR NATURE

Années	Habitations	Bâtiments divers	Piscines	Rénovation de façades	Panneaux Photovoltaïques
2008	23	14	4	8	1
2009	21	16	4	27	4
<b>2010</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>9</b>

La nature des autorisations de construire évolue en particulier avec la pose de panneaux photovoltaïques alors que le nombre de piscines privées ne cesse d'augmenter.

Parmi les bâtiments divers, on trouve entre autres : un bâtiment agricole, une supérette et les 5 chambres de la maison de retraite.

**M. Gérard Alexandre - responsable technique - est à la disposition des administrés, pour tous renseignements relatifs au zonage des terrains et aux règlements de construction, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 16 h et sur rendez-vous.**

### Voirie

- Point à temps réalisé sur toutes les voies communales par les services techniques communaux :



- Grand-Roche



- rue du Martel (Réception)
- rue Haute à Travassac
- rue du Foyer



- chemin du Clou

### Assainissement

- Assainissement des eaux usées de Grand-Roche
- Station de relevage



### Bâtiments

- Inauguration du séchoir à châtaignes à Espeyrut



- Aménagement d'une Bibliothèque-Médiathèque et d'un Espace Public Numérique (ouverture le 04 janvier 2011)
- Couverture d'un court de tennis (en cours)

### Ecole maternelle

- Changement de tous les stores
- Protection des parties bois
- Eclairage de sécurité



### *Ecole primaire*

- *Achat de 4 000 m<sup>2</sup> de terrain*



- *Réfection de deux salles de classes*
- *Achat d'un tableau numérique interactif et de mobilier*



### *Gymnase Max Dumond et Club house football*

- *Mise aux normes électriques*

### *Gendarmerie*

- *Pose d'un rideau de protection*

### *Salle de musique " A. Balestrat" rue du Docteur Laubie*

- *Construction de toilettes*

### *Dojo - Salle de musique « V. Sarnette »*

- *Pose d'une grille de protection*

### *Agrandissement du garage municipal*



### **Divers**

- **Eglise** : mise aux normes de sécurité de la vitrine du trésor
- **Cimetières** : rénovation des portes d'entrée (peinture), jardinières, pose de 3 bancs
- **Fleurissement dans le bourg** - 6 jardinières supplémentaires
- **Pose d'un banc offert par la municipalité de Wolframs-Eschenbach**, place de Wolframs-Eschenbach





*La commune de Donzenac s'est dotée d'un nouvel outil de communication moderne et innovant :*

***Une borne tactile interactive.***

Installée dans l'entrée de la mairie, cette borne recense une multitude d'informations sur la vie communale, à destination des administrés de la commune, mais également des touristes.

C'est ainsi que toutes les informations sur la vie de la cité (Conseil Municipal, équipements municipaux, services, école et périscolaire, Village-étape, agenda des manifestations, ...), recensées autour de nombreux onglets par grandes catégories, sont consultables tous les jours, 24h/24h, sur place ou depuis chez soi, d'un simple clic du doigt !

**L'installation de cet outil fonctionnel est une première pour une mairie du département.**

Cet équipement permet de répondre aux prescriptions du label Village-étape, avec une information des touristes disponible en continue, notamment en dehors des horaires d'ouverture de l'Office de tourisme. En effet, les partenaires signataires (commerçants, hôteliers, restaurateurs, ...) profitent d'une vitrine sous l'onglet Village-étape, avec l'option géo-localisation : le touriste peut localiser directement le prestataire de son choix.

Il s'agit donc pour la Commune, largement bénéficiaire des retombées de ce label, de compléter les services proposés par l'Office de tourisme et de soutenir cet organisme pour lequel les exigences de la charte Village-étape sont très lourdes.

La borne tactile interactive s'inscrit également dans le cadre de la politique de Développement durable que la Commune a mis en place au travers de son Agenda 21 local, avec la suppression progressive de l'affichage papier municipal, les informations étant désormais mises à jour et consultables en temps réel. La borne permet donc d'avoir une communication plus claire et plus rapide envers les administrés, notamment en temps de crise ou de péril imminent.

Enfin, cet outil est amené à évoluer régulièrement et chaque service concerné par une rubrique (école, périscolaire, ...) aura la possibilité de mettre à jour directement les renseignements le concernant.

Une réflexion est également en cours pour créer prochainement une rubrique sur le riche tissu associatif de la commune.

***Pratique :***

***Pour consulter la borne interactive depuis chez soi :***

**<http://info-donzenac.eu>**

***via le moteur de recherche Google Chrome.***



*Dans le cadre de l'opération « Ecoles Numériques Rurales », le Conseil Municipal a souhaité faire entrer notre école dans l'ère numérique.*

En accord avec Mme Rufino, Directrice, la classe de CM2 a été dotée d'un tableau blanc interactif et de 12 ordinateurs avec une connexion Internet.

Mme Rufino a accueilli avec enthousiasme ces nouveaux équipements en déclarant :

« C'est un sacré challenge car c'est une autre façon d'enseigner ».

### *Qu'est-ce que la classe numérique ?*

Le tableau blanc interactif est au centre du dispositif sous la forme d'un tableau classique mais qui fonctionne de manière tactile, en association avec l'ordinateur du professeur et un vidéoprojecteur, pour proposer un certain nombre de fonctionnalités innovantes et interactives. Par exemple, le professeur peut diffuser un document, le récupérer ensuite sur les ordinateurs des élèves après qu'ils aient travaillé dessus, puis le restituer sur le tableau numérique à l'attention de la classe.

Avec le numérique et Internet, c'est tout un espace de connaissances qui devient disponible, permettant d'accéder, sans se déplacer et en toute sécurité, à une multitude d'informations et d'images immédiates, le professeur pouvant, à tout moment, depuis son ordinateur, consulter les travaux des élèves.

Le numérique à l'école est l'évolution naturelle des outils d'apprentissage. Il peut aider à acquérir et maîtriser « les fondamentaux » sans pour autant remplacer les méthodes pédagogiques de base. « Les procédures à mettre en place pour que les élèves apprennent mieux ne vont pas être supprimées par le numérique ».

Les nouvelles technologies font déjà partie du quotidien des élèves. Leur introduction dans la classe est une source de modernisation du fonctionnement de l'école.

Les enseignants auront besoin d'appréhender l'outil afin d'en explorer toutes les possibilités.



En 40 ans, la quantité de nos déchets ménagers a doublé ! Nous avons, certes, appris à les trier, mais beaucoup trop sont incinérés ou stockés. Nos poubelles débordent. Il est urgent d'agir. Comment ? Suivez le guide.

Chaque français jette en moyenne 543 kg de déchets par an.

Sur le territoire du SIRTOM de la Région de Brive, auquel la Commune adhère, le volume de déchets résiduels est de 300 kg par an et par habitant.

Lorsque la tarification incitative est appliquée (ex. Syndicat des Portes d'Alsace), le volume est ramené à 85 kg par an et par habitant.

#### Temps de décomposition des déchets :

- Pelure de fruit : 3 à 6 mois
- Papier journal : 6 à 12 mois
- Cigarette : 1 à 2 ans
- Chewing gum : 5 ans
- Canette en alu : 10 à 100 ans
- Sac plastique : 1 siècle à 1000 ans
- Verre : 4000 ans

#### Nos poubelles sont composées de :

- 50 % de déchets recyclables
- 30 % de déchets biodégradables
- 20 % de déchets ultimes

**Attention !** Mal réalisé, le tri peut polluer. Les erreurs à ne pas commettre : les sacs, films, barquettes et tubes en plastique sont à jeter dans le bac des ordures ménagères ; n'emboîtez pas les emballages ; ne faites pas des copeaux de vos magazines ; ne jetez pas une revue emballée sous film plastique. En cas de doute, jetez le produit dans le bac des ordures ménagères.

#### Les logos du recyclage :



recyclé.

1) Le point vert signale que le producteur participe au programme de valorisation des emballages et non que le produit est recyclable ou recyclé.



2) L'anneau de Möbius indique que le produit est recyclable à condition de respecter les consignes de tri. Le pourcentage qui peut figurer dans son centre signifie que le produit contient déjà une part de matières recyclées.

### 1. Agir en amont

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Réduisons nos déchets !

#### Comment ?

- **En achetant mieux** : privilégiez les produits ayant peu d'emballage (en vrac ou au détail), préférez les produits réparables et rechargeables.
- **En utilisant mieux** : respectez les doses prescrites, privilégiez les produits réutilisables, dites non à la publicité dans vos boîtes aux lettres...
- **En jetant moins** : vendez, donnez, compostez !

### 2. On distingue 5 types de déchets

- **Les biodégradables** (épluchures, herbe...) qui se dégradent naturellement.
- **Les inertes** (gravats, terre...) non toxiques qui ne se dégradent pas,
- **Les recyclables** (emballages plastiques, métaux, verre...).
- **Les ultimes** (en bout de chaîne de traitement) qui ne peuvent plus être valorisés.
- **Les déchets dangereux** (piles, détergents, médicaments, équipements électriques et électroniques).

### 3. Durée de vie des déchets

La durée de vie des déchets varie en fonction de leur composition. Abandonnés dans la nature, ils peuvent mettre des semaines, des mois, des années, voire des siècles à se dégrader !

### 4. Attention à bien trier

**Le tri sélectif**, désormais entré dans nos mœurs, concerne :

- **Le verre** : bouteilles, pots de confiture et de yaourt, bocaux, ... débarrassés de leurs couvercles, bouchons et capsules.
- **Le carton** : briques alimentaires, boîtes à œufs en carton...
- **Le papier** : journaux, magazines, prospectus...
- **Le plastique** : uniquement les bouteilles et flacons.
- **Les métaux** : boîtes de conserve, canettes, aérosols...

S'il n'est pas utile de les laver, les emballages que vous jetez doivent être secs et vidés de leur contenu.

### 5. Composter pour moins jeter

Déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, croûtes de fromages, marc de café...), déchets verts de jardin et déchets de maison (copeaux, journaux...) peuvent devenir du compost, engrais naturel à moindre frais ! Le SIRTOM de la Région de Brive peut vous proposer, pour une somme modique, des composteurs. Renseignez-vous en Mairie !

### 6. Et le reste, j'en fais quoi ?

Ampoules, films plastique, polystyrène... dans le bac des ordures ménagères. Engrais, peintures, solvants, gravats, encombrants... à la déchetterie.

#### Des collectes spécifiques ?

Piles et lampes basse consommation peuvent être déposées dans certaines grandes surfaces ou en déchetterie ; ramenez les médicaments chez le pharmacien ; les machines usagées peuvent être reprises...

#### Et les vêtements ?

Pensez aux associations caritatives !

**Il faut agir vite, ça déborde !**



**L'Agenda 21 local : un outil « vivant » au service  
des Donzenacoises et des Donzenacois**

Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 local s'est réuni le 25 octobre 2010, à la salle des fêtes, pour faire le point sur les actions inscrites et valider de nouvelles propositions.

En 2007, le plan d'actions comptait 20 fiches et constituait une importante concrétisation de l'engagement pris par la commune, depuis 1995, en faveur du Développement durable, au travers de sa politique des « petits pas » : une accumulation d'actions modestes, mais concrètes, adoptées afin d'assurer un certain équilibre entre l'économique, l'environnemental et le social.

Depuis, notre Agenda 21 local n'a cessé de se développer en se structurant autour des axes de la politique territoriale de Développement durable, à savoir : la promotion des modes de déplacement alternatifs ; la rationalisation de la gestion des déchets ; le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale ; le développement d'une politique de sensibilisation de la population aux enjeux du Développement durable ; l'exemplarité (gestion communale innovante et valorisation des économies d'énergie) ; et enfin la mise en place d'une stratégie de communication et de participation durables.

Aujourd'hui, le plan d'actions s'est considérablement enrichi et comprend 34 fiches auxquelles on doit ajouter les 13 propositions ci-dessous, validées lors du dernier comité de pilotage, soit un total de 47 actions en faveur d'un développement raisonné au service des Donzenacoises et des Donzenacois.

***Nouvelles actions validées par le comité de pilotage :***

- ✚ Mise en place du tri sélectif dans les cimetières.
- ✚ Introduction d'une part incitative dans la taxe des ordures ménagères (SIRTOM - Les renseignements vous seront communiqués ultérieurement).
- ✚ Organisation d'une collecte sélective au porte à porte.
- ✚ Installation d'un tableau blanc interactif à l'Ecole.
- ✚ Restructuration des anciens locaux de La Poste : aménagement d'une Bibliothèque-Médiathèque et d'un Espace Public Numérique.
- ✚ Couverture d'un court de tennis.
- ✚ Construction de vestiaires communs au football et à la piscine.
- ✚ Aide communale à l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales.
- ✚ Prise en compte de la dimension « Développement durable » dans le règlement du PLU.
- ✚ Introduction d'un aliment « Bio » 1 fois par mois dans les repas servis au restaurant scolaire + ALSH.
- ✚ Installation de cuves pour la récupération des eaux pluviales des bâtiments communaux.
- ✚ Installation d'une borne tactile interactive sous le porche de la Mairie.

**Pour 2011, nous lançons l'appel à projets :**

**« Une idée pour ma Commune »**

Il s'agit d'une démarche citoyenne visant à associer de près les Donzenacoises et les Donzenacois à « leur » projet de vie collective et durable à travers la proposition de nouvelles actions innovantes, raisonnables et concrètes, susceptibles d'être inscrites à notre Agenda 21 local.

La notice et la fiche d'inscription sont disponibles en Mairie et les dossiers devront être retournés pour le 1<sup>er</sup> mars 2011. Le classement et la remise des prix auront lieu à l'occasion de la semaine du Développement durable, du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2011.

**Nous espérons que vous serez nombreux à vous engager pour Donzenac !**



*Nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de sympathie aux parents et amis de :*

M. BOUCHAREL André	le 03 décembre 2009
Mme GROSSE Pia née COCCIOLONE	le 05 décembre 2009
M. AULIAC Marcel	le 05 décembre 2009
Mme DUFLOS Marie-France Geneviève Germaine née TOUYON	le 03 décembre 2009
M. VERLHAC Alfred Albert	le 08 janvier 2010
M. FRONTY Jean Paul	le 24 janvier 2010
Mme LE FEVRE Irène Marie Julienne Léonie née LAMOTHE	le 30 janvier 2010
Mme ALVINERIE Jeannine Marguerite née GOUT	le 31 janvier 2010
M. GERARD André Marcel	le 01 février 2010
M. RECH Pierre Henri	le 05 février 2010
Mme CHARVIERE Léonie née ANDRÉ	le 07 février 2010
Mme CHANOURDIE Marie Eugénie Irma	le 15 février 2010
M. LAROZE Paul	le 16 février 2010
Mme ARMENIO Marie Emilie née GRENCHO	le 19 février 2010
Mme REYNIER Madeleine Marie Simonne née ROUGER	le 26 février 2010
M. COUGOULAT Roger Nicolas Joseph	le 05 mars 2010
Mme BICELLI Adélaïde née FENOCCHIO	le 11 mars 2010
M. MOINE Franck Pierre Désiré	le 11 avril 2010
Melle DECOOL Suzanne Odette Christine Marie	le 13 avril 2010
Mme DUFOUR Rosine Yvonne Renée	le 20 avril 2010
M. PLANCHE François	le 12 mai 2010
Mme MAYJONADE Marie née MARTINIE	le 28 mai 2010
Mme RAYNAL Jeanne née COUSSEINS	le 02 juin 2010
M. VILLETTE Albert Denis	le 14 juin 2010
Mme DELMAS Anne Marie Jeannine née DHELIAT	le 24 juin 2010
Mme FRONTY Yvonne Marie Claire née TRIBOUT	le 26 juin 2010
M. DELMOND Hervé	le 29 juillet 2010
Mme SOZEDDE Arlette née COUDOIN	le 24 août 2010
M. BELLET Lucien Alain	le 09 septembre 2010
M. RAYBAUD René, Raymond	le 10 septembre 2010
Mme SOURZAC Elyse née CHARPENTIER	le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
Mme MARREL Yvonne née VERNIERE	le 10 novembre 2010

*Décès survenus à la Maison de Retraite de personnes extérieures à la Commune :*

M. DIGNAC Jean	le 29 décembre 2009
Mme MARGERIT Aimée Cécile Marie née VEDRENNE	le 18 janvier 2010
Mme CHABAUD Amélie née ESCURIOL	le 17 février 2010
Mme BALLOT Berthe née LARCHER	le 02 juin 2010
M. BOUTON Robert Léon	le 03 juin 2010

*C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès de notre ami **Robert Planche**. Très attaché à sa commune, Robert Planche s'est toujours investi dans la vie communale avec disponibilité, compétence et dévouement ; à l'Union Sportive Donzenacoise, en tant que joueur et dirigeant, à l'Avenir de Donzenac, où il excellait au baryton et, enfin, de 1970 à 1977, il fut un conseiller municipal très proche des habitants et écouté pour ses propos pertinents et pleins de bon sens.*

*A Michèle, son épouse, à Jean-Claude, Nathalie et Claude, ses enfants, à ses petits-enfants, nous tenons à exprimer toute notre sympathie et nos condoléances attristées.*



*Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :*

**Jean Louis ROUDIÉ  
et Christiane Jeanne Irène GAGNEBET**  
le 09 janvier 2010

**Olivier VIGNAL  
et Amélie GONCALVES**  
le 15 mai 2010

**Laurent Franck PRAIZNER  
et Marie Sophie CONSTANT**  
le 22 mai 2010

**Gilles Fabrice FANTOU  
et Elisabeth RAMADA**  
le 03 juillet 2010

**Jean Denis REYNIER  
et Valérie Armelle Elodie FAJOLE**  
le 22 juillet 2010

**Jean-Michel Georges CHARBONNEL  
et Christine SAULIERE**  
le 24 juillet 2010

**Artore CARRICO  
et Patricia Martine BOUNAIX**  
le 31 juillet 2010

**Yann-Ael GOUEZOU  
et Rym KARÂOUN**  
le 06 août 2010

**Mathieu LEYGNAC  
et Fabienne LAFON**  
le 14 août 2010

**Pascal Francis Yves Paul DUFOUR  
et Marie Nicoletta THOMAS**  
le 30 août 2010

**Fabien Pierre Maurice LECOMTE  
et Karine Solange Maryse BARBESSOL**  
le 25 septembre 2010

*Nous présentons nos félicitations aux jeunes Mariés,  
avec tous nos vœux de bonheur.*

 <p><b>2010</b> <b>DONZENAC</b></p>	<p><i>Bien dans ma commune ... Bien dans ma vie ...</i></p>	<p><i>Etat civil : Naissances</i></p>
--	---	---

*Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :*

**Emma BRIOLANT**

née le 27 novembre 2009 - 2 avenue du Salavert

**Maëlys BOULLE**

née le 02 décembre 2009 - Le Chassang Est

**Clara, Italia MAZOT**

née le 6 décembre 2009 - La Pause

**Louise LEYGNAC**

née le 11 décembre 2009 - 17 rue Tour de Ville

**Jérémy, Gaël, Justin GALILÉ**

né le 03 janvier 2010 - 35 avenue de Paris

**Romain, Lilian, Sylvain GAILLAUD**

né le 05 janvier 2010 - Champagnac

**Adrien GAUCHER**

né le 11 janvier 2010 - Le Petit Lavaud

**Benjamin, Henri, Nicolas POUGET**

né le 19 janvier 2010 - Pont de l'Hôpital

**Nicolas, Michel LEYMARIE**

né le 05 février 2010 - Champagnac

**Raphaël MONTEZIN**

né le 07 février 2010 - 17 lotissement Le Martel

**Chloé, Elise, Marie CHAZELAS**

née le 09 février 2010 - Grand Roche

**Lilou, Nadine, Annie BOYER**

née le 09 février 2010 - 18 rue Tour de Ville

**Carmina, Jane MILON**

née le 12 février 2010 - 3 rue des Mineurs

**Tao, Bastien, Kémal RABIA**

né le 02 mars 2010 - 3 rue Haute Travassac

**Rayane ATLATI**

né le 15 mars 2010 - Pierre Blanche

**Manon, Lise WATTEBLED**

née le 21 mars 2010 - En Chaumont

**Lili MEFREDJ**

née le 06 avril 2010 - 14 rue Marcel Lagane

**Suzanne, Odette, Christine, Marie DECOOL**

née le 09 avril 2010 - 18 Place du Marché

**Poema, Linda, Marie AMARU**

née le 23 avril 2010 - 8 Pont de l'Hôpital

**Maëlysa SARGNAC**

née le 28 avril 2010 - 54 avenue Roger Ténèze

**Lili, Aude CHAUVIGNAC**

née le 07 mai 2010 - 14 rue du Petit Foirail

**Lise, Cécile MATHIEU**

née le 15 mai 2010 - 27 rue du Château

**Ilyana, Françoise MARIANI**

née le 09 juin 2010 - 10 rue des Mineurs

**Alban LAPLASSE**

né le 09 juillet 2010 - 14 rue Jean Besse

**Hugo, Philippe LEROUX**

né le 18 juillet 2010 - 2 route de la Rochette

**Malia BEYSSAC**

née le 21 juillet 2010 - Mazières

**Elisa, Odile, Malvina DUTOIT**

25 juillet 2010 - 5 rue de Compostelle

**Robin, Robert, Franck VIDAL**

née le 10 août 2010 - 36 rue du Tour de Ville

**Auxence, Marie CHEYLUS**

née le 15 août 2010 - 19 avenue de Paris

**Anaïs VAN POUCKE**

née le 09 septembre 2010 - Mazières

**Arthur FOUILLADE**

né le 28 septembre 2010 - Genouillac

**Léonie, Karen, Jeanne CHEYROUX**

née le 02 octobre 2010 - 11 Rue des Cordeliers

**Chloé OGER**

née le 02 novembre 2010 - 31 rue de Fontanges

*Nous adressons aux parents toutes nos félicitations  
et nos vœux de bonheur aux nouveau-nés.*



2010

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Direction de la  
Société Musicale  
L'Avenir de Donzenac*

*Jean Constanty transmet la « baguette des Chefs » à Daniel Monteil*



La grande soirée anniversaire des 130 ans de l'Avenir de Donzenac a connu un grand moment d'émotion pour tous, musiciens et Donzenacois, avec la passation de la « baguette des Chefs » de Jean Constanty à Daniel Monteil.

Il convient de préciser que, durant cette période longue de 130 ans, seulement dix Chefs de musique se sont succédé, chacun avec un style différent : MM. Fleury (1880-1891), Rivière (1909), M. Giroux (1910), A. Balestrat (1910-1921 et 1945-1952), Suhit (1922-

1926), Renaudet (1926-1934), J. Besse (1934-1945 et 1952-1956), M. Rivet (1956-1971), J. Constanty (1980-2010) et D. Monteil (2010- ? ).

Jean Constanty, dont le parcours a été exemplaire, entre dans les rangs de l'Avenir de Donzenac en 1952 et devient Chef de musique en 1980. Il impulse un style et un répertoire « fantaisie », plaisant aux jeunes musiciens et au public, tout en dirigeant avec une autorité bienveillante et une rigueur appréciée de tous. Les différentes prestations dans et hors du département ont été l'occasion de mettre en exergue une jeunesse talentueuse qui faisait particulièrement honneur à la commune de Donzenac.

A la suite d'ennuis de santé, Jean Constanty a dû faire appel, pour le suppléer, à un jeune musicien Donzenacois, Daniel Monteil, dont le talent musical est reconnu et qui possède un charisme certain. Cette transition se préparait déjà depuis plusieurs années, avec sérénité, grâce à un étroit travail de collaboration.

La cérémonie anniversaire fut l'occasion propice du passage de la « baguette des Chefs », symbole de la direction de l'Avenir de Donzenac, datant du début des années 1900, et sur laquelle sont inscrits tous les noms des Directeurs de musique. C'est ainsi que, symboliquement, Jean Constanty, après avoir été très longuement ovationné par le nombreux public et les musiciens pour son parcours remarquable de 30 années de direction, a remis la « baguette des Chefs » à Daniel Monteil.

Daniel Monteil, qui a effectué ses premiers pas en musique il y a 18 ans avec son formateur Eloi Delpech, présent dans la salle pour cette soirée, a été félicité et encouragé par Jean Constanty et le Maire Yves Laporte et très largement applaudi par la salle entière.

Nul doute que Jean Constanty, Président, et Daniel Monteil, Directeur de musique, se compléteront pour continuer, avec l'ensemble des musiciens, l'histoire de l'Avenir de Donzenac dont l'entrain, la gaîté, le talent musical et la formation des jeunes restent les valeurs permanentes véhiculées par les responsables depuis 1880, pour le plus grand plaisir des Donzenacois qui sont très fiers et très attachés à leur société de musique.

*Bon vent à Daniel Monteil qui possède les qualités requises pour diriger avec succès l'Avenir de Donzenac et impulser un enthousiasme renouvelé.*



*Au revoir M. l'Abbé Alexis Gargne et bienvenue à M l'Abbé Guy Soucille.  
(Discours prononcé par Yves LAPORTE, Maire, le 10 octobre 2010)*



Cher Monsieur l'Abbé Gargne,

J'ai envie de citer, en ce jour, la formule très connue de Pascal, « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ». Du point de vue de la raison, de ce qui est raisonnable, je devrais vous souhaiter un repos bien mérité, une retraite paisible sans la multitude de tâches et de soucis qu'implique la responsabilité d'une paroisse. Et nous savons tous que, depuis longtemps, les médecins nous pressent d'adopter un rythme de vie plus tranquille. Je devrais donc, finalement, me réjouir pour vous. Et pourtant, du point de vue du cœur, il est difficile d'empêcher que ce soit la tristesse qui domine.

Pendant plus de dix années, vous avez été pour tous les Donzenacois, croyants et non croyants, le représentant, l'image de la religion catholique. Et je crois exprimer le sentiment général en disant que vous en avez donné une belle et bonne image.

Vous n'êtes pas de ceux qui confondent la fermeté dans la conviction avec la fermeture aux autres. Au contraire, la solidité de vos convictions s'est toujours conciliée avec l'ouverture à tous les autres. Je me souviens par exemple de votre attitude lors du décès du jeune Vivien Sarnette, qui avait tant touché notre commune et où vous avez fait tout ce que vous avez pu pour accompagner cette famille si éprouvée.

Vous avez été un curé disponible pour tous, acceptant de s'associer aux nombreux événements de la vie de notre commune tels que les commémorations, les fêtes médiévales, les jumelages de Wolframs-Eschenbach et Riche, où vous avez célébré la messe du jumelage, ... Je salue M André Poinsignon Maire Honoraire de Riche et Mme Hélène Poinsignon, qui ont tenu à être présents aujourd'hui pour vous témoigner leur fidèle et indéfectible amitié.

La décennie passée fut très riche avec la messe télévisée dont le rayonnement dépassa nos frontières, mais qui mobilisa toute la communauté. De même, l'embellissement de l'église, la mise en valeur de notre patrimoine mobilier sont à mettre à votre crédit.

Vous avez su vous montrer accessible dans votre enseignement, de même que vous avez su entraîner et animer la paroisse de Donzenac par l'exemplarité de votre personne et, en particulier, en apportant un grand réconfort et soutien aux malades auxquels vous rendiez visite très régulièrement.

Comment après tout cela, après ces dix années, nous verrions-vous partir sans tristesse ?

Nous avons, pour nous mettre du baume au cœur, la grande chance, en cette époque de rareté des vocations, qu'un successeur vous ait été désigné en la personne de M. l'Abbé Guy Soucille.

En disant que c'est une chance, je ne crois pas sortir de mon rôle. La France est une république laïque et c'est très bien ; cela ne veut pas dire que la mission de l'Eglise, éminemment spirituelle et la mission d'organisation de la vie civile confiée aux élus, doivent nécessairement procéder de deux visions antinomiques de la société. Au contraire, je crois que leurs démarches respectives, côte à côte, peuvent se retrouver dans une volonté commune d'apporter réconfort, espérance et moyens de mieux vivre à celles et ceux que nous devons servir.

C'est dans cet esprit, M. l'Abbé Gargne, que je vous remercie, au nom de tous, pour ce que vous avez fait à Donzenac et à St Pardoux l'Ortigier et que j'accueille avec joie M l'Abbé Guy Soucille qui vous succède et à qui je souhaite, au nom de tous les habitants de Donzenac et de St Pardoux l'Ortigier, du Maire de St Pardoux et en mon nom personnel, la bienvenue la plus chaleureuse et mes souhaits de bonne adaptation à Donzenac et à St Pardoux et de parfaite réussite dans votre mission.

Pendant plus de 20 ans, notre bibliothèque, grâce à tous les bénévoles passionnés, s'est développée, transformée, malgré des locaux exigus, peu adaptés à recevoir un nombreux public. Ils méritent nos remerciements les plus chaleureux pour leur disponibilité, leur dévouement et leur implication au service des lecteurs et surtout des enfants qui trouvaient, auprès de tous les bénévoles, une aide précieuse pour les conseiller et rechercher les ouvrages.

Compte-tenu de l'intérêt d'un tel équipement, le Conseil Municipal a souhaité doter notre Commune d'une **Bibliothèque-Médiathèque** et d'un **Espace Public Numérique** modernes, fonctionnels, au rayonnement intercommunal.

Ce projet a été retenu au contrat Etat-Région 2008-2011. Aussi, nous avons décidé d'aménager les garages et le centre de tri, libérés par La Poste, en Bibliothèque-Médiathèque et Espace Public Numérique. Ces nouveaux locaux, 140 m<sup>2</sup> pour la Bibliothèque et 80 m<sup>2</sup> pour l'Espace Public Numérique, aménagés avec soin, permettront de vous accueillir dans de meilleures conditions et surtout de vous offrir de nouveaux services.

Le fonds d'ouvrages (300 000 documents) prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) sera beaucoup plus important, donc vous aurez un plus grand choix. De plus, l'informatisation de la structure et sa mise en réseau avec la BDP de Tulle permettront à chacun d'entre vous de connaître, via le réseau internet, tous les ouvrages proposés et de les retenir - le délai de livraison ne devrait pas excéder 15 jours si l'ouvrage est disponible -. Il s'agit là d'une avancée notable en termes de choix et de disponibilité de l'offre culturelle.

Reconnue « Bibliothèque, tête de lecture » par la Bibliothèque Départementale de Prêt, elle se trouvera à la tête du réseau des bibliothèques de notre intercommunalité, c'est-à-dire qu'elle recensera les demandes d'ouvrages, les récupèrera et les distribuera aux différentes bibliothèques des communes de la Communauté de Communes des 3A.

Elle sera dirigée par une bibliothécaire professionnelle, placée sous l'autorité communale, donc avec un statut d'agent territorial, dont les missions seront de mettre en place des activités nouvelles, notamment :

- activités d'éveil pour les scolaires,
- activités intégrées aux accueils de loisirs et multi-accueil,
- activités tournées vers les adultes (conférences, causeries...).

A l'heure où l'on s'oriente vers un nouvel aménagement des rythmes scolaires, laissant davantage de temps pour les activités d'éveil certaines après-midi, il était important que nous nous dotions d'un tel équipement afin d'offrir à nos enfants les mêmes possibilités que celles dont bénéficient les enfants des grandes villes.

Bien entendu, les bénévoles continueront à œuvrer dans celle-ci ; ils conserveront toute leur place et participeront pleinement tant au choix du projet d'animation qu'à sa mise en place. Ce sera un enrichissement tant pour le public que pour tous les bénévoles.

A la suite des entretiens avec les candidats, sur proposition du Directeur de la BDP, M. Manfredonia, nous avons retenu la candidature de Melle Lydia Beyssac - dont les parents, coiffeurs rue du Tour de Ville, sont bien connus - et qui bénéficie d'une expérience et d'une formation répondant parfaitement au profil du poste. Elle prendra ses fonctions le 03 janvier 2011.

Son projet pour l'année 2011, arrêté en concertation avec la Directrice de l'école, la Coordinatrice enfance-jeunesse de la Communauté de communes, les bénévoles et la BDP, se décline comme suit, pour le 1<sup>er</sup> trimestre :

- un mercredi par mois, après-midi « Le temps enfantin » : lecture de contes pour les petits, apprentissage de la signalétique de la Bibliothèque-Médiathèque pour les plus grands ;
- un samedi tous les deux mois, matinée « Autour d'un livre » : causerie et rencontre avec des auteurs ou discussions autour de grandes séries littéraires ;
- quatre heures par semaine seront consacrées au public scolaire, des accueils de loisirs et du multi-accueil.

#### **La Bibliothèque-Médiathèque ouvrira ses portes le 04 janvier 2011.**

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

- mardi : de 16 h 30 à 19 h 00,
- mercredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00,
- jeudi : de 10 h 00 à 12 h 00 (ouverture pour les résidents de la maison de retraite),
- vendredi : de 16 h 30 à 19 h 30,
- samedi : de 10 h 00 à 12 h 30.



**Nouveaux services et nouvelles entreprises**  
**Bienvenue et tous nos vœux de parfaite réussite aux nouvelles entreprises**  
**et nouveaux services qui se sont récemment installés à Donzenac :**

**DEMEUSOY RENOV'** - M. Thierry DEMEUSOY  
Rénovation - Plâtrerie - Carrelage - Petite maçonnerie - Finitions diverses  
chemin des Margeriers - Espeyrut  
Tél. : 05 55 85 04 07 - 06 63 73 33 49 - Courriel : demeusoyrenov@gmail.com

**MOZAIK'@RT** - M. Gaylord LE BRETON  
Artisan d'art - Création de mosaïques et pose de carrelage - Objets personnalisés sur commande  
12 rue Haute Vialle  
Tél. : 06 71 99 97 45 - 05 87 49 53 05 - Courriel : gaylord.lebreton@sfr.fr

**PIZZERIA « LE STROMBOLI »** - M. Sébastien COGHE  
Pizzas, salades, sur place ou à emporter  
7 place de la Liberté  
Tél. : 05 55 85 72 27

**Sarl M.E.B. Son et Lumière** - M. Jean-Paul LAPLASSE  
Sonorisation, éclairage et structure : concerts, spectacles, conférences, événements  
14 rue Jean Besse  
Tél. : 06 75 46 88 03 - Courriel : mebsonlum@gmail.com

**ARÉBOIS** - M. Antoine CHEYLUS  
Travaux de menuiserie, neuf et rénovation : fenêtres, escaliers, placards, agencements  
19 avenue de Paris  
Tél. : 09 81 89 77 41 - 06 71 70 89 51 - Fax : 09 81 70 61 56

**TAXI SERVICES** - M. Thierry GRAVELEAU  
Malades assis - Colis et marchandises (remorque) - Toutes distances - 24h/24 - 7j/7  
Station de Donzenac - avenue du Salavert  
Tél. : 06 17 12 42 59

**L'Art Déco de Solange** - Mme Solange ROUHAUD  
Décoratrice Ensemblier : ameublement, décoration, coaching déco personnalisé, home staging  
395 rue Jean Monnet  
Tél. : 06 08 81 14 48 - 05 55 85 63 50 - Courriel : lart-deco-de-solange@orange.fr

**Ent. SAULLE J.** - M. Johnny SAULLE  
Clôtures - Entretien parcs et jardins - Pose portails, fenêtres - Nettoyage, débarras  
Grand Roche  
Tél./Fax : 05 55 24 28 87 - 06 09 66 89 11

**SCDesign3D** - M. Stephan CHANTALAT  
Architecture intérieure, permis de construire, rénovation, conception et visualisation en 3D de votre projet  
Le Jay  
Tél. : 06 76 47 01 34 - Courriel : scd.stephan@gmail.com.fr

**M CONVERGENCE** - Myriam DELVAL  
Coach en développement personnel et professionnel  
9, rue Basse TRAVASSAC  
Tél. : 06 09 64 10 95

	<i>Bien dans ma commune ... Bien dans ma vie ...</i>	<i>Vœux</i>
		<i>Félicitations</i>
		<i>Bienvenue</i>

*Yves Laporte, Maire, l'équipe municipale et le personnel communal, vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année 2011.*

## **Vœux du Conseil Municipal**

La traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal, ouverte à tous les habitants, aura lieu le :

**samedi 08 janvier 2011 à 18 h 00,  
au Foyer Communal A. Morand.**

### **Félicitations à :**

- *M. Jean Salessé, qui a reçu la médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports*
- *M. Christian Goulmy, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Grand Or)*
- *M. Philippe Doussaud, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Vermeil)*
- *M. Joël Ducellier, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Vermeil)*
- *M. Roland Jésuspret, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Vermeil)*
- *M. Patrick Couloumy, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Argent)*
- *Mme Catherine Decool, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Argent)*
- *M. Dominique Hébrard, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Argent)*
- *M. Alain Labrousse, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Argent)*
- *M. Jean-Michel Rebouyssoux, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (Argent)*
- *M. l'Abbé Alexis Gargne, qui a reçu la médaille d'Honneur Communal*
- *M. et Mme Alain Pouch, qui ont reçu la médaille d'Honneur Communal*
- *Mme Simone Chevalier, qui a reçu la médaille d'Honneur Communal*
- *Mme Ingeborg Knaack, qui a reçu la médaille d'Honneur Communal*

### **Personnel Communal - Restaurant scolaire**

Nous formulons nos vœux de parfaite adaptation et de réussite dans leurs fonctions à :



*Mme Sylvie Julian*

*Agent de service et d'entretien (réfectoire des petits)*



*Mme Gaëlle Cannesant*

*Agent de service (cour et réfectoire des grands)*

***Bienvenue à tous les nouveaux habitants  
et tous nos vœux de bonne intégration.***



2010  
DONZENAC

Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...

Gendarmerie

### L'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

- L'opération tranquillité vacances est reconduite dès le mois d'octobre, avec les vacances de la Toussaint.
- Les personnes quittant leur résidence principale peuvent signaler leur absence à la brigade de gendarmerie de DONZENAC (Tél. : 05 55 85 69 50) et ALLASSAC (Tél. : 05 55 84 90 17). Bien vouloir indiquer la période d'absence ainsi que la personne à contacter éventuellement.

#### QUELQUES CONSEILS SIMPLES :

- Vous pouvez demander à des amis, voisins, membres de la famille, de passer régulièrement à votre résidence pour faire « vivre » celle-ci et ne pas laisser un sentiment d'abandon qui se remarque rapidement. Demandez-leur de vider votre boîte aux lettres, d'allumer une lumière, d'ouvrir les volets lorsqu'ils sont présents et de bien refermer à leur départ. Les visites devront intervenir à des heures décalées de jour en jour.
- Vous pouvez également faire procéder à l'installation d'un système d'alarme. Aujourd'hui le coût moyen est peu élevé et suffisant pour faire fuir un malfaiteur. Le simple fait d'installer une lumière avec un détecteur de présence à différents endroits extérieurs de la maison peut être dissuasif.
- Même en votre présence, ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes si vous devez vous absenter temporairement.
- Ne laissez pas d'argent et de bijoux à des endroits facilement accessibles et connus de tous (armoires, chevets).

### L'OPERATION TRANQUILLITE SENIORS

- Depuis l'été 2010, une opération, baptisée « tranquillité séniors », a été mise en place au sein de la gendarmerie. Placée sur la base du volontariat, elle vise à assurer la sécurité des personnes isolées, qui en feraient la demande, par des passages réguliers jusque dans les lieux les plus éloignés de sa circonscription.
- Les séniors peuvent se manifester en mairie, ou directement auprès de leur brigade de gendarmerie.
- **N'ouvrez pas votre porte à des inconnus ! Assurez-vous de l'identité de ceux-ci par la présentation d'une carte officielle ou d'un agrément. Attention aux faux-policiers, faux-gendarmes, faux agents-des-eaux.**

EN CAS DE DOUTE, APPELER LE « 17 ».

### LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE

Pour l'année 2011, la Gendarmerie Nationale lance une grande campagne de recrutement :

- 2 500 postes de sous-officiers ;
- 5 400 postes de gendarmes adjoints volontaires.

Vous pouvez dès à présent constituer votre dossier de candidature en contactant, ou en vous présentant, à votre brigade territoriale la plus proche de chez vous, en l'occurrence la brigade de DONZENAC (Tél. : 05 55 85 69 50) ou au Centre d'Information et de Recrutement (CIR) de LIMOGES.

Une permanence est assurée dans les bureaux de la Marine Nationale, résidence du Pont Cardinal de BRIVE-la-GAILLARDE, *tous les mercredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.*

Coordonnées : Tél. 05 55 70 10 10.

Toutes les informations relatives à ces différents recrutements sont disponibles sur le site :

[www.recrutement.gendarmerie.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.gendarmerie.defense.gouv.fr)



- Actualités

Avec un effectif stable de 34 sapeurs pompiers volontaires, le Centre de secours de Donzenac a réalisé l'an passé 332 sorties de secours, soit environ une par jour.

Le secours aux personnes reste notre principale activité, mais nous avons vu, en 2009 et 2010, une hausse des incendies de broussailles et de forêts.

S'ils sont parfois d'origine malveillante, nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, il est interdit d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis, du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre.

- Sainte Barbe 2010

**MEDAILLE D'HONNEUR POUR 25 ANS DE SERVICE :**  
Sergents chefs Philippe Lavaux et Alain Labrousse,  
Caporal chef Jean-François Bourdial.

**MEDAILLE D'HONNEUR POUR 20 ANS DE SERVICE :**  
Caporal chef Christophe Plats.

**PROMOTIONS :**  
Adjudant Philippe Lavaux et Caporal Anne-Sophie Mefredj.

- Jeunes Sapeurs Pompiers

4 jeunes sapeurs pompiers recevront, lors de la cérémonie de Sainte Barbe, leurs diplômes du brevet national de jeune sapeur pompier.

Il s'agit de David Bordas, Maxime Mounier, Mathieu Faure et Bertrand Meillac.

Ils deviendront ainsi sapeurs pompiers volontaires dans les mois qui viennent.

Les plus jeunes se sont aussi bien comportés dans leurs examens de fin d'année puisque notre section affiche un taux de réussite de 100%.



- Formation aux premiers secours

Toute personne désireuse d'apprendre à porter secours (formation PSC1 prévention et secours civiques du 1<sup>er</sup> niveau ou information à l'utilisation du défibrillateur) peut se renseigner à la mairie (contacter M. Philippe LAVAUX).

*Encore merci pour votre accueil lors de notre tournée de calendriers et  
Meilleurs vœux à tous.*

*Capitaine Jacques Chanourdie, chef de centre  
Adjudant Jérôme Robert, adjoint.*



**LE NUMERO DES SAPEURS POMPIERS**

**Catégorie GRANDS JARDINS**

<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>	<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>
1 <sup>er</sup> Prix	Mme BRUJAILLE Anne-Marie	4 <sup>er</sup> Prix	Mme MONRIBOT Chantal
2 <sup>er</sup> Prix	Mme REBIERE Raymonde	5 <sup>er</sup> Prix	Mme LABROUSSE Betty
3 <sup>er</sup> Prix	Mme VALADE Claire		

**Catégorie PETITS JARDINS**

<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>	<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>
1 <sup>er</sup> Prix	Mme RIBANO Renée	3 <sup>er</sup> Prix	Mme GOMES Anne
2 <sup>er</sup> Prix	Mme ROUHAUD Renée	4 <sup>er</sup> Prix	Mme DEYZAC Laura

**Catégorie MURS**

<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>	<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>
1 <sup>er</sup> Prix	Mme MONTINTIN Huguette	2 <sup>er</sup> Prix	M. CHRISTIEN André

**Catégorie BALCONS**

<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>	<i>Classement</i>	<i>Lauréats</i>
1 <sup>er</sup> Prix	Mme DOS SANTOS Isabelle	8 <sup>er</sup> Prix	Mme DESCOUZIS Jeanne
2 <sup>er</sup> Prix	Mme LACOMBE Claudette	9 <sup>er</sup> Prix	Mme CHAUVET Lydie
3 <sup>er</sup> Prix	Mme MIGOT Francine	10 <sup>er</sup> Prix	Mme PLATS Irène
4 <sup>er</sup> Prix	Mme RECH Renée	11 <sup>er</sup> Prix	M. CHASSAING Antoine
5 <sup>er</sup> Prix	Mme VINCENT Evelyne	12 <sup>er</sup> Prix	Mme CARRICO Isabelle
6 <sup>er</sup> Prix	Mme BRUDIEUX Monique	13 <sup>er</sup> Prix	Mme FAVEREAU Jacqueline
7 <sup>er</sup> Prix	Mme PLATS Marie-Claude	14 <sup>er</sup> Prix	M. MANZAGOL Philippe



1<sup>er</sup> prix grands jardins



1<sup>er</sup> prix petits jardins



1<sup>er</sup> prix murs



1<sup>er</sup> prix balcons

*Le Conseil Municipal félicite et remercie tous les participants qui contribuent à l'embellissement et à la mise en valeur de notre commune.*



**Année scolaire 2010 - 2011**

L'école de Donzenac compte 265 élèves, répartis comme suit :

Maternelle	Mme Yvette Peuch	Classe de TPS-PS	28 élèves
	M. Pierre Donzeau	Classe de MS	27 élèves
	Mme Anne Bost	Classe de MS-GS	24 élèves
	Mme Michèle Hebting	Classe de GS	26 élèves
Primaire	Mme Katia Latreille	Classe de CP	22 élèves
	M. Dominique Aujol	Classe de CP-CE1	21 élèves
	M. Frédéric Lagarde	Classe de CE1	24 élèves
	Mme Annick Roques	Classe de CE2	24 élèves
	Mme Céline Pestourie	Classe de CE2-CM1	21 élèves
	Mme Laure Schlafer	Classe de CM1-CM2	24 élèves
	Mme Valérie Rufino	Classe de CM2	24 élèves

Cette rentrée scolaire 2010 fut marquée par l'ouverture d'une 11<sup>e</sup> classe à l'école.

En cette rentrée scolaire, l'école de Donzenac a accueilli deux nouveaux enseignants : M. Dominique Aujol enseigne en classe de CP-CE1 ; M. Pierre Donzeau a en charge la classe de MS ; il est remplacé par Mme Blandine Aubert lors de ses périodes de formation. Cette année encore, Melle Emilie Goismier assure la décharge de direction et a en charge la classe de CM2 de Mme Rufino les lundis et jeudis et la classe de GS-CP de Mme Hebting les vendredis.

Cette rentrée a été marquée par la mise à disposition des élèves d'un tableau blanc interactif dans la classe de CM2.

Douze ordinateurs portables viennent compléter cet équipement qui permet à l'école d'entrer dans l'ère du numérique.

Les projets pédagogiques de cette année scolaire restent variés et dans la continuité des actions engagées :

- **USEP, Ecole et cinéma, Prévention routière, Voyages scolaires.** Deux concerts JMF seront présentés cette année à Donzenac.
- L'école maternelle poursuit ses **activités autour du jardinage.**
- Des projets sur la faune, la flore et l'eau seront menés en primaire.
- Les CM2 s'engageront dans un **projet écocitoyen.**
- Cette année, les élèves de la classe de CM1-CM2 vont pouvoir partir en **classe de découverte** à la Martière, du 16 au 23 mai 2011.
- En **musique** cette année, les enfants vont travailler sur le thème des contrastes. Ils vous présenteront leur travail à travers un spectacle à l'occasion de la fête de l'école.
- Dans le cadre de l'appariement entre la commune de Donzenac et la ville de Sikasso au Mali, l'école va poursuivre sa correspondance avec **une école de Sikasso.** Les enfants vont aussi proposer des actions pour partager avec les enfants de Sikasso et mettre en œuvre des actions de solidarité. Une collecte de cartables, sacs, trousse, jeux de cour de récréation... est organisée. Des membres de l'association Brive-Sikasso se chargeront de les remettre aux enfants de l'école de Flazambougou.





### Rétrospective de l'année scolaire 2009 - 2010

L'année scolaire passée fut très riche en sorties et activités éducatives. Les élèves de Donzenac ont pu bénéficier de nombreux temps forts, riches en découvertes.

- Les élèves de l'école étaient inscrits à l'action « **Ecole et cinéma** ». Les élèves de moyenne section et de grande section ont pu aller au cinéma une fois ; les élèves de l'élémentaire ont pu voir trois films durant l'année. Les séances ont lieu au cinéma Le Rex à Brive.



- Les élèves de CM1 ont eu la chance de participer à un **projet autour du cinéma**. Ils ont travaillé avec une réalisatrice de l'agence du court-métrage de Paris, en partenariat avec le centre culturel de Brive. Les enfants ont visionné des courts-métrages et ont réalisé une programmation qui a été proposée en séance publique au cinéma Le Rex. Les enfants ont répondu aux questions du public et ont présenté leur travail. Ce fut une expérience originale.
- La classe de CM2 a bénéficié des interventions de la **Ligue contre le cancer** qui mène, auprès des jeunes, une campagne de sensibilisation et de **prévention contre le tabagisme**. Les élèves reçoivent une information sur les risques liés au tabagisme et engagent à leur tour une réflexion.
- Côté sport, les CE2, CM1 et CM2 ont participé aux rencontres sportives organisées par l'**USEP** : cross, hockey, athlétisme, hand, jeux d'opposition.



La classe de CM2 a mené un **projet rugby** en partenariat avec le club du CAB. Les élèves ont travaillé avec des joueurs professionnels. Le projet a été clôturé par une belle rencontre rassemblant toutes les classes participantes sur le stadium de Brive pour un tournoi très apprécié.

Les GS et les CE1 ont découvert les activités athlétiques et les jeux collectifs.

- Les élèves de CE2 ont été sensibilisés aux règles de **prévention routière**. Après un travail en classe et l'intervention d'un gendarme de Donzenac, les enfants ont passé l'épreuve du **Permis piéton**. Les enfants ont été félicités lors de la remise des permis en présence de la municipalité et des parents.
- **Les élèves de la classe de CP ont travaillé sur les œuvres d'Alan Mets**. Dans le cadre d'un concours organisé par l'Ecole des loisirs et la librairie Privat, ils ont produit une fresque qui a été récompensée. Alan Mets leur a remis leur prix.
- Comme chaque année, la **municipalité a offert aux élèves de CM2 un voyage à Paris**. Au programme : le musée du Louvre et ses grands chefs-d'œuvre, le matin, les jardins du Luxembourg et le passage devant les grands monuments parisiens, l'après-midi. La photo de groupe devant la tour Eiffel reste l'incontournable souvenir de cette journée-découverte de Paris. Paris a encore enchanté les enfants !



- La classe de CM2 a participé au concours international des droits de l'enfant organisé par l'association des Francas. Les élèves ont réalisé des affiches pour promouvoir les droits de l'enfant et les 20 ans de la convention. Trois affiches ont été retenues et exposées au Parlement européen à Strasbourg.

- Les 20 élèves de CM2 ont pu visiter le **collège d'Allassac**. A cette occasion, ils rencontrent le personnel de l'établissement. Une visite des locaux est organisée ; un temps de discussion avec le Principal et le Conseiller d'éducation permet aux futurs collégiens de poser toutes les questions qu'ils souhaitent pour préparer au mieux leur arrivée au collège. **Nous souhaitons aux nouveaux 6<sup>e</sup> une excellente année scolaire.**
- Un moment fort de l'année scolaire est aussi la **fête de Noël**. Un spectacle a été offert aux enfants de la maternelle. Ils ont ensuite reçu la visite du Père-Noël chargé de cadeaux pour les classes. Les enfants ont partagé avec lui le goûter de Noël.  
A l'école primaire, c'est autour d'un film et d'un bon goûter offert par la municipalité que les enfants se sont réunis.



- Dans le cadre du travail effectué en musique, les enfants ont chanté des **chants de Noël** pour leurs parents et amis sous la forme d'un petit concert dirigé par Karen Picarda en l'église de Donzenac. Tous les enfants ont pu participer à travers deux concerts. Ce moment fut très apprécié de tous.



- Dans le cadre du jumelage de Donzenac avec la commune de Riche en Moselle, les **élèves de CM2 ont pu aller à Riche** du 13 au 16 mai. Un programme exceptionnel a rythmé le séjour. De belles rencontres ont fait de ce voyage un moment inoubliable.

- La classe de CE1-CE2 a mené un **projet autour du poney**. Les enfants ont beaucoup apprécié les séances au Poney-club du Mas à Donzenac.

- La classe de CE1 de M. Lagarde est partie en **classe de mer**, du 2 au 9 juin, à la Martière dans un centre de l'ODCV. Le programme des activités était très riche et les enfants ont vécu une belle expérience.



- Au mois de juin, les enfants ont pu retrouver les joies des activités aquatiques à la piscine de Donzenac.



- Les **voyages scolaires** de fin d'année ont conduit les classes de la maternelle à visiter le **Parc animalier du Reynou**. Les classes du primaire sont allées : les CE2-CM1 et CM1 à **Volvic**, les CE1-CE2 dans le Lot et les CP en Dordogne.



- La fête de l'école a eu lieu le 19 juin 2010 au gymnase de Donzenac. Les enfants de maternelle ont offert à leurs parents un spectacle sur le thème de **l'Afrique**. L'association « l'Afrique chez vous » a monté le spectacle avec les enfants durant une semaine d'activités.



- L'école primaire a travaillé toute l'année sur les chansons extraites du **répertoire de l'Avenir de Donzenac**. Les genres étaient variés, le travail diversifié. Les enfants ont découvert la **fanfare** et ses instruments.

**Nous remercions très chaleureusement les musiciens de l'Avenir de Donzenac pour leur engagement dans ce projet auprès des élèves.**

Lors du spectacle proposé lors de la fête l'école, chacun a pu apprécier cette belle collaboration. Enthousiasme et plaisir étaient perceptibles. Nous remercions encore tout particulièrement **Daniel Monteil**, le chef de la fanfare et **Karen Picarda**, le professeur de musique, qui s'est beaucoup investie pour la réussite de ce projet. Bravo à tous.

Les parents d'élèves ont assuré la continuité de la journée en proposant un apéritif et un repas. Merci à tous les parents qui ont contribué à la réussite de cette journée.



***Date à retenir*** : au profit de la coopérative scolaire, gymnase de Donzenac  
***Loto de l'école : le samedi 19 mars 2011***

*L'école remercie toutes celles et ceux qui ont pris part aux diverses manifestations et répondu à ses sollicitations.*

Pour retrouver l'actualité de l'école, vous pouvez consulter le blog entretenu par les représentants des parents d'élèves. En voici l'adresse: <http://parentsdonzenac.canalblog.com>



## **ASSISTANTES MATERNELLES : DES PROFESSIONNELLES A L'ÉCOUTE DES FAMILLES ET DES ENFANTS**

Les assistantes maternelles de Donzenac sont un élément essentiel dans le développement de notre commune : en effet, elles permettent aux familles de faire garder leurs enfants sur leur lieu de résidence.

Elles apportent aux parents une aide précieuse dans l'articulation entre la vie professionnelle et la vie de famille ; elles sont aussi un relais de l'éducation parentale et un référent important dans la vie des enfants.

### **UN ACCUEIL INDIVIDUEL**

*Contrairement aux structures multiaccueil, qui proposent un accueil collectif, les assistantes maternelles offrent aux enfants un accueil « individuel ».*

*Les petits appréhendent en douceur la vie en communauté, dans un cadre familial (généralement accueil de 4 enfants âgés de moins de 6 ans). L'accueil est personnalisé et respecte les rythmes de chaque enfant, dans un cadre adapté.*

*L'assistante maternelle s'occupe de l'enfant tout au long de la journée en lui prodiguant les soins quotidiens (change, ...), les repas. Elle propose également des activités d'éveil adaptées à l'âge des enfants.*

*Pour les parents, les horaires sont souvent plus souples que ceux d'un multiaccueil.*

*La liste des assistantes maternelles est disponible à la mairie et au multiaccueil de Donzenac.*

### **TROUVER SON ASSISTANTE MATERNELLE**

*Vous pouvez aussi contacter le Conseil Général (service Protection Maternelle et Infantile).*

*La Caisse d'Allocations Familiales de Brive est également une source d'informations précieuses : démarches administratives, allocations, conseils pratiques, écoute, ... au Relais Parents 19 ; sites internet [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) et [enfencnfiance.com/cg19](http://enfencnfiance.com/cg19) pour les modes de garde, ...*

Les besoins d'accueil pour les jeunes enfants ne cessent de croître sur notre commune : les naissances augmentent chaque année (25 à 30 naissances par an depuis plusieurs années).

Nos assistantes maternelles et le multiaccueil ne peuvent pas répondre aux besoins de l'ensemble des familles.

Il y a actuellement 8 assistantes maternelles à Donzenac, et le multiaccueil peut accueillir 18 enfants par heure.

***Sont-elles des deuxièmes mamans ? Non : « Nounou, c'est un vrai métier ».***

**SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE, VOICI QUELQUES  
INFORMATIONS UTILES :**

**UN AGRÉMENT**

La demande d'agrément doit être faite auprès du Conseil Général de la Corrèze, au service de Protection Maternelle et Infantile.

Un dossier est monté. Une ou plusieurs rencontres d'« évaluation » ont lieu entre le médecin PMI référent et la future assistante maternelle. Il s'agit de temps d'échange, et le médecin visite le domicile ; il préconise parfois de petits travaux ou aménagements pour assurer la sécurité des enfants.

A la suite de ces démarches, le médecin émet un avis ; si cet avis est favorable, le Président du Conseil Général émet un arrêté approuvant la décision.

**DES FORMATIONS**

Après obtention de l'agrément, l'assistante maternelle doit suivre une formation de 120 heures.

60 heures sont effectuées avant l'accueil du premier enfant. Les 60 autres le sont dans les 2 ans suivant l'accueil du premier enfant.

La formation porte sur différents sujets :

- Le développement, les rythmes et les besoins de l'enfant ;
- La relation parent-enfant ;
- Les objectifs éducatifs (accès à l'autonomie, découverte et socialisation de l'enfant) ;
- Le cadre institutionnel du métier ; ...

Et bien sûr les premiers secours.

**UNE AIDE FINANCIÈRE**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze peut verser une prime d'installation aux assistantes maternelles agréées pour la première fois.

La demande doit être faite à la CAF dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'agrément. La prime est destinée à compenser les frais de mise aux normes du domicile ou d'achat de matériel de puériculture.

Elle est versée sous certaines conditions ; pour plus de renseignements s'adresser à la CAF de la Corrèze ou consulter le site internet [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

**LE RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE ITINÉRANT DE LA CAF 19 A DONZENAC**

Cette structure itinérante organise des temps de rencontres et d'échanges destinés aux assistantes maternelles, aux jeunes parents et aux enfants.

C'est un lieu d'informations administratives et juridiques, d'orientation et de conseil ; l'animatrice du RAPEI propose aussi des activités d'éveil aux enfants présents.

Le RAPEI s'installe à Donzenac une matinée par mois, à la salle des Aînés du Cantou. Il rencontre un fort succès et a pu accueillir jusqu'à 11 adultes et 22 enfants sur certaines séances.

En raison de ce succès, deux séances par mois seront organisées à partir de janvier 2011.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'animatrice, Mme Calmon, au Tél. : 06 72 14 38 27.



### **L'EHPAD de DONZENAC « L'Abri du Temps » parmi les 25 meilleures maisons de retraite de France**

En début d'année 2010, le Guide de la dépendance a positionné l'EHPAD « L'Abri du Temps » dans le palmarès des **25 premières maisons de retraite parmi 8 000 établissements répertoriés en lui attribuant la note de 10/10**. La publication de ce classement, le 9 février 2010, dans le journal « Aujourd'hui en France », a entraîné un certain élan médiatique autour de l'établissement.

Plusieurs critères d'évaluation ont été pris en compte, tels que la qualité de l'accueil, le confort des chambres et du bâtiment, la situation géographique, les animations et les sorties proposées, l'hygiène et la propreté, l'attention du personnel et le rapport qualité/prix.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, directement ou indirectement, ont contribué à ce classement et qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des résidents accueillis à l'EHPAD.

Fort de ce résultat, l'EHPAD de DONZENAC poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents dans le cadre de son projet d'établissement.

### **Le projet d'aménagement de cinq chambres supplémentaires**

Le projet consiste en l'aménagement de cinq chambres supplémentaires, portant ainsi la capacité de l'EHPAD à 80 lits.

L'extension s'effectuera dans l'enceinte du bâtiment existant par réaffectation des locaux de service. Quatre chambres se situeront dans l'unité d'hébergement dit « traditionnel » et une chambre supplémentaire sera réalisée au sein de l'unité protégée permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies assimilées.

L'objectif du projet est de répondre aux demandes d'hébergement de la population âgée de Donzenac et de son canton et de maîtriser l'évolution du prix de journée.

Les travaux devraient débuter dès le début de l'année 2011.

### **Les animations et les autres événements marquants de l'année 2010**

L'EHPAD « L'Abri du Temps » reste un acteur important de la vie locale et développe de nombreux partenariats avec les structures voisines et les associations de Donzenac.

Un grand nombre d'animations a marqué chacun des moments forts de l'année 2010.

Après la galette des Rois de l'Epiphanie, fêtée avec le Club du Cantou, l'EHPAD a organisé en février une journée à thème intitulée « La Fête du cochon ». Cette festivité a été l'occasion de rappeler la tradition et d'évoquer avec les résidents leurs souvenirs autour de cette pratique.



Le 25 juin, une grande excursion en autocar à SOUILLAC, avec visite du Musée de l'automate et promenade commentée en petit train, a regroupé 45 participants dont une trentaine de résidents accompagnés de leurs familles. Tous ont été ravis de cette sortie très réussie sous un soleil rayonnant.





2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

**EHPAD**  
*« L'Abri du Temps »*

*La Poste de Donzenac*

C'est dans l'ambiance de la Coupe du Monde de Football que l'EHPAD L'Abri du Temps s'est mis « A l'heure espagnole ». Dans un décor chaleureux aux couleurs rouge et jaune, agrémenté d'éventails, de drapeaux, de maillots et ballons, les résidents ont pu partager un agréable moment sur des airs latinos autour d'un menu typique avec tapas, sangria et paëlla.



L'été s'est poursuivi par de nombreux pique-niques dans des lieux inédits et par un « Barbecue géant » dans le parc de l'établissement au mois d'août.

A la rentrée, les résidents ont pu participer à un atelier de calligraphie animé par l'association « Familles rurales », découvrir l'exposition sur la vigne à la maison du XIIIe et visiter les Jardins de Colette à Varetz dans le cadre des Journées du Patrimoine.



Dans le sillage de l'émission culinaire « Un dîner presque parfait », l'EHPAD a innové en organisant « Une Semaine du Goût presque parfaite ». Un programme riche en activités a rythmé toute la semaine. Une participante à l'émission a rendu visite aux résidents et ces derniers ont également dégusté des plats régionaux qu'ils avaient choisis eux-mêmes.

Pour la semaine bleue, les enfants du Multi-Accueil sont venus partager un repas convivial pour une rencontre intergénérationnelle réussie.

Enfin, l'année 2010 se clôturera par le traditionnel Banquet annuel qui réunira, samedi 11 décembre, les résidents, les familles, les personnels et le Conseil municipal de la Commune de Donzenac.

*Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !*

*L'excellence de la qualité de l'accueil, d'hébergement et de soins dispensés à l'EHPAD de Donzenac, - reconnue au plan national -, est une énorme satisfaction dont nous pouvons tous être fiers.*

*Depuis 1995, ma détermination a été totale pour que l'établissement s'engage dans une démarche de qualité du service public aux Aînés. Il importe en effet que chaque période de notre vie soit la meilleure possible et que les progrès techniques et scientifiques soient orientés vers l'amélioration de l'état physique et moral des personnes.*

*Nos Aînés méritent confort et bien-être, il s'agit là de respect et de dignité humaine.*

*Je félicite très chaleureusement la Directrice, Marie Sanisidro, et tous les agents, pour leur dévouement, leur altruisme, leur savoir-faire et les encourage à poursuivre sans relâche l'amélioration de la vie en établissement.*

**Yves Laporte, Président de l'EHPAD**

## La Poste de Donzenac

### Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h
- Samedi : de 9 h à 12 h

### Horaires de levée du courrier :

- du lundi au vendredi : 16 h
- le samedi : 12 h

### Informations pratiques :

- Accueil : Tél. 05 55 85 72 46
- Rendez-vous Conseiller Financier : Tél. 05 55 85 78 25





2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*2010  
à Donzenac*



**Janvier : Cérémonie des vœux  
du Conseil Municipal**



**Février : Formation Défibriateurs  
au Club des Aînés**



**Mars : Semaine du  
Développement durable**



**Avril : Assemblée générale des  
Communes jumelées du Limousin**



**Avril : Appariement écoles de  
Donzenac et de Sikasso (Mali)**



**Mai : Voyage des élèves de CM2 à Riche**



**Juin : Fête de l'école, concert des élèves  
avec l'Avenir de Donzenac**



**Juillet : Remise des galons  
aux sapeurs pompiers**



**Août : Fête médiévale**



**Septembre : 35 ans du Club  
Le Cantou**



**Septembre : Rentrée des classes**



**Septembre : Forum des associations**



2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*2010 à Donzenac  
Télévision numérique  
Frelons asiatiques  
Communiqué GDF-Suez*



Octobre : 130 ans de l'Avenir de Donzenac



Novembre : Cérémonies  
du 11 novembre



Décembre : Téléthon

**Le Limousin passera à la télévision numérique le 29 mars 2011.**

Votre poste de télévision devra, le cas échéant, être adapté avant cette date.

Une aide financière à l'équipement peut vous être accordée.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

par téléphone le **0970 818 818** (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 8 h à 21 h

ou consulter le site internet <http://www.tousaunumerique.fr/>.



### Environnement : FRELONS ASIATIQUES

Depuis 2005, le frelon asiatique se développe dans le sud-ouest de la France, à côté du frelon d'Europe.

Ce frelon, destructeur d'abeilles, constitue désormais une sérieuse menace pour l'environnement et même pour l'homme. Il est assez facile à reconnaître ; sa couleur dominante est le noir, alors que le frelon européen est jaune. Seul son anneau sur l'abdomen est jaune. Ils bâtissent souvent en haut des arbres des nids pouvant devenir très gros (jusqu'à 1 500 frelons !).

Personne ne doit se risquer à détruire un nid sans connaître les bases comportementales des frelons asiatiques. Ils sont agressifs, si l'on s'approche, et ont déjà blessé, plus ou moins gravement, plusieurs personnes en France.

Si vous souhaitez signaler la présence d'un nid, adressez vous à la Mairie ; pour faire détruire un nid, adressez-vous à un professionnel de la désinsectisation (acte facturé).



### Communiqué de GDF SUEZ

Dans le cadre de la séparation des activités commerciales et de distribution des deux grands acteurs historiques, EDF et Gaz de France, de l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et de la fusion de Gaz de France avec Suez, le nouvel acteur GDF SUEZ nous demande de vous communiquer les contacts utiles suivants :

- **Urgences gaz naturel** : appeler le GrDF au **0 800 47 33 33** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Raccordement au gaz naturel** : appelez le GrDF au **0 810 224 000** (prix d'un appel local)
- Si vous avez un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France DolceVita** : **09 69 324 324** (appel non surtaxé) ou [www.dolcevita.gazdefrance.fr](http://www.dolcevita.gazdefrance.fr).

La liste des **autres fournisseurs de gaz naturel et d'électricité présents dans notre commune** est disponible sur le site de la Commission de Régulation de l'énergie [www.cre.fr](http://www.cre.fr).



***Cet été, vous avez participé à un voyage d'études au Québec avec la Fédération des Villages-Etapes afin de voir leur fonctionnement pour faire évoluer nos Villages-Etapes. Quelles conclusions en avez-vous tirées ?***

En 2007, une délégation du Ministère des Transports du Québec et plusieurs maires de villes moyennes canadiennes avaient visité les Villages-Etapes français pour découvrir le concept et se rendre compte de leur impact, afin de le transposer dans un pays très différent où les distances entre les villes sont sans commune mesure avec la France. Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir la délégation québécoise à Donzenac, qui avait été très impressionnée par notre patrimoine ancien (église, maison du XIII<sup>ème</sup> siècle, site ardoisier de Travassac, etc.). A leur invitation, une délégation française, conduite par le Président des Villages-Etapes M. Bernard Gorse, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région M. Gérard Vandembroucke, composée de quatre maires et d'une représentante du Ministère du Développement Durable, s'est rendue au Québec du 5 au 11 juillet 2010.

Ce sont 37 Villages-Relais canadiens qui ont été labellisés au Québec répondant à des critères semblables à ceux des Villages-Etapes, avec pour les commerçants, la signature d'une charte de qualité, pour respecter très strictement les horaires d'ouverture. Dix villages ont été visités par la délégation, avec rencontre des élus et des professionnels très motivés qui misent beaucoup sur ce label pour un développement économique et touristique. Le Ministère des Transports du Québec voit dans la création du maillon des Villages-Relais québécois un moyen efficace d'assurer la sécurité routière en incitant les automobilistes à s'arrêter régulièrement dans ceux-ci pour d'une part effectuer une pause réparatrice et d'autre part faire découvrir des villes, des paysages et une nature remarquables. Toute la délégation a été sensible à l'accueil chaleureux tant du Ministre des Transports québécois que des responsables de ce Ministère, des maires et des responsables des Villages-Relais, ainsi que des Québécois en général : tous apprécient la France et nous l'on dit. La délégation française, dans son ensemble, a pu constater le dynamisme des Québécois et les maires français ont été confortés dans leur choix d'appuyer le développement économique et touristique de leur commune sur le concept Village-Etape. L'exemple canadien témoigne de l'intérêt d'étendre le bénéfice de cette appellation afin que toutes les régions de France puissent compter des villages étapes sur leurs axes très fréquentés. En effet ce concept doit être connu et reconnu tant pour la qualité de son accueil, que des prestations des adhérents à la charte de qualité : le village étape est bien la porte d'entrée d'un territoire. Un partenariat entre les Villages-Etapes français et les Villages-Relais québécois, soutenu par les consulats français et canadiens, est à l'étude pour dans l'avenir établir des échanges réguliers et nous permettre de nous enrichir mutuellement de nos expériences.

*J'ai eu aussi la grande joie de rencontrer à Québec M. et Mme Dominique Labrousse et leur fils résidant souvent à Donzenac, qui dirigent d'importantes sociétés commerciales au Canada ; de même, Laure Chatenet (fille du Docteur et Mme Chatenet), qui a choisi de terminer brillamment ses études universitaires au Canada - je la félicite pour son courage - nous ont fait découvrir la belle ville de Québec.*

***Un permis de construire a été délivré pour la construction d'un grand magasin au Pont-de-l'Hôpital. Pourquoi ?***

La Loi de Modernisation de l'Economie (en faveur du commerce du 4 août 2008) a supprimé pour les établissements de moins de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente, l'autorisation d'exploiter délivrée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial, qui se conformait à la décision du maire de la commune. De ce fait, rien en l'occurrence, ne peut s'opposer à la venue d'une surface de moins de 1 000 m<sup>2</sup> sur notre commune, dès lors que le bâtiment respecte le règlement d'urbanisme. *Son implantation pouvait se réaliser sur les seuls terrains appartenant à M. et Mme Guonie ; toutefois le conseil municipal a accepté de vendre des terrains lui appartenant provenant de la succession Soubrenie, afin que le bâtiment soit plus au sud contre les terrains Hugues, et ainsi préserver la vue des résidents de l'EHPAD et conserver les arbres existants.*

Par ailleurs, il convient de noter que dans des communes similaires à Donzenac en termes de population et d'attractivité commerciale, on constate que lorsqu'une surface de vente moyenne s'installe, les petits commerces résistent bien car ils ont d'autres arguments à faire prévaloir : qualité des produits, conseils et disponibilité. Un exemple : Meyssac (1 300 habitants) a vu s'installer une grande surface sans que les nombreux petits commerces ferment. A Beynat, un magasin de moins de 1 000 m<sup>2</sup> va ouvrir aussi prochainement, ainsi que dans de nombreuses communes comme la nôtre. Je reste persuadé que nos commerces, dont la vitalité est patente, sauront se défendre et continuer de développer leur part du marché commercial à Donzenac. Enfin, cette nouvelle surface de vente pourrait faire revenir sur notre commune les nombreux Donzenacois qui fréquentent les grandes surfaces de Brive, Malemort, Allasac, Objat et Ussac.

Enfin, je tiens à faire savoir que le promoteur, titulaire de l'autorisation de construire, n'a pas trouvé, à ce jour, d'enseigne commerciale pour s'installer dans le futur magasin.

 <p>2010 DONZENAC</p>	<p><i>Bien dans ma commune ... Bien dans ma vie ...</i></p>	<p><i>Incivilités, toujours...</i></p>
--	---	--

Dans le bulletin 2009, une page était consacrée aux incivilités, petites et grandes, qui pourrissent le « Bien Vivre Ensemble » basé sur le respect, la tolérance et la confiance, pour permettre à chacun de trouver, dans notre commune, les meilleures conditions d'épanouissement individuelles et collectives.

*Les recommandations contenues dans l'article restent toujours d'actualité...*

En effet, comme dans tout bourg médiéval, la vie dans la partie historique de Donzenac a des contraintes fortes et emporte un certain nombre de règles, en particulier en termes de circulation et de stationnement.

*Il convient de les respecter scrupuleusement car il en va de la sécurité de chacun : les pompiers, les secours ambulatoires (SMUR, etc.), mais aussi le service de ramassage des ordures ménagères, doivent pouvoir intervenir au plus vite et dans les meilleures conditions.*

Les récentes difficultés du SMUR pour arriver dans la rue A. Ulry, reposent la problématique du stationnement anarchique, dans le bourg historique, en dehors des emplacements matérialisés au sol.

Ceci n'est pas une originalité donzenacoise, car beaucoup pensent que le fait de stationner ou d'empiéter sur le trottoir, au droit de son habitation, est légal voire un droit.

***Je crois utile de rappeler que, dans un bourg médiéval comme Donzenac, les maisons donnent directement sur le « Domaine Public », appartenant à tous et qu'aucun droit privé ne peut-être revendiqué par personne.***

De même, les personnes qui posent des pots de fleurs ou autres objets dans la rue (c'est-à-dire sur le « Domaine Public ») engagent aussi leur responsabilité, en cas d'accident. La loi régit l'occupation du « Domaine Public » ; elle est de droit commun, en vigueur partout et plus particulièrement dans les communes similaires à Donzenac, présentant la même configuration - rues étroites et constructions serrées -, qui sont par ailleurs notre richesse et font notre renommée.

C'est le cas de Cluny, en Saône-et-Loire, également chef-lieu de canton, dont le maire, s'interroge sur une problématique familière aux Donzenacoises et aux Donzenacois : « *Comment gérer les contradictions d'un patrimoine médiéval et d'un usage contemporain ?* » (BM n° 21 - mars 2010).

Aussi, les Conseillers municipaux, les Pompiers, les Gendarmes et un Agent du Conseil Général de la Corrèze, expert pour les questions de circulation, ont examiné, le 14 novembre, rue par rue, les possibilités de stationner sans gêner les éventuelles interventions des services et donc d'assurer la sécurité de tous les habitants.

***Nous suivrons et appliquerons, à la lettre, les propositions de cette commission ad hoc. Un marquage au sol va être réalisé pour délimiter les places de stationnement autorisées, dans les prochains jours et un document regroupant les plans de chaque rue, où figureront les emplacements autorisés, sera remis à chaque foyer, l'informant où trouver des stationnements autorisés au plus près de son domicile.*** Toutefois, arrêter son véhicule devant sa porte, pour décharger ses courses ou le charger, demeure possible.

*Une fois toutes ces mesures mises en place, un arrêté municipal sera pris, transmis au contrôle de légalité en Sous-Préfecture pour devenir exécutoire (il sera consultable en Mairie). A compter de la date de l'arrêté, chaque automobiliste contrevenant sera verbalisable par la Gendarmerie qui fera, à la demande de la Municipalité, une application stricte des prescriptions de l'arrêté municipal, adaptant les dispositions du code de la route aux particularités de notre bourg.*

*Nous serons aussi très vigilants pour que tout permis de construire, concernant une habitation, prenne en compte l'obligation de prévoir un garage ou un parking par logement, conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme.*

**Restaurant scolaire**

Quotient Familial	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
de 0 à 5 500 €	3,10 €	2,80 €	2,57 €
de 5 501 à 10 000 €	3,30 €	3,00 €	2,70 €
>= 10 001 €	3,60 €	3,20 €	2,90 €

Facturation au Prix Moyen des Tarifs par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Enseignants..... 5,70 €

**Sonorisation**

Simple..... 30,00 €      Complet : particuliers..... 300,00 €  
Complet : assoc. locales..... 45,00 €

**Droits de place**

Journée/m<sup>2</sup> ..... 2,10 €    Trimestre/m<sup>2</sup> ..... 11,00 €    Spectacle ..... 55,00 €

**Foyer communal « A. Morand »**

Toutes les salles sont gratuites pour les activités et manifestations des associations

Petite salle ou Salle des Aînés ..... 85,00 €  
Grande salle : utilisateur local ..... 120,00 €  
Grande salle : utilisateur extérieur..... 920,00 €

**Salle de Travassac**

**Salle d'Espeyrut**

Eté..... 50,00 €    Hiver..... 80,00 €    Eté..... 48,00 €    Hiver ..... 70,00 €

**Location de chapiteaux**

Particuliers et professionnels domiciliés à Donzenac, installation sur le territoire communal :  
(Transport, montage et démontage assurés par les services techniques municipaux)

Chapiteau 8 m x 8 m = 320 € pour 2 jours      Chapiteau 16 m x 8 m = 430 € pour 2 jours

Location 1 table + 2 bancs (8/10 personnes) : 5,50 €      Location 1 chaise : 0,70 €

**Taxe d'assainissement**

Partie fixe..... 32,00 €    m<sup>3</sup> d'eau consommé .... 1,25 €    Raccordement égout..... 1 620 €

**Tennis extérieurs**

Ticket individuel ..... 6,20 €      Carte adultes année ..... 29,00 €  
Ticket collectif ..... 11,30 €      Carte enfants année..... 23,00 €

**Funéraire**

Concession cimetière ..... 32,00 € /m<sup>2</sup>

Colombarium :      15 ans : 420,00 €      30 ans : 740,00 €      Perpétuité : 1 060,00 €

**Caveau provisoire**

3 premiers mois..... 32,00 €      Mois supplémentaire ..... 10 €

**Divers**

Photocopie..... 0,30 €      Camion 12T ..... 58,00 €/tour  
Tracteur + giro ..... 58,00 €/heure      Camion 3,5T..... 48,00 €/tour  
Tracto-pelle ..... 75,00 €/heure      Personnel service technique .... 35,00 €/heure  
Goudronnage (surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>, en limite du DP)..... 17,00 €/m<sup>2</sup>

**Piscine**

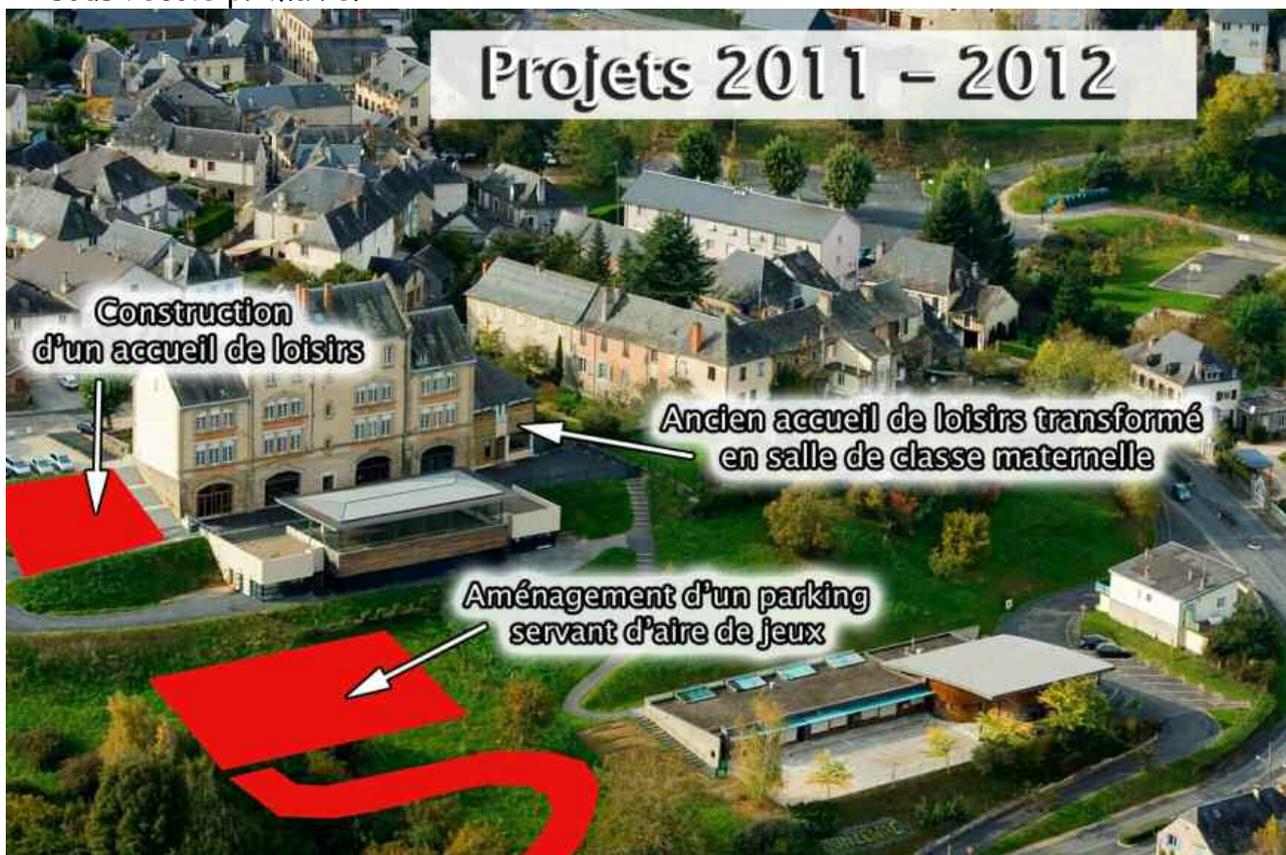
	Adultes	Enfants	Visiteurs	Centres de Loisirs
Une Entrée	2,60 €	1,60 €	1,60 €	1,10 €
Carte 10 bains	19,00 €	8,00 €	-	-

*Liste des projets 2011 susceptibles d'être étudiés et réalisés :*

- ❖ Assainissement de Mazières.
- ❖ La Rochette : Début des travaux du Plan d'Aménagement du Village avec l'aménagement du carrefour.
- ❖ Local Vestiaires piscine - football.
- ❖ Ecole : remplacement des fenêtres côté Est.
- ❖ Espeyrut : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques.
- ❖ Goudronnages :
  - impasse des Sources,
  - impasse du Chabrol,
  - impasse du Buisson,
  - rue des Cordeliers.
- ❖ Remise Feydel « rue du Tour de Ville » (appartenant à la commune) : démolition du toit (éternit) et des murs parpaings pour remplacement par un toit en ardoises.

**Projet CC3A - Commune :**

- ❖ Construction d'un accueil de loisirs pour au moins 100 enfants, à la place du parking enseignants.
- ❖ Aménagement d'un parking de 1 000 m<sup>2</sup> dans les terrains communaux (achat 2010) sous l'école primaire.



## **Exposition photos 2011**

### **« Donzenac : hier et aujourd'hui »**

Une exposition photos sera organisée en décembre 2011, à la Maison du XIII<sup>e</sup>, rue du Puy Broch, sur le thème « *Donzenac : hier et aujourd'hui* ».

A partir de photos ou cartes postales anciennes (plus de 20 ans), les participants devront montrer l'évolution d'un aspect de la commune (patrimoine, habitants, métiers, commerces, fêtes, etc.).

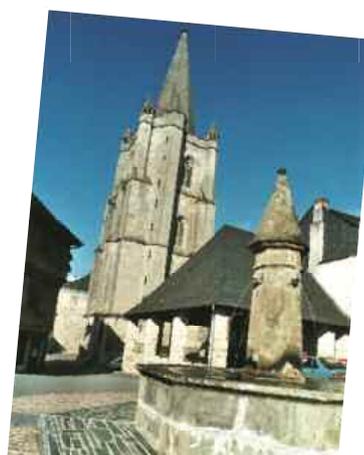
L'ensemble de l'exposition constituera, pour les générations futures, un centre d'intérêt permettant de fixer « Donzenac en 2011 » et, pour chaque participant, de repartir à la découverte de sa commune, au travers de son histoire.

Les responsables de cette exposition seront : M. Claude Peyraud et M. Michel Perrier, qui vous fourniront tous les renseignements et précisions utiles pour participer à l'exposition.

L'ensemble des documents ainsi recueillis sera regroupé pour constituer les archives photographiques de Donzenac et, tous les 5 ans, de nouvelles expositions pourront être de nouveau organisées afin de suivre notre évolution et constituer la mémoire de toutes les époques.

Un fonds de cartes postales anciennes scanné pourra vous être délivré. (Prévoir CD ou clé USB).

Les documents exposés seront au format A4, un texte pourra être associé aux photos.



 <b>2010</b> <b>DONZENAC</b>	<i>Bien dans ma commune ...</i> <i>Bien dans ma vie ...</i>	<i>Associations</i>
--	--	---------------------

## *Associations Donzenacoises*

Notre commune compte de nombreuses associations ; au cours de l'année 2010, une association a créé une nouvelle activité et une association a suspendu ses activités.

Ces associations sont fréquentées par plus de la moitié de la population. Cette participation est importante et reflète l'intérêt des Donzenacois à participer et à s'intégrer activement à la vie locale.

Cette richesse et cette diversité associative sont également la preuve que le « vivre ensemble » et la mobilisation sur des projets partagés sont bien concrets dans notre commune.

Le forum des associations (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> samedi de septembre, au gymnase) est l'occasion chaque année pour vous de rencontrer les responsables associatifs qui s'investissent avec dévouement afin d'offrir à chacun de nous de nombreuses occasions d'échanger, de partager et de participer à l'animation de notre commune, dans la convivialité.

La synergie entre les différentes associations leur permet notamment de se retrouver autour de projets communs. Le plus bel exemple en est le Téléthon pour lequel une quinzaine d'associations se sont mobilisées et ont œuvré ensemble au déroulement de cette journée. Cette année, le Téléthon du 04 décembre a permis de collecter 2 559,32 €.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des bénévoles des associations qui ne ménagent ni leur temps, ni leur disponibilité et apportent un esprit de solidarité concret et vivant bénéfique à tous les habitants.

*Bonne année associative à tous.*

Le Maire,  
Yves Laporte



*N.B. : L'Union européenne a décidé de mettre à l'honneur les bénévoles et volontaires européens, de valoriser leur image dans la société et de faciliter le développement des activités bénévoles et volontaires. Pour toutes ces raisons, 2011 a été déclarée :*

*« Année européenne du bénévolat et du volontariat ».*

*Dans ce cadre, une journée sera organisée à Donzenac pour mettre en valeur l'engagement de tous les bénévoles qui œuvrent au sein de nos associations donzenacoises. Nous reviendrons vers vous ultérieurement plus en détails sur l'organisation de cet événement.*

 <p>2010 DONZENAC</p>	<p><i>Bien dans ma commune ... Bien dans ma vie ...</i></p>	<p><i>Comité de Jumelage</i></p>
--	---	----------------------------------

L'année 2010 aura surtout été marquée par les festivités qui se sont déroulées à l'occasion du dixième anniversaire de notre jumelage avec Wolframs-Eschenbach.

Cela fait en effet dix ans que M. Anton Seitz, Bürgermeister de Wolframs-Eschenbach, et M. Yves Laporte, Maire de Donzenac, paraphèrent le serment qui lie nos deux communes.

Nous n'allons pas ici retracer les différentes étapes de notre jumelage ; cela serait trop long. Nous les avons vécues et elles restent gravées dans le cœur de chacun.

Des amitiés entre familles se sont créées : elles représentent le ciment de notre jumelage qui, de ce fait, ne pourra plus jamais s'éteindre.

C'est une délégation de 56 personnes, amenée par M. Michael Dörr, nouveau Bürgermeister de Wolframs-Eschenbach, et M. Anton Seitz, nouveau Président de leur Comité de jumelage, qui s'est jointe aux Donzenacois pour fêter l'événement.

Un grand merci aux familles qui ont reçu les membres de la délégation.

En collaboration avec la mairie, le Comité de jumelage de Donzenac a, bien sûr, pris une part importante dans l'organisation de ces manifestations qui se sont déroulées du 22 au 24 mai.

Une grande surprise attendait les participants : en effet, sur un air très connu, les membres du conseil d'administration ont magistralement interprété un chant dédié à notre jumelage.

A l'initiative du Comité de jumelage, le 27 mars, s'est déroulée, à la salle des fêtes, l'assemblée générale des Communes jumelées du Limousin, sous la présidence de Mme Liliane Durant-Prudent.

Accueillies par M. le Maire, près de 70 personnes, représentant 34 villes du Limousin, ont participé à cette assemblée. Pour certains, ce fut une occasion de découvrir Donzenac. A l'issue de l'assemblée, MM. Daniel Agnoux et Michel Chantalat ont été élus membres du Bureau de l'association.

Le 11 septembre, le Comité de jumelage a participé au forum des associations. Les visiteurs ont pu admirer, sur notre stand, l'exposition de photos réalisée par des membres du Comité.

Ces photos retracent les dix années de jumelage entre nos deux communes.

C'est par notre traditionnelle choucroute, liée au Téléthon, que nous terminons les activités de l'année. Encore une fois, merci au Club des Aînés, à l'association PLSB, pour l'aide qu'ils nous apportent et à l'Avenir de Donzenac qui anime cette soirée avec toujours autant de talent et de générosité.

En 2011, Wolframs-Eschenbach fêtera le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa société de musique.

Une délégation, accompagnée de l'Avenir de Donzenac, se rendra à Wolframs-Eschenbach pour participer à cet événement.

*Apprendre à nous connaître pour nous enrichir de nos différences.*



2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Comité des Fêtes*

La treizième Fête médiévale a été un très bon cru. L'affluence a connu une hausse sensible, avec plus de 6 000 visiteurs sur le week-end dont 3 600 entrées payantes. La délocalisation du banquet dans la rue Haute Vialle a été appréciée par tous et a permis de laisser libre la place du Marché pour que petits et grands profitent au maximum des jeux médiévaux.

Les deux jours ont été animés par des troupes de qualité qui ont offert musique, jonglerie, animation de rue, danse et spectacle de feu à un public très enthousiaste. Seul bémol, le nombre d'exposants et d'artisans est à améliorer pour les prochaines éditions.



L'assemblée générale et le repas des bénévoles se sont tenus le 23 octobre et ont permis de dresser un bilan positif, présenter le compte de résultat et, d'ores et déjà, préparer la **quatorzième** édition qui se déroulera les 6 et 7 août 2011.

Merci encore à la municipalité, aux bénévoles, partenaires et annonceurs et

*Bonnes fêtes de fin d'année.*

*Le bureau*



La Paroisse Saint-Martin de Donzenac vient de vivre un moment fort de son histoire. Le 3 octobre, M. l'abbé Gargne nous a quittés pour prendre un repos bien mérité.

Le 30 août 1999, le décès subit et inattendu de M. l'abbé Pareuil avait laissé la paroisse désespérée. Après un temps de flottement et d'incertitude, M. l'abbé Gargne a été nommé curé de Donzenac le 9 janvier 2000. A cette époque, l'église était fermée pour cause de réparations et la chapelle des Pénitents est devenue église paroissiale pour le temps des travaux. Pendant 10 années, nous avons cheminé ensemble dans les peines et les joies.

En juillet 2010, M. l'abbé Gargne nous déclarait « Il est bon pour vous que je m'en aille », puis encore « Donzenac aura la chance inouïe d'avoir un nouveau pasteur ».

C'est en effet avec grande joie que, le dimanche 10 octobre 2010, nous avons accueilli M. l'abbé Guy Soucille qui a accepté la charge de Curé de Donzenac et de St Pardoux l'Ortigier. Il a été présenté par M. le vicaire général Tersou lors d'une célébration en notre église, en présence des représentants des municipalités de Donzenac et de St Pardoux l'Ortigier. On notait également la présence de M. Poinsignon, ancien maire de Riche (Moselle) - Riche est jumelée avec Donzenac -. Après la célébration, un vin d'honneur a rassemblé tous les participants. M. le Maire, après un discours d'adieu à l'abbé Gargne, lui a remis la médaille d'honneur de la ville de Donzenac. Puis, il a souhaité la bienvenue à l'abbé Soucille.



M. l'abbé Soucille est un Corrèzien, né à St Bonnet près Bort, ordonné à Brive, où il a exercé son ministère de prêtre pendant 26 ans. Il s'est, en particulier, occupé des jeunes à travers le mouvement des scouts, de l'aumônerie des lycéens, ainsi que des mouvements MCR (chrétiens retraités), des équipes Notre Dame et de l'aumônerie de l'hôpital.

L'abbé Soucille va s'inscrire dans cette longue lignée de prêtres qui ont servi à Donzenac. Parmi eux, les curés Jean Dallet, Jean-Baptiste Bauvy, Albert Brillaud étaient, comme lui, originaires d'Ussel et ses environs.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation à nos paroisses au caractère encore rural, mais proches de Brive, où il aura en outre la responsabilité de l'aumônerie de l'hôpital et celle du Secours Catholique





En 1991, la bibliothèque était créée sous forme associative, dans les bureaux de la Mairie, afin de proposer aux Donzenacois une offre culturelle riche et diverse. Si son succès fût immédiat, avec un nombre toujours croissant d'adhérents et un choix d'ouvrages éclectique, elle doit dans le contexte actuel laisser la place à la future *Bibliothèque-Médiathèque* et à l'*Espace Public Numérique* en cours de réalisation et près d'être terminés. Une nouvelle page se tourne. Nous avons fermé la « traditionnelle » le 13 septembre et nous vous prions de bien vouloir recevoir nos excuses.

Que de chemin parcouru depuis sa création à la Mairie puis, en 1997, dans des locaux exigus mais sympathiques et conviviaux, place du Marché et enfin, en 2007, dans l'ancienne salle de tri de la poste claire et vaste, appréciée de tous les usagers. Il est à rappeler que, si la bibliothèque a démarré en mars 1991, s'y sont ajoutés les « vidéos », en février 1993, les « CD », en janvier 1997, les « DVD », en janvier 2004. Le progrès étant là, nous apprenons bien vite à subir, pour la quatrième fois, un grand « chambardement ».

Soyez sans crainte, vous, les aînés passionnés de lecture, pour tous ces noms nouveaux et flamboyants : la réouverture se fera dans de nouveaux locaux plus faciles d'accès pour tous, mais toujours place de Riche. La municipalité nous a indiqués que le « nouveau » personnel prendrait son service en début d'année 2011. Vous serez toujours les bienvenus, dans une ambiance accueillante et chaleureuse.

Nos lecteurs et amis nous ont permis d'atteindre près de 3 000 volumes bien à nous ; remercions-les une fois encore pour leur générosité et n'oublions pas que la nouvelle *Bibliothèque-Médiathèque* continuera à bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze. Romans, bibliographies, essais, vidéos, CD, DVD, seront toujours à votre disposition.

En 173 jours d'ouverture, du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 13 septembre 2010, le nombre de prêts s'est élevé à :

- 2 768 livres, soit 16 par jour,
- 86 CD, soit 0,49 par jour,
- 83 DVD, soit 0,47 par jour.

Il est difficile de comparer avec les années précédentes, à cause de cette fermeture anticipée, mais l'activité reste bien soutenue. Nous avons gardé nos lecteurs fidèles ; cependant, si nous sommes satisfaits concernant les adultes, nous déplorons le peu de jeune public. Le dernier décompte, auquel nous venons de procéder, en éliminant ceux de nos adhérents qui nous ont oubliés depuis un certain temps et ceux malheureusement décédés, nous fournit un noyau sûr de 284 - 31 = 253 personnes. Par contre, nous avons été heureux de compter, parmi elles, des « clients » de la Communauté de Communes des 3a (18), d'Allasac (5), de Brive (2), de Sainte Féréole (3), d'Ussac (5), de Varetz (1), que la nouvelle bibliothécaire retrouvera avec les Donzenacois plus nombreux, heureux d'être dans ce nouvel équipement qui sera à la disposition de tous.

Cette année encore, une de nos bénévoles, Mme Thérèse DROULHIOLE, a cessé ses activités, pour raisons personnelles, après 15 ans de service auprès de nos lecteurs. Elle a toujours été dévouée, prête à œuvrer sans arrêt avec joie (sans jamais trouver qu'elle en faisait trop), heureuse d'être avec son public. Nous la remercions et la félicitons chaleureusement pour toutes ces années et regrettons profondément son départ.

Avec et malgré la nouvelle organisation, nous savons que la responsable pourra toujours compter sur Mmes Jeanne SICARD, Jeanne SIMON, Henriette ZAMORA, MM. Jean-Pierre VATTEVILLE, Bruno LAPORTE, l'aide bibliothécaire et moi-même qui resteront à sa disposition pour vous recevoir, vous servir, vous conseiller. A bientôt !...

De plus, tout a bien fonctionné, jusqu'à ce jour, grâce à Mmes et MM. Yasmine LEDUC, Bernadette GACHET, Odette POMPOUGNAC, Odette VACHIER, Frédérique GUY, Jocelyne LEFEBVRE, Cyril CHASTANG, Suzanne GAUCHER, Denise VINNER, Adeline MIGOT, Dominique BORDAS... et celles et ceux nommés précédemment.

Qu'ils soient tous remerciés pour les services rendus et leur bénévolat car, grâce à eux, nous avons pu vous fournir :

- 66 679 livres, en 19 ans,
- 2 184 CD, en 12 ans,
- 5 914 vidéos, en 16 ans,
- 1 073 DVD, en 6 ans.

Après ces informations longues, mais nécessaires, toute notre équipe vous souhaite une :

*Bonne année et bonne santé à tous !*

*Le Responsable,  
Claude Peyraud*



Amitié rime désormais avec fidélité aux Amis Travassacois. L'agenda 2010 a été quelque peu riche en animations et chacun y trouve ses rendez-vous privilégiés.

- L'Assemblée Générale donne le ton dès les premiers jours de janvier. La galette des rois traditionnelle, qui suit la réunion, donne une couleur moins formelle à ce premier rendez-vous. L'occasion est ainsi donnée à chacun d'exprimer librement ses attentes et suggestions...
- Le 28 février, la fête de la chandeleur a été prétexte à chasser la morosité de l'hiver. Les Amis Travassacois aiment se réfugier dans l'ancienne école, pour y papoter...
- Le 21 mars a été l'occasion de flatter, une fois de plus, les papilles des amis gastronomes autour d'un repas aux accents traditionnels.
- Le 1er mai faisait honneur au baptistou « made in Travassac » lors d'un casse-croûte matinal.

- Le 16, c'est le village qui s'est animé, de part et d'autre de la route des ardoisières, à l'occasion du deuxième vide-grenier ; succès oblige.



- Le Feu de St Jean est resté le rendez-vous privilégié de l'année. Le 26 juin, le Grand Solar résonnait d'un répertoire musical d'outre Atlantique : ambiance « country music » garantie.
- S'il est un ami à Travassac qui n'est malheureusement pas fidèle au rendez-vous de la fête annuelle votive, cette année encore... c'est bien le soleil. Dimanche 1er août, les pluies estivales ont une fois de plus arrosé le village plus que de raison. Dépités, les Amis Travassacois se sont retranchés en soirée, dans la cour d'école, pour se reconforter autour d'une paëlla géante. Les amis musiciens de l'Avenir de Donzenac ont une fois de plus prouvé que le gris des nuages n'altérerait en rien leur répertoire joyeux. Le feu d'artifice a fièrement illuminé le ciel de Travassac en guise de clôture.
- Le 12 septembre, les marcheurs se sont retrouvés, dans la matinée, pour une petite randonnée à travers les sentiers des Saulières. Comme l'an passé, après l'effort, les promeneurs sont venus rejoindre d'autres convives au Grand Solar ; le restaurant en plein air, en quelque sorte...
- La promenade a été d'un tout autre genre, le 3 d'octobre, où un petit groupe d'Amis Travassacois s'est rendu en excursion à St Emilion. Au tour des Amis Travassacois de jouer les touristes !

Le seuil de l'année 2011 approchant à grand pas, nous ne pouvons que souhaiter des projets tout aussi convaincants pour l'année future. Le ton sera donné lors de la prochaine assemblée générale.

En cette fin d'année 2010, notre Association compte 125 adhérents. Nous leur sommes reconnaissants de leur fidélité. Cette 35<sup>e</sup> année pour le Club a été pleine d'activités diverses :

- Réunions hebdomadaires, tous les jeudis après-midi au Club, suivies d'un goûter gratuit ;
- Cours de gymnastique, par un animateur de Profession Sport Limousin, tous les lundis ;
- 4 Concours de Belote ;
- Tirage d'un Loto ;
- Tirage des Rois au Club et à la Maison de Retraite ;
- Fête de la Chandeleur - Goûter avec dégustation de crêpes ;
- Séance de formation par les pompiers pour l'utilisation d'un défibrillateur ;
- 3 sorties découverte d'une journée ;
- Repas choucroute, au Club ;
- 7 conférences, au Club, sur le thème du « Bien Vieillir », par une animatrice de la MSA ;
- 19 septembre 2010 : 35<sup>e</sup> anniversaire du Club "Le Cantou" ;
- Après une messe pour les défunts depuis sa création (18 septembre 1975), un repas a réuni, à la salle des fêtes, plusieurs personnalités et 80 adhérents ;
- Du 25 septembre au 02 octobre : Voyage de 6 jours au Maroc ;
- 20 octobre 2010 : Assemblée Générale à la salle des fêtes ;
- Rapport financier et moral. Renouvellement de quelques membres du Conseil d'Administration.
- 14 novembre 2010 : Exposition-Vente des pâtisseries et des ouvrages confectionnés par quelques bénévoles dévoués ;
- Tirage de la souscription pour la tombola ;
- 4 décembre 2010 : Participation au Téléthon ;
- 19 décembre 2010 : Repas de Noël servi à la salle des fêtes ; menus décorés par les enfants des écoles.

De nouvelles sorties sont à l'étude ainsi que des conférences.

C'est avec plaisir que nous accueillerons les nouveaux retraités, ainsi que les personnes de plus de 50 ans, qui voudront vaincre leur solitude en entrant dans notre grande famille.

*Meilleurs vœux de bonheur, de santé et de paix à toutes les familles pour 2011.*



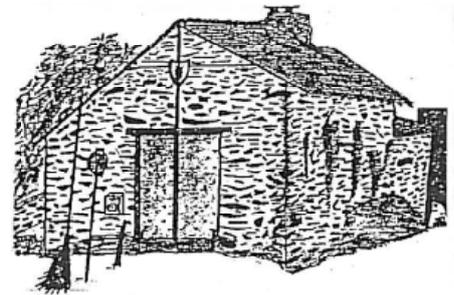


2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Association pour  
l'Animation du  
Village d'Espeyrut*

L'assemblée générale du 16 octobre 2009 a adopté son nouveau bureau en confiant à Delphine Delhaye, Laurence Deschaseaux et Patrick Charpentier, le secrétariat, la trésorerie, la présidence et les clefs pour l'organisation des festivités 2010 de l'Association pour l'Animation du Village d'Espeyrut.



La fête a eu lieu le dimanche 29 août ; elle a connu un vif succès et c'est un plaisir pour les bénévoles et le bureau de remercier visiteurs et convives, qui sont venus partager cette Fête du four, mais aussi le Conseil Régional Limousin, le Conseil Général de la Corrèze, la Municipalité de Donzenac et tous les partenaires qui nous ont soutenus et ont largement contribué à la réussite de cette journée.

Pour renforcer le lien qui rassemble tous les bénévoles, sans qui cette manifestation ne pourrait se faire, une sortie en Xaintrie a eu lieu le 19 juin 2010, sortie qui, au travers de la visite des jardins de Sothys, d'un bon repas et d'une balade en gabarre, a réjoui petits et grands.

Après le four à pain et le séchoir à châtaignes, ce sont les puits communaux qui seront rénovés et ce patrimoine rural prendra encore davantage d'éclats avec l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques programmé sur le premier semestre 2011.

Que de belles photos souvenirs à venir !



C'est avec la volonté et le souhait de conserver cet esprit inter village, lieu convivial et de partage, que se construira l'édition 2011 qui aura lieu le **dimanche 28 août 2011**.

En attendant, comme chaque année, rendez-vous les 03 et 04 décembre 2010 où se retrouvent les associations pour soutenir, par le biais du Téléthon, la noble cause que défend l'Association française contre les Myopathies.

*Passez d'agréables fêtes de fin d'année et, au nom du bureau,  
Bonne et heureuse année 2011.*



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*P.L.S.B. Organization*

Comme les années précédentes, P.L.S.B. a essayé de réunir les habitants de Donzenac, dans un esprit de convivialité, de bonne humeur et de partage, lors de différentes manifestations :

- le samedi 17 avril avec la soirée « moulette », que bon nombre d'entre vous connaissent déjà ;
- le samedi 3 juillet avec le pique-nique, place des Pénitents, où les mots *partage* et *convivialité* étaient bien présents ;
- le samedi 14 août, place de la mairie, où pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous avons organisé un concert gratuit avec un petit groupe très sympathique « les Voizins de palier » ;



- le dimanche 15 août, avec les moules au râteau qui, comme chaque année depuis 6 ans maintenant, accueillent de plus en plus de monde. Pour cette année, 170 personnes ont pu apprécier, du moins nous l'espérons, l'ambiance chaleureuse qui règne sous la halle ce jour là, ainsi que les moules et leur sauce qui restera toujours un secret !!!! Pensez à réserver vos places assez tôt, les places sont limitées !!!



Depuis le vendredi 17 septembre, des cours de danse de salon (niveau débutant) ont été mis en place tous les vendredis soir, de 20h30 à 21h30, à la salle du Cantou, où 30 personnes sont déjà inscrites. Nous sommes d'autant plus ravis car une majorité de gens de notre commune en font partie.

Bien sûr, les Messieurs sont les bienvenus car nous n'en avons pas beaucoup !!! Alors venez apprendre à danser le rock, le cha cha, la rumba, la valse ou encore la salsa, etc.  
Alors Messieurs, A VOS CHAUSSURES !!!

**P.L.S.B. ORGANIZATION**

*Tous les membres de P.L.S.B. vous souhaitent  
de Joyeuses Fêtes et  
une Bonne et Heureuse Année 2011 !*



❖ Notre Association a, comme chaque année depuis 4 ans, organisé plusieurs **manifestations conviviales** auxquelles ont participé les habitants des villages de La Rochette, La Bonnie et les Mandaroux, avec leurs familles et leurs amis :

o En étroite collaboration avec l'association « Donzenac Sport Nature », que nous remercions, a été mise en place, le dimanche 2 mai, une **randonnée pédestre au « Pays de La Rochette »**. Elle a permis aux participants, venus nombreux, malgré un temps maussade, de découvrir ou redécouvrir des paysages divers et pleins de charme. Un buffet campagnard apprécié a conclu cette manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique et joyeuse.

o La **Fête du Feu de la Saint-Jean** a connu cette année, le beau temps aidant, un succès accru réunissant une centaine de participants qui ont fait honneur à la buvette tout en dégustant victuailles et spécialités culinaires que chacun a eu à cœur d'apporter. La nuit tombant, nous avons assisté à une sympathique retraite aux flambeaux animée par les parents et leurs enfants et, finalement, à l'embrasement d'un imposant bûcher.

o Notre traditionnelle **Fête du Pain** du 15 août, qui s'est déroulée en plein air et sous le chapiteau municipal, a connu cette année encore, de l'avis général, un véritable succès avec plus de 130 convives qui ont loué l'excellente qualité du repas gastronomique qui leur a été présenté. On le doit à la remarquable mobilisation efficace de plusieurs membres de l'association, qui ont installé le matériel, préparé sur place l'apéritif et les différents plats du menu. Quatre anciens fours à pain du village ont été « chauffés » pour la cuisson du pain, des rôtis de viande, des légumes et des tartes aux fruits. Certains convives ont créé une joyeuse ambiance musicale.



o En décembre, nous organisons une petite fête de Noël qui réunira habitants, parents et enfants autour d'un goûter, de petits cadeaux et d'une animation de circonstance.

❖ **La protection de l'environnement et l'amélioration durable de notre qualité de vie** n'ont pas cessé de nous préoccuper :

o Nous poursuivons notre combat afin d'obtenir l'édification de dispositifs antibruit permettant d'atténuer les nuisances sonores, engendrées par la circulation sur les autoroutes, auxquelles sont confrontées plusieurs habitations de nos villages.

o Nous sommes en contact régulier avec la Direction du Syndicat des Eaux de l'Yssandonnais qui s'est officiellement engagée, notamment, à veiller à la qualité de l'eau du robinet, à restaurer le château d'eau et à réaliser l'aménagement paysager de la station des Mandaroux.

o Nous restons attentifs au démarrage et à l'évolution du « Plan Aménagement Village », initié par le Conseil Municipal et auquel nous souhaitons rester étroitement associés. Nous espérons, en particulier, voir se concrétiser l'acquisition, par la Municipalité, du bâtiment qui nous permettra de disposer, dans le village, d'un local afin d'organiser, dans de bonnes conditions, nos réunions et nos différentes manifestations conviviales.

Nous invitons tous nos adhérents et tous les habitants intéressés par nos villages, à participer activement à notre prochaine Assemblée Générale, en janvier 2011, qui aura notamment pour objectif de renouveler les membres élus (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence) de notre association.

**L'Association « Vivre à la Rochette » présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

*Le Bureau*

 <p><b>2010</b> <b>DONZENAC</b></p>	<p><i>Bien dans ma commune ... Bien dans ma vie ...</i></p>	<p><i>Familles Rurales Association de Donzenac</i></p>
--	---	--

L'année 2010 a débuté par le partage de la galette, le 24 janvier, où tous les adhérents étaient conviés.

Les conférences débats sur la parentalité se sont transformées en groupe de parole où chaque participant apporte son expérience et ses interrogations.

Les 3 ventes de livres d'occasions, du café littéraire, sont toujours appréciées par nos lecteurs et nous permettent de faire venir des auteurs, comme cette année Chantal SOBIENIAK, auteur des rebondissements de l'affaire LAFARGE.

Cette année, deux sorties découvertes : les orchidées à Lissac et les champignons sur Donzenac. Deux autres sorties sont déjà programmées pour 2011 : de nouveau les orchidées, le dimanche 15 mai, en espérant que le temps sera plus clément et une journée à la découverte des tourbières, le samedi 10 septembre, avec Jean-Claude CHATAUR, animateur nature.

Le dimanche 17 octobre, 5 enfants ont participé au concours international d'affiche, sur le thème des droits de l'enfant, organisé par les Francas.

Vous trouverez ci-dessous nos autres activités.

**POUR PARTICIPER A NOS ACTIVITES :**

*Tél. : 05 55 85 73 31*

POTERIE : le mercredi de 14h30 à 15h30 ou de 15h30 à 16h30 pour les enfants,  
le lundi de 14h30 à 16h00 pour les adultes.

ATELIER POUR ENFANTS :

cadeau de fêtes des mères et des pères  
et petites vacances.

SCULPTURE : le mardi de 14h30 à 16h30.

CALLIGRAPHIE ET ENLUMINURE :

un samedi par mois, de 13h00 à 17h00.

MARCHE ET GYMNASTIQUE : le jeudi de 18h15 à 19h30.



CAFE LITTERAIRE : le dernier samedi du mois.

RESEAU DE VOISINEUR : visite à la demande des personnes isolées.

FORMATION BAFA et BAFD : à la Fédération Départementale à Tulle.

Tél. : 05 55 26 86 49.

PERMANENCES CONSOMMATIONS :

à la Fédération Départementale à Tulle.

SERVICE A LA PERSONNE, GARDE DE NUIT ET DE JOUR :

à la Fédération Départementale à Tulle.

**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*

Association  
de Donzenac



2010

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Société musicale  
L'Avenir de Donzenac*

## 1880 - 2010 : L'Avenir de Donzenac fête ses 130 ans de musique

*Cette année restera une année historique pour notre association, avec des moments exceptionnels.*

La réussite de notre mission, qui consiste à faire partager et à communiquer l'émotion, la solennité et la gaieté, est à mettre à l'honneur de chaque musicien qui aura apporté son concours et une parfaite cohésion dans toute l'activité de cette dernière campagne, avec des effectifs confortés et une qualité du répertoire toujours rehaussée. Cette activité s'est caractérisée par l'ensemble des animations effectuées qui trouvent toujours un écho très chaleureux à l'extérieur de la commune.

*Mais c'est encore une fois, dans notre cadre donzenacois, que nous avons partagé les situations les plus éclectiques avec, entre autres :*

- **Le 24 avril : Soirée « Cocktail Musique »** : très attendue avec toujours le même public chaleureux et enthousiaste à la découverte de notre nouveau programme, dont il a la primeur.

- **Le 23 mai : journée anniversaire des 10 ans du jumelage entre Donzenac et Wolframs-Eschenbach** : la société de musique s'est distinguée en participant à la messe en musique, au recueillement au monument aux morts et à l'animation festive de la soirée, en alternance avec le groupe allemand « Vorlaut ».

- **Le 19 juin : grande fête de l'école** : situation particulière et inédite à partir d'un projet pédagogique placé sous la direction de Mme Rufino : « *La découverte de la fanfare* », où l'intervenante musicale à l'école, Mme Karen Picarda et Daniel Monteil, réalisèrent une magnifique prestation dans un spectacle intitulé « *En route vers l'Avenir* ». Les élèves et les musiciens apportèrent beaucoup d'éclat à cette fête, devant un public comblé.



*Mais, le fait marquant de cette année restera la grande soirée du 130<sup>e</sup> anniversaire de notre société, le 9 octobre : soirée exceptionnelle qui marque une page historique dans le parcours de notre fanfare.*

Cette grande soirée festive devait prendre forme, avec le soutien matériel et financier de la municipalité, de M. le Maire Yves Laporte, que nous remercions vivement pour cet engagement déterminant. Une lourde organisation s'est ensuite mise en place pour la réussite de cette soirée Cabaret, qui a réuni 370 personnes manifestant leur enchantement avec un superbe programme dans un magnifique décor. Par ailleurs, une très belle initiative venait compléter ce cadre avec une rétrospective en photos, diffusée sur écrans géants et retraçant toutes les époques de la société de musique, associées à des clichés de la commune. Pour la circonstance, l'Avenir de Donzenac a offert plusieurs extraits de son répertoire qui ont été suivis de la chaleur se dégageant du groupe mexicain « Los Tropicales Mariachis » qui enthousiasma le public.

130 ans de musique, cela méritait quelques instants solennels avec la remise par Mme Michèle Reliat, au nom du Conseil Municipal, d'une Médaille de la Monnaie de Paris gravée à cette date historique.



S'en est suivi un grand moment d'émotion avec une démarche empreinte de sensibilité : le passage du flambeau de la direction.

En effet, M. Jean Constanty, directeur de musique depuis 1980, soit 30 années au service d'une passion, la musique, cette belle et noble cause qu'il a partagée avec un grand nombre de musiciens, passa la baguette à Daniel Monteil : instant d'émotion ovationné par toute la salle qui venait saluer cet instant symbolique, exprimant à la fois une grande reconnaissance et beaucoup de confiance.

*« Joyeux anniversaire, l'Avenir de Donzenac et bonne route ! ».*

**Nos musiciens à l'honneur cette année :**

*(Médailles de la Confédération Musicale de France)*

- **Jean Constanty** : Médaille de Direction Dorée avec Etoile, pour 30 ans de direction musicale ;
- **Michel Constanty** : Médaille Dorée, pour 40 ans d'activité ;
- **Jean Denis** : Médaille Argentée, pour 30 ans d'activité.



**Nos activités récréatives :**

- **Une sortie de 2 jours** a permis aux musiciens et à leurs familles, de remonter le temps au Grand Parc du Puy du Fou et de s'émerveiller devant le spectacle de la Cinéscénie.
- **La traditionnelle soirée de Sainte-Cécile** a réuni la grande famille de l'Avenir de Donzenac dans une ambiance chaleureuse et festive.

*Les musiciens remercient chaleureusement tous les habitants pour l'accueil  
qu'ils leur réservent lors de la présentation des calendriers.  
Bonne et heureuse année 2011 !*



**Ecole de Musique de l'Avenir de Donzenac**

Depuis plusieurs années, grâce à un étroit travail de collaboration avec l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac et le soutien de la municipalité, que nous remercions vivement pour cet engagement, notre structure propose un enseignement musical de qualité, conforme aux programmes des Ecoles Nationales de Musique.

*Notre objectif reste la formation musicale de jeunes et d'adultes dont le but est de pratiquer la musique d'orchestre et particulièrement de rejoindre et d'intégrer les rangs de l'Avenir de Donzenac.*

Nos effectifs se sont confortés avec 18 élèves en formation, répartis en cinq classes. Quatre professeurs titulaires interviennent tout au long de l'année scolaire :

- 2 classes de **solfège**, avec Chantal Saint-Paul ;
- 1 classe de **saxophones et flûtes**, avec Théo Gil ;
- 1 classe de **clarinettes**, avec Gérard Pineau ;
- 1 classe de **percussions**, avec Alain Brugière.



**Des auditions publiques** sont régulièrement organisées dans l'année, où les élèves se produisent devant leur familles et amis.

La plus représentative reste la **petite fête de Noël** organisée à Donzenac. Reportée une première fois en raison des chutes de neige, elle s'est finalement déroulée début janvier réunissant les élèves et leurs familles, les professeurs, les responsables et une partie des musiciens de l'Avenir de Donzenac, venus voir le travail de grande qualité réalisé par les

différentes classes et encourager l'ensemble des élèves.

La classe de solfège avait préparé un superbe programme de chants de Noël, accompagné au clavier par leur professeur Chantal Saint-Paul. Certains élèves s'étaient joints au groupe avec leurs instruments pour proposer un spectacle de qualité.

Sous la direction de Gérard Pineau, l'ensemble à vent a présenté un répertoire de choix avec différentes voix, réadapté et arrangé pour chaque élève par le professeur : une prestation qui a enchanté l'auditoire !



*Les responsables, les professeurs et les élèves vous  
souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année !*



2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Anciens Résistants*

*F.N.A.C.A.*

*Anciens Résistants du Canton de Donzenac et de la Corrèze*



*Cérémonie du 8 mai*



*Cérémonie à la stèle Jean Burin*



*Cérémonie du 11 novembre*



**FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**en**

**ALGERIE - MAROC - TUNISIE**

**Comité FNACA de Sadroc, St Pardoux l'Ortigier et Donzenac**

Les années 2009 et 2010 ont été très comblées. Nous avons eu beaucoup de sorties et de réunions et, hélas, des décès.

Nous avons honoré les stèles de toute nature avec notre drapeau, dans le respect, comme il se doit.

*Le Président  
Robert SERIEX*





2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Association pour  
la Protection  
des Saulières*



## ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SAULIÈRES

Domaine Internet : saulieres.net  
Adresse Internet : <http://saulieres.net>  
e-mail : [aps@saulieres.net](mailto:aps@saulieres.net)  
adresse postale : BP 23 DONZENAC

L'APS a axé son travail, au cours de l'année 2010, autour de 2 thèmes : la défense de l'environnement et la réalisation d'une plaquette sur l'histoire des Maquis armés de l'Armée Secrète dans les Saulières.

### *Le thème « défense de l'environnement » est pour nous fondamental :*

Le Massif des Saulières est à préserver pour sa biodiversité, pour sa faune et sa flore : c'est donc un patrimoine naturel à préserver au profit de tous. Le concept « Trame verte et bleue », qui est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement, a pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La gestion et la conservation des milieux naturels, de la flore et de la faune reposent sur une palette d'outils aux objectifs et aux modalités de mise en œuvre variés : création d'aires protégées par voies réglementaires ou contractuelles.

C'est dans ce cadre que nous participons au SCOT. Nous avons eu le plaisir de voir les Saulières classées « site emblématique » : elles sont considérées comme une zone relais jouant un rôle majeur dans le maillage vert du territoire et, en particulier, sont nécessaires aux déplacements des populations animales. Nous avons d'ailleurs, sur ce sujet, noué des contacts avec le GMHL, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin et rencontré la section 19 de la LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Toujours dans cet esprit, nous avons rencontré les maires des 4 communes (Donzenac, Malemort, Sainte Féréole et Ussac) afin de faire interdire, dans un certain secteur au moins, la circulation de tout engin à moteur : les différentes communes impliquées ont, entre leurs mains, un projet d'Arrêté inter municipal indiquant, en particulier, « ... qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à moteur afin d'assurer la protection des espaces naturels particulièrement sensibles des Communes concernées, en particulier dans le Massif des Saulières, ainsi que de préserver la voirie dans cet espace ». Nous espérons une rapide concrétisation de ce projet.

### *Le thème des Maquis aux Saulières :*

Les chemins des maquis qui relient les différents camps disséminés dans les Saulières (Trou du Loup, Chat Huant, Le Treuil, La Besse), la tragédie des camps de la Besse et du Treuil font partie intégrante de l'histoire vivante des Saulières. Tous les ans, nous participons à la cérémonie de Commémoration de la Besse. Mais nous avons pensé que nous pouvions être acteurs de ce devoir de mémoire et de solidarité à travers le temps et que nous ne pouvions laisser le champ libre ni à l'oubli ni aux tentatives malhonnêtes qui continuent, même à ce jour, de réécrire l'histoire.

Aussi, nous avons réalisé une plaquette, d'une vingtaine de pages, sur l'histoire des Maquis armés de l'Armée Secrète dans les Saulières, grâce aux entretiens que nous avons pu avoir avec M. A. UMINSKI de Sainte Féréole, « un des fondateurs de la Résistance en Corrèze, dès 1940, cheville ouvrière de la formation des premiers maquis ... ».

Pour terminer ce bilan, il nous faut rappeler le grand succès de notre « journée champêtre » ; parallèlement à la traditionnelle randonnée pédestre, une balade a été conduite par M. BESLOU, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, afin d'observer et d'écouter les oiseaux des Saulières. Quant à notre repas, il s'est déroulé sous un chapiteau, gracieusement mis à notre disposition par la Mairie de DONZENAC, qui nous donne ainsi l'occasion de la remercier une fois de plus.

Lors de l'apéritif, les quelques 90 personnes présentes ont pu écouter les mots d'accueil et de présentation du Président qui, après être brièvement revenu sur les nombreux départs de feux dans les Saulières, récemment, et félicité encore le Capitaine des Pompiers CHANOURDIE et le Major ROUX-DURRAFFOUR, Commandant de la Communauté de brigade des gendarmes, pour leurs interventions salvatrices.

Il a laissé la parole à M. G. FRONTY, Conseiller Général représentant M. François HOLLANDE, Président du Conseil Général de la Corrèze et à Mme Patricia BROUSSOLLE, Présidente du SCOT Sud Corrèze. Nous les remercions pour leurs félicitations et pour leurs encouragements à préserver notre site. Étaient également présents MM. LAPORTE, Maire de DONZENAC, et ROUHAUD, Maire d'USSAC, tous deux très actifs et favorables à l'aboutissement de nos projets.



A l'issue de l'année sportive 2010, l'effectif du TENNIS CLUB de DONZENAC s'est stabilisé à 105 licenciés, avec une proportion jeunes/adultes intéressante car superposable aux statistiques de la ligue : 55 jeunes, 50 adultes.

Tous participent intensément aux activités proposées :

- l'école de tennis, où l'on compte 82 adhérents qui s'initient, se perfectionnent ou s'entraînent aux compétitions lors des 16 heures hebdomadaires d'enseignement dispensées par nos BE ;
- La compétition en équipes (13) ou individuelles (40 adultes et 22 jeunes) s'est déroulée de septembre à juin. 35 licenciés sont classés.
- La 4<sup>e</sup> édition du tournoi annuel de jeunes, en juillet, a rassemblé une quarantaine de participants locaux ou venant des départements voisins, dans toutes les catégories d'âge.
- les animations sportives lors de rencontres amicales et ludiques, dans le club ou organisées par le comité départemental ;
- les animations extra-sportives conviviales qui réunissent nos sportifs et leurs familles ;
- le tennis loisir pour une pratique à la carte, quand les créneaux horaires et les infrastructures le permettent.



*Animation sportive  
en juin*



*Rentrée de nos jeunes  
en septembre*



*Finale des 15-16 ans  
au tournoi des jeunes en juillet*

Le TCD a reçu, au mois d'avril, le titre régional 2010 du Challenge Gaz de France récompensant le club ayant le plus œuvré au développement de son groupe féminin. Les critères retenus dans une convention Ligue-Gaz de France sont basés sur l'effectif des licenciées, des dirigeantes et des compétitrices en équipes et individuelles. Une délégation a été invitée une journée à l'Open Gaz de France à Coubertin à Paris, en février.



Cet investissement, qui est l'œuvre de tous les participants derrière ses organisateurs actuels et des années passées, va permettre une pratique plus sereine de nos activités avec la mise à disposition d'une salle exclusivement dédiée au tennis.

*Avec nos remerciements et une excellente année 2011 à tous !*

*Le bureau du TCD*



2010  
**DONZENAC**

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Union Sportive de  
Donzenac*

L'U.S.D. est de retour en 1<sup>ère</sup> division de district, après une saison au niveau régional, mais l'ambition du club est intacte et l'accession au niveau supérieur est l'objectif des dirigeants et joueurs.

Laurent Mons a repris en main cette équipe, après une interruption de deux années au cours desquelles il s'est investi dans la création de l'équipe Vétérans.

Fort de 80 licenciés séniors, le club a également engagé une équipe en 2<sup>e</sup> division, une en 4<sup>e</sup> et une en 5<sup>e</sup>.

Une équipe en catégorie U19 a été créée cette année.

Elle permet à ses jeunes, formés au club et issus principalement de la Commune de Donzenac, de continuer à évoluer ensemble et de maintenir la transition entre l'école de foot et les séniors. C'est l'avenir de l'USD.



L'école de Foot compte une centaine de licenciés permettant d'avoir des équipes dans toutes les catégories d'âge. Ces jeunes se déplacent sur les terrains corréziens et progressent grâce au dévouement des éducateurs et dirigeants.

L'équipe Vétérans continue son parcours, sous la houlette de Costa Porfirio, et disputera une quinzaine de matches tout au long de l'année. Si vous 35 ans ou plus, vous pouvez rejoindre cette équipe qui pratique un football loisirs mais de qualité.



Une entente a été conclue avec l'Ecole de Football de Saint-Viance pour les catégories 13 ans, 15 ans et 19 ans.

**Union Sportive  
de  
Donzenac**



*Le bureau de l'USD :*

- Président : Serge Labrot
- Vice-Président : Francis Monteil
- Secrétaire : David Farges
- Secrétaire adjoint : Christine Landrévie
- Trésorier : Bernard Lacoste

*Vive le foot - Vive l'U.S.D. !*



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Donzenac Sport  
Nature*



Le 06 Juin, Donzenac Sport Nature organisait « La Médiévale », course pédestre en relais de 2 coureurs sur 2 heures, au Parc des sports et Camping La Rivière.

Notre course en relais « La Médiévale » a rencontré un réel succès.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier encore une fois l'aide et le soutien de tous nos partenaires, de la municipalité, des bénévoles et bien sûr des participants.



Notre association prend de l'ampleur cette année avec la venue de plusieurs nouveaux adhérents ; merci de leur confiance.

Nous tenons à féliciter nos coureurs pour leur présence massive aux compétitions organisées dans toute la France.

Nous vous informons également de notre affiliation UFOLEP pour ceux et celles qui veulent pratiquer course à pied, VTT, marche, en toute convivialité.

En collaboration avec l'association « Vivre à La Rochette », la première randonnée pédestre autour du village de La Rochette s'est très bien déroulée, malgré la pluie. Rendez-vous pour la prochaine édition (date et parcours restant à déterminer).

Donzenac Sport Nature vous donne rendez-vous le 5 juin 2011 pour la 5<sup>e</sup> édition de « La Médiévale » au Parc des sports et Camping La Rivière.

*Nous nous joignons tous et toutes pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.*



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Judo Club  
Donzenacois*



Le début de la saison 2010/2011 a vu un changement dans l'organigramme du Judo Club Donzenacois, avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur.

Julien SAVOYANT, ceinture noire 2<sup>e</sup> dan, titulaire d'un brevet d'état, a pris la succession de Jean-Luc LAFAILLE.

Tous les cours ont repris comme les années précédentes, excepté pour le cours des baby-judo dont l'augmentation très importante des licenciés de cette tranche d'âge nous a poussés à organiser un cours supplémentaire pour le confort de nos jeunes.

La saison précédente a été difficile sur le plan sportif, ce qui nous a privés de nombreux podiums. Avec notre nouvel entraîneur, tout est rentré dans l'ordre et nous espérons que nos jeunes ceintures marron obtiendront, avant la fin de la saison, leur ceinture noire.





2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Yoseikan Budo  
Donzenac*



## *Yoseikan Budo Donzenac*

*2010-2011*

*YO L'éducation  
SEI La Droiture  
KAN L'école  
BU La recherche de la Paix  
DO La Voie.*



### *Un art martial vivant, un sport pour tous.*

Le Yoseikan Budo Donzenac est une association sportive qui a pour objet la pratique d'un art martial créé par le Maître Hiroo Mochizuki.

Le Yoseikan Budo embrasse une grande variété de techniques, telles que :

- coup de poing - projection - coup de pied - percussion - pied poing

mais aussi la pratique des armes :

- bâton - bâton mousse - sabre

le tout à pratiquer dans une ambiance conviviale et généreuse ; ouvert à tous.

Les entraînements ont lieu au Dojo municipal de Donzenac.

Cette année encore, nous aurons la possibilité de pratiquer de nombreux stages au sein du club ainsi que la venue des deux fils du maître.

Les cours se déroulent :

- Adultes : lundi de 20 h à 21 h (débutants confirmés)  
de 21 h à 22 h (confirmés).
- Enfants : vendredi de 19 h à 20 h (7 à 10 ans)  
de 20 h à 21 h (10 à 16 ans).

*Pour tous renseignements complémentaires :*

- Jean-Yves Chermain : Tél. : 06 18 57 85 45
- Laurent Barougier : Tél. : 06 75 64 14 71



La saison 2010 a connu une moyenne fréquentation aux concours propagande de l'été.

Par contre, bonne participation aux deux concours officiels : 46 équipes, le 5 avril et 42 équipes au concours mixte, le 18 septembre.

Concours jeunes tête-à-tête et doublette qui se sont déroulés, malgré un peu de pluie. Très bonne participation des jeunes (plus de 40) qui ont vu encore leurs champions se faire remarquer :

- en minimes : Maresse Raphaël, Pellon Arthur (champion), sans oublier Ferdinand Florian (champion tripléte) et Maresse Bastien ;
- en cadets : Laval Florian, qui s'est illustré en sélection départementale, en finissant 1<sup>er</sup>, ainsi qu'aux sélections régionales en finissant encore 1<sup>er</sup>, et participation aux sélections de Zone ouest ;

le tout orchestré par Philippe Pellon.



Nous noterons tout de même une bonne participation aux divers championnats de la part de nos joueurs aguerris, notamment de notre doublette féminine Broussouloux Maggy, Nardini Madeleine, vice-championnes de la Corrèze à Lubersac.

N'oublions pas une bonne participation du club au championnat inter-clubs : deux équipes masculines et une équipe féminine composée de nos deux championnes ainsi que Mesdames Rech Renée, Favereau Jacqueline et Régaudie Marie-Thérèse.





2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Club de Pétanque  
UFOLEP  
« La Boule d'Or »*

**Présentation du bureau :**

- Le Président : M. Christian RAYNAUD
- La Trésorière : Mme Christiane VERDIER
- La Secrétaire : Mme Jacqueline RAYNAUD

**Pourquoi un club UFOLEP à Donzenac ?**

- Pour sa convivialité, se retrouver et passer d'agréables moments.
- Pour donner à chacun la possibilité de pratiquer une activité sportive, physique et de pleine nature.
- Pour contribuer à l'épanouissement total de la personne humaine tout en pratiquant un sport de loisirs et de détente.



La saison 2009-2010, vient de se terminer ; une nouvelle saison arrive 2010-2011. Les licences sont déjà disponibles.

**Pour tous renseignements et inscriptions : [labouledordonzenac@laposte.net](mailto:labouledordonzenac@laposte.net)  
ou auprès du Président - Tél. : 06 73 14 86 73 ou du Secrétariat - Tél. 05 87 49 58 77.**

Cette saison, nous avons organisé 4 Concours Officiels UFOLEP, dont deux Championnats : le 15 mai, le qualificatif Triplettes Vétérans et Doublettes mixtes et un concours en Doublette, ainsi que le Championnat départemental Tête à tête, le 19 septembre.

Tout au long de la saison, nous avons joué sur les terrains des différents clubs, dans les communes suivantes :

Cosnac, Aubazine, Dampniat, Vignol, Varetz, St-Viance, Ste-Féréole, « l'ASPO » Brive, Juillac, Meyssac, « Le Cochonet 19 », Donzenac.

La saison débutera, en février 2011, comme chaque année, au boulodrome couvert de Brive et se terminera, fin octobre 2011, par la remise des récompenses.

- Le prix de la licence pour la saison 2010-2011 est fixé à 30 Euros.
- Pour les moins de 14 ans, elle est offerte par le Club.
- Le prix d'engagement pour chacun des concours est de 5 Euros, 1 Euro pour les moins de 14 ans.

Les entraînements auront lieu au stade de Donzenac et au boulodrome couvert de Brive, pendant la saison hivernale (une participation de 1,50 € environ, sera alors demandée), avec possibilité de covoiturage (départ du stade, av. du 19 mars 1962-Donzenac).

Nous avons un site Facebook sur lequel vous trouverez : toutes les infos concernant le Club, ainsi que les photos de toutes la saison 2009-2010, les dates des concours (dès que nous les connaîtrons, soit mi-décembre 2010) et nos sponsors que nous remercions vivement pour leur soutien.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont soutenus tout au long de la saison :

- Nos sponsors ;
- La Commune de Donzenac et notamment les services techniques de la ville, pour leur grand soutien logistique sans lequel nous n'aurions pas pu disposer du chapiteau à chacun de nos concours - merci à eux ;
- Les institutions régionales et départementales ;
- Tous nos bénévoles, toujours présents sur le terrain ;
- Tous les participants à nos concours, particulièrement à nos concours sans licences, qu'ils ou elles soient licencié(e)s Ufolep ou en Fédérale. Grâce à eux, nos comptes sont positifs et nous allons pouvoir redémarrer une nouvelle saison avec plus de facilité.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 13 novembre 2010, en présence des licenciés et de M. le Maire de Donzenac. Il a été présenté le bilan de l'année écoulée ainsi que le bilan financier. Une modification statutaire et le règlement intérieur ont été votés, à l'unanimité. Le bureau a été réélu dans sa totalité, à l'unanimité.

**Rejoignez-nous nombreux et nombreuses et n'hésitez pas à nous contacter !!**

Tél. : 06 73 14 86 73 ou 05 87 49 58 77  
Email : [labouledordonzenac@laposte.net](mailto:labouledordonzenac@laposte.net)

**Siège social :**  
Café des Sports  
3 av. Jean Chicou - 19270 Donzenac



Cordialement.

*Le Président,  
Christian RAYNAUD*



2010  
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...  
Bien dans ma vie ...*

*Société Communale  
de Chasse*

Saison 2010-2011 : notre société compte 57 adhérents ; à nouveau, un seul débutant bénéficiant d'une carte de société gratuite, comme il se fait depuis plusieurs années dans notre association.

Nous réalisons six lâchers de faisans et de perdrix durant la saison de chasse, préservons quelques couples afin de faciliter la reproduction naturelle qui souffre de la prédation des nuisibles malgré le nombre important des renards que nous éliminons.



Chaque samedi, un repérage des sangliers est organisé et suivi d'une battue si la présence de ces animaux semble certaine ou très probable.

Les chasseurs participent à la protection des cultures.

Cette année, plusieurs champs de maïs ont été protégés à l'aide de clôtures électriques.

**Nous organisons, cette année,  
un loto le 19 février 2011  
et probablement un concours de pétanque  
durant l'été.**



Comme chaque année depuis quatre ans, nous avons organisé une journée découverte de la chasse, en collaboration avec la Fédération des chasseurs de la Corrèze, le 23 octobre. Chaque chasseur peut, ce jour là, se faire accompagner d'un enfant ou d'un adulte souhaitant découvrir cette activité.

Début de matinée, recherche du sanglier (des pas), chasse avec les fox, puis repas pris en commun suivi d'un lâcher de perdrix et faisans. (Un petit cadeau pour les participants)

**Renseignements :** - Président : François COUDERT - Tél. : 05 55 84 51 73  
- Secrétaire : Claude MOMOT - Tél : 05 55 85 60 89

 <b>2010</b> <b>DONZENAC</b>	<i>Bien dans ma commune ...</i> <i>Bien dans ma vie ...</i>	<i>Donzenac Oxygène</i>
		<i>Santé Vitalité</i>

Déjà un an d'existence pour Donzenac Oxygène... Une année marquée par la réussite du Trail « Les sentiers de la résistance » malgré une météo peu clémente. Nous avons pu nous rendre compte de l'énorme implication des bénévoles qui ont participé à ce rendez-vous sportif qui, nous l'espérons, deviendra une référence dans le monde de la course à pied.

La deuxième édition aura lieu le 26 juin 2011, avec l'espoir de réunir encore plus de participants pour découvrir Donzenac et ses formidables atouts touristiques.

L'autre motivation, lors de la création de l'association, était de « monter » une équipe de course à pied. Ce groupe a réussi à prendre, fin 2010, la dimension que nous attendions. Une vingtaine de coureurs, ayant des motivations souvent bien différentes, ont décidé de nous rejoindre. Ils ont surtout envie de profiter d'une ambiance chaleureuse et d'un état d'esprit convivial.

Chacun dans l'association doit prendre du plaisir à aller courir, pouvoir trouver les conseils pour débiter et progresser, pour préparer un 10 km, un marathon ou un trail. Le niveau et l'expérience de certains nous permettent de pouvoir accueillir un large public, de le conseiller pour qu'il puisse se faire plaisir à tous les niveaux.

Nous nous réunissons, au moins une fois par mois, pour une sortie club, généralement le 1<sup>er</sup> dimanche.

Pour nous rejoindre et découvrir notre sympathique association, deux numéros de téléphone :

- **Christophe Chaminand** : Tél. : 06 31 64 30 98
- **Jean-Luc Ajuste** : Tél. : 06 26 52 34 46

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous ont aidés durant cette première année et leur donner rendez-vous en 2011.

**Bonne année sportive à tous.**

*Le Bureau*

---

### ***Association SANTE-VITALITE***

Activité : Gymnastique sportive volontaire.

Horaire des cours : le jeudi soir, de 19 h 45 à 20 h 45, au Dojo municipal.

Personne à contacter :

***Mme Laurence Deschaseaux***

Tél. : 05 55 85 76 92

Email : laurence-deschaseaux@orange.fr



### Mairie de Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 - Fax : 05 55 85 69 03

E-mail : [mairie-donzenac@wanadoo.fr](mailto:mairie-donzenac@wanadoo.fr) - Site internet : [www.donzenac.correze.net](http://www.donzenac.correze.net)

### Horaires d'ouverture

**Services administratifs** : Affaires générales (état civil, élections, locations de salles, etc.) -  
Affaires scolaires - Affaires sociales - Affaires culturelles :

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- le samedi : 9 h 00 à 12 h 00.

**Service de l'Urbanisme et de la Voirie** :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13 h 30 à 16 h 00 et sur rendez-vous.

### Permanences

- Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de Donzenac - Tél. : 05 55 85 73 79 :  
le dernier mardi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30, *en Mairie*.
- Mutualité Sociale Agricole : le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, de 9 h à 12 h, *en Mairie*.
- Mission Locale : le dernier mercredi de chaque mois, sur rendez-vous, *en Mairie*.
- Assistante sociale - Tél. : 05 55 74 49 72 :  
le jeudi, de 9 h 30 à 11 h 45, sur rendez-vous, *48 rue du Tour de Ville*.

### Déchèterie « Le Gaucher » - Tél. : 05 55 85 67 64 - Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- le mardi : de 9 h 00 à 12 h 00.

### Elagage

La végétation des propriétés privées ne doit pas empiéter sur le domaine public. Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, au droit de leur propriété, en limite du domaine public.

### Autorisations de Voirie

*Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'échafaudages, le dépôt de matériaux, le stationnement de camions de déménagement, de camions de travaux, etc. :*

Toute autorisation doit être demandée en mairie, au minimum une semaine à l'avance.

### Ecobuage

Par arrêté préfectoral, les feux d'écobuage sont interdits à moins de 200 mètres des zones boisées, landes, friches, etc. :

- du 15 février au 31 mai,
- du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

En outre, seules les incinérations en tas sont permises (les feux courants sont interdits).

### Propriétés privées

#### *Nuisances sonores (bricolage, jardinage)*

Un arrêté préfectoral restreint l'utilisation des appareils à moteur pour les travaux de bricolage et de jardinage, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- le samedi :  
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- le dimanche et les jours fériés :  
de 10 h 00 à 12 h 00.

# Notre école



Toute Petite Section et Petite Section :  
Mme Yvette Peuch - 28 élèves  
Atsem : Mme Christine Sommier



Moyenne Section :  
M. Donzeau/Melle Aubert - 27 élèves  
Atsem : Mme Marie Lavaux



Moyenne Section et Grande Section  
Mme Anne Bost - 24 élèves  
Atsem : Mme Véronique Bugeat



Grande Section  
Mme Michèle Hebling - 26 élèves  
Atsem : Mme Arlette Boule



CP : Mme Katia Latreille  
22 élèves



CP - CE1 : M. Dominique Aujol  
21 élèves



CE1 : M. Frédéric Lagarde  
24 élèves



CE2 : Mme Annick Roques  
24 élèves



CE2 - CM1 : Mme Céline Pestourie  
21 élèves



CM1 - CM2 : Mme Laure Schlafer  
24 élèves



CM2 : Mme Valérie Rufino (directrice)  
24 élèves